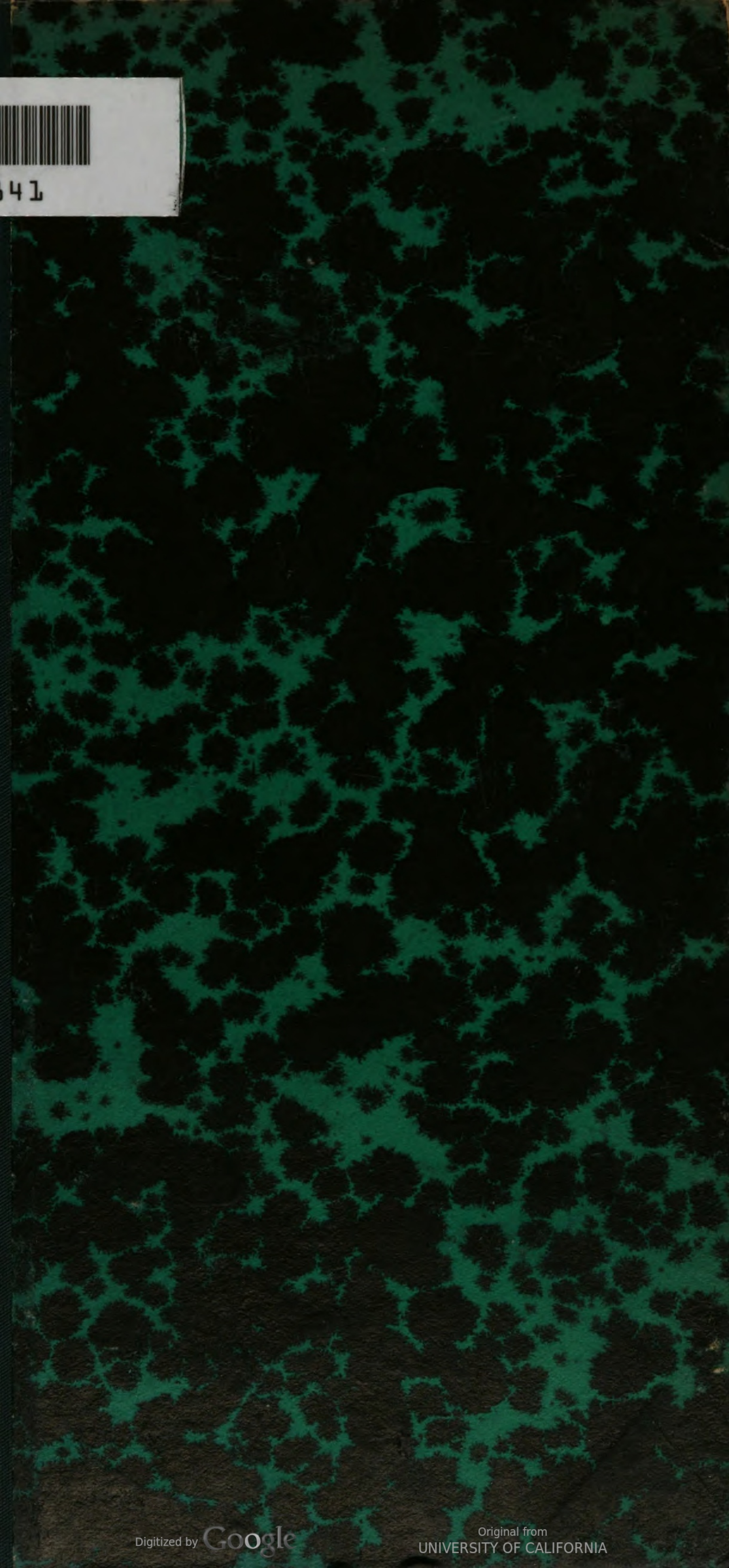
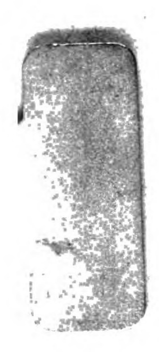

41


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA





BULLETIN MENSUEL

DE LA

Société d'archéologie lorraine

ET DU

Musée historique lorrain

2e Série, Tome XVe (64e Volume)

1920



NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1920

Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

15e ANNÉE. — Nos 1-3. — JANVIER-MARS 1920.

Procès-verbal de la séance du vendredi 12 décembre 1919.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. Jean Divoux et Émile Monal ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

Sur la proposition du Directeur des « Guides Bleus » (anciens Guides Joanne), l'échange de nos publications et des différentes éditions de ces Guides concernant les régions de l'Est de la France est décidée.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Victor Vagner, libraire, mort à Nancy le 10 décembre dernier, dans sa 59e année.

La liste, déjà si longue, des membres de la Société décédés durant la suspension de nos travaux, communi-



quée à la séance du 10 octobre, doit malheureusement être encore complétée. Aux noms de nos confrères disparus, précédemment mentionnés, il y a lieu d'ajouter ceux de MM. P. de Beaumont ; le comte L. Clément de Blavette, à Versailles ; l'abbé de Dartein, ancien professeur à l'École Saint-Sigisbert ; Ferdinand Deshaye, maire de Mont-devant-Sassey (Meuse) ; Louis Duval, industriel ; Marc Florentin, chef de bataillon au 153e R. I. ; Arthur Géraud, sous-chef de division du Crédit foncier de France en retraite, à Paris ; Nicolas Haillant, secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal ; l'abbé P.-H. Mansuy, curé doyen de Vézelise ; Hubert Passerat, inspecteur des domaines en retraite, à Bar-sur-Aube ; Auguste Pierson, adjudant d'infanterie de marine en retraite ; Paul Roussel, lieutenant au 29e B. C. ; Paul Zeiller, à Neuilly-sur-Seine.

Admissions.

Mme A. Vincent, MM. Georges Baumont, Pierre Maire et Tarnus sont admis comme membres titulaires.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : MM. E. **Bergthol**, instituteur à Morsbach (Moselle), par MM. Pierre Boyé, le commandant Thouvenin et Paul Laprevote ; Edmond **Bruwaert**, ancien ministre plénipotentiaire de France, à Genève, par MM. Émile Duvernoy, Justin Favier et Pierre Boyé ; Léon **Depiesse**, à Gorcy, par MM. Léon Germain de Maidy, Pierre Boyé et Paul Laprevote.

Ouvrages offerts à la Société.

Nivard, peintre lorrain, par J. Florange. Nancy, 1914, in-4o de 16 p., avec 9 fig. (Édition de la *Revue lorraine illustrée*).



Pierres tombales du Musée de Thionville, par le même. Paris 1918, in-8 de 16 p., avec fig.

Histoire de Lorraine (*duché de Lorraine*, *duché de Bar*, *Trois-Évêchés*), par Robert PARISOT. Paris, 1919, in-8, avec 16 gravures hors texte et une carte.

Lectures.

M. Pierre Boyé communique une note de M. Charles BUSSIENNE sur *Le véritable nom du ruisseau d'Esse.*

M. Léon GERMAIN DE MAIDY explique, avec présentation d'armoiries à l'appui, les *Significations diverses des écus sur le tout.*

M. Hippolyte Roy commence ensuite la lecture du dernier chapitre du travail consacré par M. Émile AMBROISE au *Pays des Baronnies*, chapitre intitulé : *René du Châtelet et le marquisat de Grandseille.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 janvier 1920.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. Georges Baumont et Tarnus ont adressé leurs remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

M. le Président donne lecture d'une pièce de vers latins par laquelle la Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse ses vœux de nouvelle année.

Le 53e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements se tiendra à Strasbourg du 25 au 28 mai 1920.



M. le Président dépose sur le bureau le volume des *Mémoires* de la Société pour 1914-1919.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Paul Adam, homme de lettres, mort à Paris, le 2 janvier, à l'âge de 57 ans; et Paul Denis, président honoraire du tribunal de Toul, ancien vice-président du Conseil général, mort à Toul, le 7 janvier, à l'âge de 90 ans.

Admissions.

MM. E. Bergthol, Edmond Bruwaert et Léon Depiesse sont admis comme membres titulaires.

Présentation.

Est présenté en la même qualité : M. Camille **Hellé**, 9, passage Central, à Bois-Colombes (Seine), par MM. Georges Demeufve, Pierre Boyé et Paul Laprevote.

Ouvrages offerts à la Société.

Vitrimont, par Émile Duvernoy. Nancy, 1917, in-8° de 17 pages, avec une planche.

Lectures.

M. Hippolyte Roy continue la lecture du dernier chapitre du travail de M. Émile Ambroise sur *le Pays des Baronnies*.

M. Pierre Boyé donne ensuite lecture d'une note de M. Edmond des Robert, intitulée : *Taque de cheminée aux armes de Jean Ruyr et du chapitre de Saint-Dié.* Cette note est un complément tout indiqué au travail de M. Georges Baumont sur *Jean Ruyr poète*, travail communiqué à la séance de mai 1914 et considérablement

augmenté depuis par son auteur. La Société vote l'impression de l'ensemble dans ses *Mémoires*. MM. Albert Collignon, Léon Germain de Maidy et René Harmand sont désignés pour former la commission de revision.

Procès-verbal de la séance du vendredi 13 février 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. Edmond Bruwaert a adressé ses remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Léon Depiesse, admis à la séance du 9 janvier dernier, mais inhumé à la Seine-sur-Mer le 7 janvier ; Joseph Cerf, notaire à Rosières-aux-Salines, mort le 14 janvier, dans sa 72e année ; Émile Rampont, avoué honoraire, mort à Nancy, le 17 janvier, dans sa 65e année ; et Eugène Banck, également mort à Nancy, le 19 du même mois, dans sa 87e année.

Admission.

M. Camille Hellé, à Bois-Colombes, a été admis comme membre titulaire.

Présentation.

Est présenté en la même qualité : M. André **Hanus**, avocat à la Cour, 2, place d'Alliance, par MM. René Blondlot, Charles Guyot et Pierre Boyé.



Ouvrage offert à la Société.

Étienne Dupoirier, chanoine de Toul, par Charles Guyot. Nancy, 1920, in-8° de 8 pages.

Lectures.

M. le Président communique la réponse en vers latins que M. Albert Collignon a bien voulu faire aux vœux adressés par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

M. Pierre Boyé lit, pour l'auteur, un travail de M. Georges Baumont : *Note sur des prix de l'université de Pont-à-Mousson.*

Au nom de M. François de Lallemant de Liocourt, M. Pierre Boyé donne ensuite lecture de la première partie d'une *Monographie architecturale de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau.*

MÉMOIRES

« Ordonnances des monnoyes »
imprimées à Saint-Nicolas de Port, en 1511.

C'est à Saint-Nicolas de Port, chacun le sait, que fut établie la première imprimerie du duché de Lorraine. Pierre Jacobi y édita notamment les *Hore virginis Marie* en 1503, et le *Liber Nanceidos* en 1518 (v. st.). Dans l'intervalle, il travailla à Toul. On possède de ce temps quelques pièces encore imprimées à Saint-Nicolas, telles que les lettres d'indulgence pour l'Hôtel-Dieu de Paris,

en 1511, étudiées par Jules Rouyer (1) et sur lesquelles le nom de Jacobi ne figure point. On pensait cependant que ce célèbre typographe avait dirigé simultanément les deux officines de Toul et de Saint-Nicolas. Mais voici qu'une pièce jusqu'ici non signalée en nature, de la même année 1511, vient nous apprendre que Pierre Jacobi était alors remplacé à Saint-Nicolas par un autre imprimeur, dont le nom, indiqué à Beaupré, ne se trouvait sur aucune pièce qu'il eût pu voir lui-même.

Lors d'une visite à Nancy, le 24 février 1896, M. Louis Edme, de Rouceux, près Neufchâteau, amateur d'antiquités, a bien voulu me montrer une pièce imprimée qu'il soupçonnait être rare, sans pouvoir en deviner le très grand intérêt : c'est une déclaration relative aux monnaies, à la fin de laquelle sont quantité de figures. Quelle ne fut pas ma surprise d'y voir, au commencement, la fameuse lettre ornée A du *Liber Nanceidos* et, au dernier feuillet de texte, la date de 1511 avec une marque semblable, pour le dessin, à celle de Pierre Jacobi, mais portant sur la banderole un nom différent ! Cette pièce n'est malheureusement pas intacte. Elle provient d'un collectionneur, feu M. Iverneau, qui avait la fâcheuse habitude de faire des recueils, en collant dans des cahiers de papier les feuillets, découpés, des pièces et fragments de livres dont l'état laissait à désirer et qu'il voulait conserver. Il a agi ainsi à l'égard de ces *Ordonnances,* et en a collé les feuillets à plein au recto et au verso de chacun des feuillets d'un cahier ; étant ainsi collé, il est impossible d'en examiner le filigrane.

Dans l'état où se trouve cette pièce, examinée rapidement, elle comprend 12 pages de texte petit in-4° et autant

(1) Jules Rouyer, *Nouvelles recherches biographiques sur Pierre de Blarru,* dans *M. S. A. L.,* 1883 (v. p. 226-236), et, du même, *Le testament de Pierre de Blarru,* dans *idem,* 1888 (v. p. 209-218 ; 2 pl. photogr.).



de pages de monnaies, gravées assez sommairement, mais cependant bien caractérisées ; elles sont disposées en nombre irrégulier, avec indication de leur nom et de leur origine. J'en ai compté plus de 60, et le nombre ne paraît point complet ; car, au dernier feuillet, M. Iverneau a tenté de rapprocher, en trompe-l'œil, des pages déchirées, où le haut d'une monnaie correspond mal au bas d'une autre.

Le titre porte :

Ordōnances des mōnoyes / faictes par monseigneur / le duc de Calabre de Lor =/ raīne et de Bar. En lānee / Mil ccccc et vnze.

Anthoine par la / grace de dieu... *etc.*

En regard du mot *Anthoine* et sans préjudice de l'A majuscule ordidaire qui commence ce mot, se voit le grand A orné, semblable à celui de le Nancéide. Un écu de Lorraine lui fait pendant ; il offre les armes pleines du duc Antoine, avec la couronne ; c'est, je crois, le même qui se retrouve dans la Nancéide. Les caractères gothiques m'ont paru également semblables à ceux de cet ouvrage.

On lit à la fin du texte :

Faictes et imprimees a sainct Nicolas du port. / Le xxii iour de ianuier Lan de grace Mil ccccc. / & xi. Par Nicolas symō diacre Demourāt aud. s. n. (1).

Plus bas est la marque bien connue de Pierre Jacobi, sauf, sur la banderole, substitué à son nom, celui de NICOLAS SYMON.

Notre regretté confrère Jules Rouyer, si savant numismate et bibliographe, à qui j'avais fait part de ma trouvaille, m'écrivait à la date du 26 mars 1896 :

« Je crois, pour ce qui est de l'Ordonnance monétaire du duc Antoine remontant à 1511, que la composition de l'imprimeur Nicolas Symon (plus ou moins remaniée

(1) *Demourant audit Saint-Nicolas.*

peut-être) a servi : pour le tirage in-plano que M. Beaupré a connu, mais seulement d'après une *description* que lui avait communiquée M. Gillet ; — et pour le tirage en plaquette dont vous avez vu un exemplaire qui pourrait bien être unique aujourd'hui. »

Mais, ensuite, j'ai pensé qu'il s'agit bien d'un placard (1); l'exemplaire de M. Edme n'a pas été tiré en plaquette, avec impression au recto et au verso. Pour en être certain, j'ai eu recours à son heureux possesseur et il a eu l'obligeance de me répondre (2 mai 1896) : « L'Ordonnance sur les monnaies de 1511 est bien, comme vous le dites, un placard imprimé sur le recto seulement. Je m'en suis assuré. »

Ce que dit sur la question M. Beaupré, se trouve dans ses *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine* (2). On a le texte d'un paiement fait pour l'impression de cette ordonnance, à « Messire Pierre Jacobi, prebstre, demorant à Sainct Nicolas » ; Beaupré ajoute : « On remarquera qu'ici Jacobi ...n'a pas imprimé lui-même, mais fait imprimer. » Nicolas Symon a été le typographe exécutant, sans être le chef d'une officine particulière. « Il est seulement présumable qu'à l'imprimerie, Nicolas Symon était le prote ou le principal ouvrier de celui dont il était le diacre à l'autel, et que, dirigeant et exécutant, en l'absence de Jacobi, mais d'après ses ordres, des ouvrages de typographie, il était autorisé à y mettre son propre nom (3). »

La marque, carrée, de Pierre Jacobi, reproduite par M. J. Favier dans le *Trésor du bibliophile lorrain*, p. 4, représente, on se le rappelle, un écu, soutenu par deux anges, à une croix de Calvaire percée des trois clous et posée sur un cœur ; au bas, sont des plantes et une ban-

(1) C'est peut-être celui même qui fut signalé à Beaupré.

(2) Beaupré. *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*. Nancy, 1856, in-8°, p. 15-18.

(3) Beaupré, *ibid.*, p. 17-18.

aerole avec le nom de l'imprimeur. De plus, l'écu est accosté de la devise, sous forme de rébus : à dextre, une « portée » de musique, plain-chant, en clé de fa, offrant les notes *sol la* ; à sénestre, les mots *fides* et *ficit*, l'un au-dessus de l'autre, ce qui doit se lire : Sol, la, *fides* sus *ficit*, c'est-à-dire *Sola fides sufficit.*

Les meubles de l'écu signifient probablement que, dans le cœur de Jacobi, était plantée la croix du Sauveur, avec le souvenir de sa douloureuse Passion : le cœur du fidèle formait un emblème assez fréquent à cette époque ; l'écu de Jean de Gerson l'avait déjà offert d'une manière remarquable.

La devise, sans rapport direct avec l'écu, a été, ainsi mise en rébus, adoptée par deux autres imprimeurs antérieurs (1) et le fut, dans la suite, au moins par un autre (2). Elle a plu, sans doute, par la singularité de sa figuration ; et, vu son ancienneté, on ne saurait, ce me semble, y voir quelque adhésion à la doctrine de Luther sur la « foi suffisante ». Dans l'Office du Saint-Sacrement, saint

(1) Guyot Marchant, libraire à Paris : marque vue sur un ouvrage de 1483 ; le symbolisme y est plus complet ; car, au-dessous de la devise sont deux mains jointes, ce qu'on appelle, en terme de blason, une *foi*. Cette marque est reproduite dans Edouard FOURNIER, *Hist. des enseignes de Paris*, 1884, p. 168.

L'imprimeur « Vérard (1485-1512) adopte le même emblème avec les deux notes ; mais Lempereur (1528-1537) ne garde que les deux mains jointes *(foi* en blason), avec la devise inaugurée par G. Marchand. » (*Mém. Soc. Antiq, Picardie*, 4e s., t. VI, p. 609, note 2 : figure.)

Le *Dictionn. des devises* de CHASSANT et TAUSIN, t. II, donne cette devise à la famille de Bruyères de Saint-Michel. Je possède un cachet en cire, apparemment de cette famille, où se lit la devise en question.

Le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires* de 1891 (p. 155) mentionne la communication, par M. Omont, d'un manuscrit offert par M. Nicolas Soultanoff, « contenant une sorte d'allégorie morale et théologique sur l'inconstance de la fortune. L'auteur anonyme. sans doute ecclésiastique..., paraît avoir vécu à l'époque de Charles VIII ou de Louis XII... Sur le baldaquin du lit, figuré dans la première miniature, on lit une devise qui peut en quelque sorte servir d'épigraphe au livre :

Sola fides sufficit ad firmandum cor.

(2) François Girault, 1552, ainsi qu'on le verra plus loin.



Thomas d'Aquin a dit : *Sola fides sufficit*, ce qui se rapporte à l'Eucharistie (1). C'est avec cette acception que la même devise a été reproduite dans la marque de François Girault, l'imprimeur d'un Antiphonaire de Sens (partie d'été), de 1552. Une banderole porte *Sola fides sufficit* ; deux mains jointes symbolisent la foi ; un calice surmonté de l'hostie est porté par deux angelots ; et, autour, on lit : *Sine fide impossibile est placere Deo* (2).

La marque est ainsi plus complète et plus intelligible, en même temps que d'une incontestable orthodoxie (3).

L. GERMAIN DE MAIDY.

Le Pays des Baronnies.

TROISIÈME PARTIE (4).

Dans les deux premières parties de cette étude sur l'ancienne seigneurie de Turquestein, nous étions parvenus, à la fin du XVI[e] siècle, à l'époque du démembrement de ce grand fief *messin*, que possédait depuis 135 ans, la famille *lorraine* d'Haussonville. Le partage consommé en 1567, l'avait morcelé en trois seigneuries séparées ; mais chacune d'elles, conservait le titre de baronnie.

Nous avons suivi jusqu'à la fin de l'ancien régime, les deux premiers de ces petits états féodaux, la baronnie de

(1) Hymne *Pange lingua*, 4e strophe.

(2) *Bull. de la Société archéol. de Sens*, 1905, pl. p. 192.

(3) La première rédaction de cet article a été communiquée à la Société des lettres de Bar-le-Duc, en sa séance du 4 mars 1896 (v. ses *Mémoires*, 3e série, t. VI, p. VIII).

(4) Cf *B. S. A. L.*, 1914, p. 130-147.



Lorquin et la baronnie de Saint-Georges. Il nous reste à parler de la troisième, celle de Châtillon.

Elle formait le lot des descendants de Gaspard d'Haussonville, et s'étendait sur les localités de Cir ey, du val de Bonmoutier, de Petitmont, d'Ibigny, d'Harbouey, et sur le grand massif de forêts compris entre les deux ruisseaux qui forment la Vezouse, depuis la roche de Châtillon jusqu'aux abords du Donon. Tous ces villages sont de langue française. Ils étaient demeurés français, même après 1871. Pour cette raison, ils viennent de subir cruellement les effets de la grande guerre. Entre eux et les autres parties de la seigneurie primitive, où l'idiome alsacien est plutôt en usage, ont été bien souvent tracées au cours des âges, des limites, voire des frontières que prétendaient fixer pour jamais les hautes pierres qu'on retrouve encore ça et là dans la forêt. La dernière, celle des bornes blanches que, depuis 47 ans, nous ne franchissions jamais sans tristesse, n'a pas duré plus que les autres. Elle n'est déjà plus que le témoins caduc de la ruée germanique, qui vient de se briser sous nos yeux. (1)

I. — *La Baronnie de Châtillon. — Famille de Nettancourt.*

Les deux filles de Gaspard d'Haussonville, en faveur desquelles, lors des partages de 1567, avait été créée la baronnie de Châtillon ; (2) étaient Anne d'Haussonville mariée en 1539 à Georges de Nettancourt, et sa sœur Marguerite, femme de Jean II du Châtelet, qu'elle épousa après 1544. Ce partage avait laissé subsister entre les deux

(1) Le manuscrit de cette notice, dont le *Bulletin* devait achever la publication en 1914, a disparu dans le pillage et l'incendie du hameau de Norroy. Il a dû être refait sur des notes et de nouvelles recherches, qui n'ont restitué qu'une partie des documents perdus, notamment de ceux qu'avaient fournis les riches archives de Cirey et de Châtillon, enlevées par les Allemands. On voudra bien accueillir avec quelque indulgence cette refonte très imparfaite.

(2) *B. S. A. L.*, 1914, p. 25.



familles une indivision, qui ne prit fin qu'en 1607 et 1611, par de nouveaux accords. Nous savons déjà qu'à la suite du premier, les petits-fils de Georges de Nettancourt, Jean V et son frère Henry (1) aliénèrent leurs parts au profit du comte François de Vaudémont, tandis que leur oncle, Jean-Philippe, conservait la sienne mais à l'état d'indivision avec le prince lorrain (2).

Le second accord, celui de 1611, détermine et sépare définitivement les deux lots. François de Vaudémont reçoit Harbouey et Petitmont, qu'il réunit aussitôt à ses baronnies de Lorquin et Saint Georges. Nous en connaissons déjà la destinée. René et Érard du Châtelet prennent Cirey, où nous les suivrons bientôt ; Jean-Philippe de Nettancourt conserve le val de Bonmoutier et le château de Châtillon, auquel reste attaché le titre de baronnie. (3) Il transmet l'un et l'autre à son fils Gabriel-Siméon, qui, moins attaché au manoir familial, devait terminer sa carrière à Paris en 1661, laissant un fils, François-Siméon, capitaine au régiment des gardes du prince de Vaudémont, mais qui mourait prématurément en 1669, tué en duel au cours du siège d'Arras. Cet événement paraît avoir gravement amoindri la famille de Nettancourt-Châtillon dans le pays des baronnies. L'année même où disparaissait François-Siméon, son château était mis en vente par décret du Châtelet de Paris, très-probablement comme conséquence de la situation obérée, laissée par Gabriel-Siméon son père ; et, du même coup, ses descendants perdaient leurs droits au titre de barons de Châtillon.

Des cinq enfants de François-Siméon, Gabriel-Laurent, né d'ailleurs avant ces événements (1664) est le dernier

(3) Henry de Nettancourt, baron de Vaubécourt, chef de la branche Passavant-Neuville. Voir sur lui *Doc. sur l'hist. de Lorr.*, 1864, p. 242-243.

(2) *B. S. A. L.* 1914, p. 132.

(3) Actes sur la baronnie de Châtillon, dans *J. S. A. L.*, 1894, p. 44.



auquel il ait été donné. Il n'a point d'ailleurs habité Châtillon.

Cependant, bien que dépossédés, les anciens seigneurs de Châtillon, n'ont pas quitté le pays. Par des alliances ou autrement, ils avaient acquis des biens dans le comté de Blâmont, à Foulcrey en 1592 (1), puis à Igney. C'est à Repaix qu'ils se retirèrent, dans le vieux manoir du XVIe siècle dont un artiste lorrain, l'architecte Morey a donné un dessin très connu (2). Un contact étroit avec les populations les y a retenus jusqu'aux derniers temps de l'ancien régime. Leur nom est répété plus de trente fois dans les actes paroissiaux de Repaix, Foulcrey, Igney Herbéviller, Blâmont, et enfin Lunéville, où les appelèrent leurs charges à la Cour. Leur vie familiale s'y déroule pendant un siècle, ainsi que la succession de leurs alliances avec les familles lorraines et résidantes aussi de Martimpré, Bannerot, Pindray, Sailly.

D'origine barrisienne (3), les barons puis comtes de Nettancourt avaient de tout temps servi tantôt la France, tantôt la Lorraine. Dès 1426, l'un d'eux est bailli et gouverneur de Bar (4). En 1476, Vautrin de Nettancourt, alors que le Téméraire assiège Nancy, conserve à René II la forteresse de Vaudémont, où il reçoit la visite de son duc. Jean IV qui épouse en 1573 sa cousine, Ursule d'Haussonville (5), se distingua sous Henri III, puis à Ivry et à Fontaine-Française avec Henry IV. En 1633 le régiment de Nettancourt compte dans les rangs de l'armée que Richelieu et Louis XIII conduisent au siège de Nancy (6).

(1) Foulcrey, ancienne Meurthe, Sarrebourg, Réchicourt ; voir LEPAGE, *Communes Meurthe*.

(2) Igney et Repaix, M. et M., Lunéville, Blâmont.

(3) Leurs armes sont : de gueules au chevron d'or.

(4) *J. S. A. L.*, 1891, p. 41 et ss.

(5) Cf. *B. S. A. L.*, 1914 p. 25.

(6) PFISTER, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 26.

A la bataille de Seneffe, puis en Italie, sous Catinat, ils se distinguent en toute rencontre. Ils s'allient aux familles lorraines de Bassompierre, de Savigny, des Armoises ; et c'est ainsi que, dès le retour de Charles IV dans ses États, et plus tard sous Léopold et Stanislas, ils exercent à la Cour ducale des charges importantes. Gabriel-Laurent (1664-1735) est capitaine aux gardes ; Nicolas-Adrian (1702-1782) au régiment du prince de Pons. Élisabeth-Charlotte, née à Lunéville le 7 juillet 1705, est tenue sur les fonts baptismaux par le duc et la duchesse dont elle porte les prénoms. Mme de Nettancourt est gouvernante de ses filles d'honneur (1).

Le dernier de leurs héritiers mâles qui ait habité ce pays, est Nicolas-Adrian, capitaine au service de France. Il mourut à Blâmont le 19 mai 1782, à l'âge de 80 ans. Deux de ses cousines, Catherine de Nettancourt, femme de Guillaume de Bannerot, et sa sœur, Marie ou Madeleine, comtesse de Sailly, y représentent encore à la même époque la descendance féminine des Nettancourt-Châtillon, et ce n'est qu'après leur mort (1780 et 1786) que peu à peu leur nom tombera dans l'oubli (2).

II. — *Baronnie de Châtillon.* *Familles Regneauld et de Klopstein.*

L'acquéreur du château et de la baronnie de Châtillon, lors de la vente forcée de 1669, fut Jean Huin, écuyer, ci-devant chancelier et lieutenant-général au bailliage de Vic, où siégeait, comme nous l'avons vu (3), la justice ou cour féodale de l'évêque de Metz, pour l'ensemble de ses vastes enclaves en terre lorraine. Pris dans la bourgeoisie locale, les magistrats de ce tribunal qui recevaient des épices et cumulaient des fonctions très diverses, ne s'inter-

(1) Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, p. 252.
(2) Tableaux généalogiques, A. B. C., de l'appendice.
(3) *B. S. A. L.*, 1914, p. 136.

disaient pas les affaires lucratives. Acquéreur le 15 mai pour 28.000 francs, Jean Huin revendait Châtillon le 2 octobre à la comtesse de Linange-Réchicourt pour 35.000 francs barrois (1).

Celle-ci ne le conserva que peu de temps. Elle le cédait le 7 octobre 1676 à Nicolas Regneauld.

La famille Regneauld (2) avait été anoblie par le duc Charles IV pour les services que ses membres, comme receveurs et gruyers du domaine de Rosières, avaient rendus au cours de la période des guerres. Devenus propriétaires et barons de Châtillon, Nicolas et ses successeurs ne l'ont plus quitté ; et, par leur présence constante dans la contrée, y ont acquis et conservé jusqu'aujourd'hui une influence légitime et des sympathies reconnaissantes, Leurs alliances les rattachaient à de vieilles familles lorraines : Haxaire, Reboucher, Mortal. Joseph-Claude Regneauld fut, en 1709, capitaine au régiment des gardes de Léopold qui le reconnut comme baron de Châtillon (3). Même à l'époque révolutionnaire, Charles-Gabriel n'abandonnait pas son manoir. C'était un vieux soldat qui, d'après le signalement minutieusement établi par le Comité de surveillance de Blâmont, portait au front une cicatrice double. En dépit des dénonciations véhémentes qui prétendaient le rendre responsable de l'émigration de son frère, il vécut retiré « dans sa maison isolée au milieu des bois », protégé plutôt qu'inquiété par la surveillance qu'avait établie (4) « *sur cette partie de la montagne* », le procureur syndic de Blâmont, son ami et son conseiller. Mais, au commencement du XIXe siècle, il ne restait de la

(1) *J. S. A. L.*, 1894, p. 45.

(2) *D'argent au chevron d'azur, accompagné de 3 étoiles de gueules posées 2 et 1 ; au chef de même, chargé d'un lion léopardé d'or.*

(3) Lepage, *Communes Meurthe*, t. I, p. 503, t. II, p. 505.

(4) Voir : *Les derniers seigneurs du district de Blâmont*, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1913-14, et Arch. M.-et-M., Q. 1035.

famille Regneauld qu'une fille, Joséphine-Gabrielle, qui épousait en 1835 le baron Antoine-Louis-François de Klopstein.

Dès la fin du XVIe siècle, François *Clopstain* est prévôt de Marsal, où il possède un fief appelé la *Cour douaire*. Cette famille, d'origine allemande (1), s'était réfugiée en Lorraine au cours des guerres religieuses, afin d'échapper, lisons-nous dans les archives du château de Châtillon, à la tyrannie luthérienne. Mathias se distingue par sa ferme attitude lors de l'attaque de Blâmont par l'armée des Reîtres en 1587 (2). Enfin Jean, en 1638, consacre et paye de sa vie, la juste renommée qu'attache à son nom l'héroïque défense de cette ville et de son château contre Bernard de Saxe-Weimar et les Français.

C'est ce même nom, entouré des mêmes respects, que portait encore 278 ans plus tard le baron de Klopstein, ancien commandant de cavalerie. Le 4 août 1914, il tombait mortellement atteint par une balle allemande, alors que, d'une fenêtre de son château, il observait l'avance de l'ennemi.

III. — *Baronnie de Cirey-en-Vôge. Famille du Châtelet.*

René et Érard du Châtelet qui, avec Jean-Philippe de Nettancourt, partagaient en 1611 le domaine de Châtillon, appartenaient à la branche de cette famille, dont les membres s'intitulaient de préférence barons de Thons (3). Jean II qui vivait en 1562, était devenu gouverneur de Langres. Il prenait les titres de souverain de Vauvillars, baron de Thons et de Châtillon-en-Vôge. Erard qui mourut en 1635 âgé de 86 ans, y ajoutait celui de seigneur de

(1) La famille de Klopstein porte : *D'or à la fasce d'azur, accompagnée en chef de 2 lionceaux naissant de sable, et en pointe de 2 mains frappantes avec des pierres qui lancent des flammes.*

(2) LEPAGE, *Communes Meurthe*, t. I, p. 103 et 250.

(3) Les Thons, Vosges, Neufchâteau, Lamarche.



Cirey-en-Champagne (1). De ses neuf enfants devait sortir une lignée féconde, où figure son fils Érard, qui nous a laissé le récit de ses tentatives infructueuses pour la délivrance du duc Charles IV, alors enfermé à Tolède. Mais cette branche des du Châtelet n'appartient guère à l'histoire de Lorraine que par l'un de ses membres, Florent-Claude que nous retrouverons à Lunéville en 1735 et à Cirey-sur-Vezouse en 1748.

C'est René, chef de la branche aînée, qui, lors du démembrement en 1611 de la baronnie de Châtillon, eut en partage Cirey-en-Vôge et les forêts voisines (2). Il affecta le titre de baronnie à ce chef-lieu des terres qui composaient sa part (3), laissant celui de seigneur de Châtillon à Jean-Philippe de Nettancourt, auquel échut le château. A sa mort, survenue en 1617, son fils Antoine s'intitula donc marquis du Châtelet, seigneur de Thons et baron de Cirey-en-Vôge. Après lui Pierre, puis Pierre-Denis et René-François portèrent les mêmes titres, et résidèrent effectivement dans leur domaine vosgien, ainsi qu'en font foi les registres paroissiaux (4).

Ils eurent des charges importantes à la Cour de Léopold.

(1) Cirey-en-Champagne ou sur Blaise, Haute-Marne, Wassy, Doulevant.

(2) Cirey-en-Vôge ou sur Vezouse, M.-et-M., Lunéville, chef-lieu de canton.

(3) Il est difficile de comprendre comment le partage de 1611 se serait fait en trois lots égaux comme le porte un acte appartenant à la famille de Rosières (*J. S. A. L.*, 1894, p. 44). René, attributaire du 1er lot, tenait bien ses droits de sa mère Marguerite d'Haussonville. Mais Erard, qui n'était que son frère consanguin, issu du second mariage de son père avec Claire-Renée de Choiseul, n'avait, ni personnellement, ni du chef de sa mère, aucun droit sur la succession d'Haussonville. Les droits qui lui donnaient accès à ce partage, ne pouvaient être que ceux qu'il tenait de son autre frère consanguin Jean, mort sans postérité en 1610. Dès lors, sa part ne devait être que du 1/6 au plus. En fait, René seul a pris possession de Cirey. Erard et ses descendents n'y ont laissé aucune trace et n'y ont pas résidé.

(4) Arch. M.-et-M., E. suppl. 1968 ; *J. S. A. L.*, 1888. p. 66 ; Calmet, *Hist. généalogique de la Maison du Châtelet*, p. 96 et ss.



Pierre-Denis y fut chambellan et capitaine aux gardes. Mais nous avons surtout des renseignements sur René-François (1668-1755) qui, plus que les autres, a joué un rôle important dans les affaires lorraines, et a laissé, étant mort à Blâmont, un souvenir durable dans la contrée (1).

IV. — *René du Chatelet, marquis de Grandseille*

René-François, né en 1689, était à 19 ans (1708) capitaine dans les troupes du prince Charles de Lorraine (2). En 1710 il épousait à Cirey une Irlandaise d'une grande beauté, bien que beaucoup plus âgée que lui, Catherine Flèming (3), dont il semble que la noblesse ne fût point aussi incontestée que la sienne, car on avait eu recours à un expédient pour en obtenir la confirmation authentique. A ce moment vivait en France, au château de Saint-Germain-en-Laye, le dernier des Stuarts, Jacques III. Il y tenait une sorte de cour. On avait sollicité et obtenu de ce souverain déchu, une reconnaissance des titres de Catherine Fléming. Il attesta qu'elle était descendue de l'ancienne et noble famille des milords de Slaves, dans le royaume d'Irlande, connue en ce pays depuis plusieurs siècles (4).

Mme du Châtelet se montra très attaché à sa baronnie de Cirey. Mais elle était petite. Le village, réduit depuis les guerres à une cinquantaine de pauvres habitants, n'avait

(1) Les armes de la famille du Châtelet sont : *D'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lys dans le sens de la bande.* — Voir la succession des barons de Cirey-en-Vôge à l'appendice.

(2) Charles de Lorraine, évêque d'Osnabrück, frère du duc Léopold.

(3) Elle mourut à Cirey en 1756. L'acte de décès lui donne 80 ans *environ* ; sa pierre tombale, retrouvée aussi à Cirey, 77 seulement. *J. S. A. L.*, 1888, p. 11 et 67. M. du Châtelet était mort l'année précédente à 67 ans. Voir aussi l'intéressant ouvrage : *Cirey-sur-Vezouse* par M. Cuissard, 1944, p. 64.

(4) Calmet. *Histoire généalogique de la Maison du Châtelet*, p. CCXCVII. Cette déclaration est du 23 novembre 1702.



nulle importance. Les forêts seules conservaient quelque valeur. Soixante ans plus tard, on les estimera 240.000 francs. Patiemment et pendant 12 ans, M. du Châtelet s'appliqua à arrondir son domaine, et en 1722, il jugeait le moment venu de demander au duc Léopold de l'ériger en marquisat, sous le nom de Grandseille. Dans le même temps, M. de Beauvau, son voisin dans le pays des Baronnies, poursuivait le même dessein pour la terre d'Haroué (1). L'élévation d'une seigneurie au rang de marquisat, exigeait alors des possessions territoriales importantes, mais surtout la concession de certains droits réguliers qui donnaient au titulaire une place privilégiée dans la noblesse du pays. C'est le but qu'atteignit M. du Châtelet par une longue série d'acquisitions, et plus encore par l'effet des faveurs du prince. Mais l'excès même de ces faveurs devait provoquer des protestations, et, dès la mort de Léopold, des mesures de répression d'où sortit bientôt le démembrement du marquisat, puis l'exode de la famille du Châtelet, amoindrie et humiliée. Ces vicissitudes, aggravées par l'intervention de l'État français, dépassent, nous semble-t-il, la portée des intérêts particuliers qu'elles atteignirent, nous découvrant divers aspects de la vie sociale et politique du temps. Nous dirons donc quelques mots de l'existence éphémère du marquisat de Grandseille.

Grandseille est un hameau dépendant du village de Verdenal, terre infertile, où n'existait au XVIII[e] siècle que la maison du fermier (2). L'élégant pavillon qu'on y voit aujourd'hui, est de construction plus moderne. Comme on ne pouvait installer en ce lieu désert un

(1) *B. S. A L.*, 1914, p. 253.

(2) On dit encore qu'un lièvre ne s'y engage que muni d'une besace de provisions. Notes conservées dans la famille de l'ancien régisseur, obligeamment communiquées par M. Cloud ; cf. aussi LEPAGE, *Communes Meurthe*, V° Verdenal (M.-et-M. Lunéville, Blâmont).

personnel administratif, c'est à Frémonville que s'établirent le prévôt, le procureur fiscal, le greffier, le tabellion. M. du Châtelet avait acquis non seulement des terres, des étangs, des scieries, des bois, mais des cens, des rentes, des dîmes, des corvées et autres droits surannés. Le tout composait déjà un revenu de 7.000 livres. Léopold, sous couleur d'indemnité pour des bois situés en France que sur sa demande M. du Châtelet aurait renoncé à vendre, pour ne pas nuire aux salines de Rosières, y avait ajouté les ruines du château de Blâmont qu'illustraient les souvenirs de Jean Klopstein, des droits de justice haute, moyenne et basse, des usines, « le revenu desquels domaines peut monter à 2.500 livres, à cause de la grande dépense que le dit marquis du Châtelet y a faite ». Le duc, voulant lui donner des marques de son estime, et en considération de ce que ses ancêtres avaient sacrifié leurs biens et par conséquent de nombreuses terres et dignités, au service de ses prédécesseurs, et pour le soutien de ses États, où ils avaient toujours tenu des premiers rangs, érigea tout cet ensemble, l'éleva, illustra et décora en dignité, titre, rang et prééminence de marquisat, avec permission d'y joindre toutes autres acquisitions, dans le bailliage de Lunéville. Et ce n'était qu'un commencement. L'année suivante, il érigeait en fief, avec droit de haute justice les terres du marquisat acquises sur des particuliers, y attachant les droits de juridiction en matières personnelles, réelles, civiles ou criminelles dans les villages du domaine où M. du Châtelet ne les possédait pas encore, droits souverains qu'il déclara « désunir et démembrer de sa prévôté et gruerie de Blâmont, pour les attribuer aux officiers du marquisat, sauf appel. Comme faveur spéciale, il y ajoutait encore la dispense de tous droits fiscaux, et même la remise de toute déchéance déjà encourue en vertu des ordonnances.

En résumé, Léopold, augmentait la modeste baronnie



de Cirey, des terres équivalant à une très grande partie de la prévôté de Blâmont, et nanties, au préjudice de la souveraineté lorraine, des droits réguliers les plus précieux (1).

L'édit de 1722 autorisait M. du Châtelet à continuer ses acquisitions dans toute l'étendue du bailliage de Lunéville. Il n'y manqua point ; et, le 15 octobre 1726, il se faisait céder le village de Parux avec sa haute justice et la cense de Fléville à Harbouey (2). Quelque temps après, le duc l'autorisait encore à racheter à son profit personnel, des droits féodaux sur le village de Verdenal, qu'un ancien comte de Blâmont avait engagés à la fin du XIVe siècle (1392) au chapitre de Saint-Dié, lequel, depuis 400 ans, les avait incorporés à la partie de ses domaines qui conservait le vieux nom de prévôté de Chaumontois (3).

Enfin, un peu plus tard, on s'aperçut qu'il manquait encore au marquisat de Grandseille l'importante prérogative des droits de sceau et de tabellionnage. Ce fut

(1) Arch. M.-et-M., lay. Blâmont, IV.

(2) Voici à titre de document l'énumération des terres et des droits, qui constituèrent le marquisat de Grandseille (Arch. M.-et-M., B. 158, p. 17.) « Haute, moyenne et basse justice et justice foncière de Grandseille, les dîmes, environ 1.000 jours de terres et prés, une tuilerie ; les Amienbois, où il y a 300 jours, à Autrepierre environ 250 jours ; un gagnage à Gogney de 50 jours par saison et 18 à 20 fauchées de pré ; un gagnage à Frémonville de 159 jours et 20 fauchées, avec bergerie, moulin, rentes en argent et en avoine ; une maison-fief à Blâmont avec enclos, jardins, vignes, colombier, 145 jours de terre et des prés ; les étangs d'Albe, Vilvaucourt, Gresson, Combres, et Rancogney avec leurs breuils et rosats ; les cens en argent, avoine et chapons dus par le prieuré de Manonviller, les cens de Laneuveville-au-Bois, de Couva et Jesing, la Neuve-Grange. Biens domaniaux : Le château enclos et ancien gagnage de Blâmont avec les corvées, droit de troupeau à part et de colombier, tous les chapons ; les poules de cens dus audit lieu, avec quelques petits cens en argent ; la haute justice d'Autrepierre, Frémonville, Amenoncourt, Gondrexon, Remoncourt ; les breuils de Jambrot. les corvées et droits en dépendant ; les scieries de la Boudouze, Machet, Mauvé, avec les marches desdites scieries.

(3) Lepage, *Communes Meurthe*, t. II, p. 647.



l'objet d'un dernier édit du 19 août 1728 qui, poussant à l'extrême l'étendue des munificences princiéres, déclara que ces droits régaliers pourraient être perçus au profit du marquisat, même sur les actes reçus par les notaires royaux (1).

Le marquis et la marquise du Châtelet conservèrent les faveurs de Léopold jusqu'à sa mort. François III ne leur fut pas moins favorable. Lorsqu'il échangea son duché de Lorraine contre celui de Toscane, et confia au marquis de Beauvau la mission d'implanter et de faire accepter à Florence le gouvernement du nouveau grand-duc, M. du Châtelet le suivit dans cette ville, où il fit son entrée le 16 mars 1738, à la tête de 500 gardes lorraines (2). Il recevait bientôt après (1741) le titre de général major du grand-duc de Toscane, puis rentrait en Lorraine en 1743 pour se fixer définitivement à Cirey, où il semble bien que le soin de ses affaires, les soucis que lui donnait déjà le marquisat de Grandseille, et ses démélés avec l'abbé de Domêvre, dont nous avons fait ailleurs le récit (3) aient absorbé la plus grande part de son activité.

Les registres paroissiaux nous révèlent qu'il eut de Catherine Fléming 7 ou 8 enfants. Mais, dès 1748, tous ses fils étaient morts prématurément, notamment l'aîné, Luc-René, né en 1716 et qui avait été chambellan du grand-duc de Toscane, De ses filles, qui presque toutes reçurent le titre de dames d'honneur, il restait seulement Anne-Catherine, née le 21 janvier 1720, que Marie-Thérèse, grande-duchesse, puis impératrice, avait élevée à la dignité de dame de la Clef d'or. Seule survivante de

(1) Les armes du marquisat furent : *Accolé d'or à la bande de gueules chargée de 3 fleurs de lys d'argent qui sont du Chatelet ; et de vair, au chef de gueules chargé de six billètes d'or 1. 2, 3 qui sont de Fléming.*

(2) Poulet, *Les Lorrains à Florence,* dans la *Revue lorraine illustrée,* 1909, p. 25.

(3) *Le procès des Baronnies,* dans *Mém. Acad. Stan.,* 1911-12, p. 281.



cette grande famille, elle fut la troisième femme de François-Philippe duc de Marmier (1).

Le mariage fut célébré à Blâmont le 23 juillet 1748 (2) ; et, parmi les personnages qui y assistèrent, figure comme témoin, Florent-Claude du Châtelet, baron de Cirey-en-Champagne, grand bailli du pays d'Auxois et de Sarrelouis, commandant pour le roi dans les duchés de Lorraine et de Bar, sous les ordres du roi de Pologne (3), cousin de l'épouse. Ce grand personnage représentait alors la descendance d'une branche de la famille du Châtelet, dont l'auteur, Érard, avait reçu en 1611 une part dans la baronnie de Châtillon (4). Nous avons dit qu'il ne restait pas de traces de la présence dans le pays des Baronnies, et que, selon toutes probabilités, sa part avait été cédée a René, premier baron de Cirey-en-Vôge. Mais la venue de Florent-Claude au mariage de sa cousine n'était pas purement fortuite. Il est facile de pénétrer les raisons de sa présence en Lorraine (5).

V. — *Florent-Claude du Châtelet, baron de Cirey-en-Champagne.*

Né en 1695, d'abord mousquetaire du roi, puis colonel au régiment de Hainaut, Florent-Claude déjà grand bailli de Semur-en-Auxois, cumulait encore la charge surtout honorifique de grand bailli de Sarrelouis.

La création de cette province ou département de la Sarre où, plus que jamais se débat actuellement pour la France le grave problème de sa sécurité, était l'œuvre, malheu-

(1) Fils de feu Francois-Philippe, comte de Marmier, seigneur d'Avrainville (Vosges) et de Marguerite de Hamilton.

(2) Arch. M.-et-M., E suppl. 1760-1765.

(3) *Ibid.*, 1765.

(4) Cf. *B. S. A. L.*, 1914, p. 132.

(5) Voir à l'appendice la succession des barons de Cirey en Cham pagne.



reusement éphémère, de la prévoyance de Louis XIV et du génie de Vauban. Leur pensée commune avait été de suppléer, par une puissante barrière militaire, à l'indispensable frontière géographique que la nature a refusée à la France, entre la Moselle et le Rhin. Mais après les amputations et les restitutions imposées par les traités de Nimègue et de Ryswick, il ne restait guère de la nouvelle province que la forteresse de Sarrelouis, et les quelques territoires épars dans la Lorraine, et l'évêché de Metz que le marquis du Châtelet administrait au nom du roi Louis XV (1). Comme il avait établi à Phalsbourg, à 15 lieues seulement de Lunéville, le siège de son gouvernement (2), ses rapports fréquents et officiels avec la Cour de Lorraine devaient naturellement y attirer, avec le gouverneur de la Sarre, sa femme, la savante et séduisante Gabrielle-Émilie de Breteuil, et l'ami commun qui, dès cette époque, avait lié son existence à celle de la marquise, Voltaire.

Voltaire étalait volontiers cette double et singulière amitié. Il s'en autorisait pour traduire, en même temps que les sentiments de celle dont il avait fait « la moitié de lui-même », ceux qu'il prêtait au mari complaisant, auquel il ne marchandait pas d'ailleurs une admiration enthousiaste (3). « M. et Mme du Châtelet, écrivait-il, vous font leurs plus tendres amitiés » et dix ans plus tard, 21 septembre 1749, au lendemain de la mort tragique de la marquise, dont il avait conduit le deuil aux côtés du marquis « Je vais, disait-il, passer deux jours chez une amie de ce *grand homme* » (4). Exagération presque ironique que l'histoire n'a pas ratifiée, se contentant de voir en

(1) BABELON, *Sarrelouis et Sarrebrück*, p. 96 et ss.

(2) Gaston MAUGRAS. *La Cour de Lunéville au XVIIIe siècle*, p. 271.

(3) *Œuvres complètes de Voltaire*, correspondance, t. I. 7 mai 1739, de Cirey.

(4) *Œuvres complètes de Voltaire*, de Cirey, 23 septembre 1749 et du 19 septembre : « On m'entraîne à Cirey avec M. du Châtelet. »

Florent-Claude du Chatelet, un brave officier, plusieurs fois blessé, mais surtout une figure assez particulière du grand seigneur de son temps.

(*A suivre.*) E. AMBROISE.

CHRONIQUE

Versements de Membres perpétuels.

Ont versé la somme de 200 fr. dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et sont, en conséquence, devenus membres perpétuels de la Société d'archéologie lorraine :

M. Edmond BRUWAERT, ancien ministre plénipotientiaire de France, à Genève ;

M. Alfred CRÉPIN-LEBLOND, imprimeur-éditeur, 4, rue de Rigny.

Vœux de nouvelle année.

Fidèle à une aimable tradition, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne nous a, cette année encore, adressé ses souhaits sous une forme peu banale. Si nous regrettons de ne pas connaître l'auteur de ces vers, du moins nous est-il très agréable de remercier M. Albert Collignon — un maître, et c'est tout dire — d'avoir bien voulu se constituer notre champion dans cette joute poétique. En publiant sa réponse, la Société d'archéologie lorraine est heureuse de s'associer de cœur au juste hommage rendu par notre confrère à l'Académie de Stanislas, dont la belle activité ne se ralentit pas aux heures les plus critiques de la guerre.

1920

En Bellona feris tandem discessit ab armis !
En decorat patriæ victricis laurea frontem !
Ejus dextra tenet fecundæ pacis olivam !
Roma iterum clausit, post prœlia, limina Jani,
Et nobis rerum faustarum enascitur ordo.



Nunc silet in campis ensis, sed fervet aratrum ;
Tormenti ignivomi strepitus non œthera pulsat,
Et cum secessum scribentis carmina poscunt,
Ecce tibi occurrit pro scriptis utile tempus.
Ergo, sume, soror, calamum et compone libellos ;
Nam si gaudenter de ventis navita narrat,
Fortia tu memoras majorum gesta triumphans.
Historia est messis, spicas tu cogis opimas.
Heroas nostros celebrabis nomine claros
Qui dulcem emerunt generoso sanguine pacem !
Sic decus illorum notum super astra volabit,
Et dabit afflictis animis solatia grata !
Hœc mea vota deus plenus bonitate secundet !

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne,
Montauban.

La Société d'Archéologie Lorraine,
a la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Accipimus, soror, hœc tua pectore vota libenti
Et tibi nos rursus felicia cuncta precamur,
Dum novus auspiciis melioribus incipit annus.
Martis enim toto tandem furor orbe quievit,
Exspectata diu nobis lux alma refulsit
Paciferamque orbi circumfert Pallas olivam.
Ergo Francigenas clamores tollere ovantes
Nunc decet et dulcem patriam celebrare redemptam,
Cujus fecundos rabies Germana per agros
Sævierat, flammis et cædibus omnia vastans.
Donec bacchata est tempestas horrida belli,
Nanceii siluit solitus se dedere cœtus
His studiis quibus eruitur veneranda vetustas,
Priscæ explanantur chartœ, monumenta loquuntur,
Inscripti et lapides, annosa volumina, fasti.
Pendebant opera interrupta. Hæc sola quotannis
Edidit Annales Musisque Academia asylum
Præbuit assidue, in nostra quam condidit urbe
Dux Lotharingorum, Polonis e finibus exsul.
Cum rueret ferri aeriis de navibus imber,
Pestiferas nebulas et vasta incendia fundens,
Illa tamen valuit sueto indulgere labori.
Nunc quando amplexa est justam victoria causam,
Firmaque pax jungit mansura in fœdera gentes,

Artibus ingenuis patet area libera cunctis,
Et jam materies studiis proponitur ingens.
Fervet opus, nec præteritæ evolvisse juvabit
Historiam ætatis tantum, sed gesta referre
Heroum quoque, qui pro libertate ruentes
In ferrum, insignem patriæ peperere triumphum,
Fratresque amissos longo post tempore nobis
Restituere, sacra cingentes tempora lauro
Salveto et tibi sit studiorum messis opima,
Montalbana soror, vigeasque favente Minerva.

BIBLIOGRAPHIE

— Émile MONAL, *Les Maîtres Apothicaires de Nancy au* XVII[e] *siècle*. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-8 de VIII-237 pages, avec 5 pl. hors texte. Cette thèse de doctorat en pharmacie composée, écrite et soutenue à Nancy pendant la guerre, mérite assurément d'attirer l'attention des spécialistes et de tous les érudits qui s'intéressent à l'histoire de la Lorraine ; rendus par la paix à leurs chères études, ils seraient inexcusables de négliger ce livre rédigé avec précision et élégance.

Le plan est judicieux. Le 1er chapitre, tout historique, contient les règlements auxquels la corporation est soumise depuis le décret du duc Henri II (1615) jusqu'à celui de Charles IV (1665) ; le 2e entre dans le détail de la vie corporative et esquisse, d'après les documents des Archives départementales et les pièces de la collection particulière transmise par M. Jean-Louis Monal à sa famille, la biographie des apothicaires lorrains ; le 3e donne de curieuses précisions sur les remèdes et les médicaments. Un appendice fournit les textes originaux les plus importants.

L'ouvrage atteste de sérieuses recherches et une excellente méthode. On regrette seulement : 1o que l'auteur n'ait pas insisté (p. 118) sur l'emploi des plantes médicinales ni recherché dans l'antiquité classique ou dans le moyen-âge les origines de notre pharmacopée. L'inspirateur n'est-il pas Pline l'Ancien ?



Seul ou par certains intermédiaires ? — 2° que dans la liste de certains mémoires des maîtres (nous dirions aujourd'hui : ordonnances) les explications scientifiques, trop brèves d'ailleurs, soient rejetées en note. Nous croyons qu'il eût fallu employer une méthode toute contraire, mettre au bas des pages ou dans un appendice la teneur même des ordonnances et faire un exposé précis, bien ordonné de la pharmacologie du XVII[e] siècle. Car on ne saurait trop réagir contre la tendance de certains érudits contemporains qui considèrent leurs fiches comme la substance même de leur livre. En toute étude, ce qui importe, c'est l'idée, tout ensemble exacte et systématisée; le document ne sert qu'à étayer — et c'est beaucoup — les inductions de l'auteur. M. Monal aurait dû, en son chapitre III, exposer sous une forme plus précise et plus complète la thérapeutique lorraine. — 3° Il ne s'occupe pas assez des rapprochements possibles entre les usages lorrains et ceux du reste de l'Europe à cette époque. Qu'il s'agisse des coutumes corporatives ou de la pharmacopée, le lecteur se pose souvent cette question : tel règlement, tel remède est-il particulier à la Lorraine ? Du moins M. Monal établit-il très bien, p. 2, p. 104 et suivantes, que ce pays n'a pas connu les grosses querelles entre médecins et apothicaires, apothicaires et chirurgiens où l'on voit alors la France se débattre, au grand dommage, sans doute, des infortunés malades.

Nous terminerons par une observation qui se relie logiquement à la précédente. Si l'auteur montre excellemment, p. 28, que seules, à sa connaissance, entre toutes les maîtrises d'apothicaires, celle de Nancy a choisi la Vierge pour patronne, il paraît reculer trop timidement devant tout essai d'explication d'un pareil choix. « Nos apothicaires, dit-il, avaient certainement, pour choisir la Madone, une raison que notre irréligion ne peut découvrir ». Il eût fallu poursuivre la recherche avec plus d'obstination. Tout incompétent que nous sommes, oserons-nous risquer une conjecture ? La Vierge résume en soi toutes les vertus des saints ; de plus elle est une consolatrice et elle a souffert. Enfin le *Cantique des Cantiques* la peint laissant tomber de ses doigts des gouttes de myrrhe, et les livres d'heures la qualifient de *plantatio rosæ*, d'*oliva speciosa*, de



fons hortorum, de *nardus odoris*. En est-ce assez pour justifier la prédilection que lui témoignaient nos apothicaires?

L'ouvrage, bien imprimé, élégamment illustré, honore l'auteur, son imprimeur et l'érudition lorraine. Nous n'avons trouvé qu'un très petit nombre de fautes d'impression et qu'une phrase incorrecte [p. 50, il faut : *qu'aux autres* maîtres ses confrères]. Il nous reste à souhaiter que M. Monal poursuive ses études historiques sur la corporation des apothicaires de Nancy et consacre bientôt un nouveau volume au XVIIIe siècle.

R. HARMAND.

— La publication, faite par le Ministère de l'instruction publique, du *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, était interrompue depuis 1878 et on pouvait la croire abandonnée. Elle vient d'être reprise et trois fascicules petit in-folio ont paru coup sur coup en 1919 à l'Imprimerie nationale. Ils mènent le *Dictionnaire* de la lettre L à la lettre S. Les sujets lorrains sont traités avec soin et les travaux de notre Société cités fréquemment ; voir par exemple les articles Malzéville, Médiomatrici, Messein, Mosa, Mosella, Pierre-la-Treiche, etc.

— Dans le périodique *La Géographie*, qui est l'organe de la Société de géographie de Paris, nous trouvons au t. XXX (1914-15), p. 113-122, une étude de M. Raoul BLANCHARD, professeur de géographie à l'Université de Grenoble, sur Nancy. L'auteur en décrit le site et note l'heureuse position de cette ville à la porte de la trouée que la Meurthe perce dans la muraille calcaire, et qui ouvre un chemin vers Toul et Paris. Il résume les phases de la création et de l'accroissement de la cité. Ce sont surtout, dit-il, les faits historiques qui ont causé cette évolution.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

15e ANNÉE. — Nos 4-6. — AVRIL-JUIN 1920.

Procès-verbal de la séance du vendredi 12 mars 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président a reçu une lettre de remerciements de M. Camille Hellé à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

En raison de la coïncidence de la séance d'avril avec les fêtes de Pâques, la Société décide de prendre vacances jusqu'au 14 mai.

Admission.

M. André Hanus, avocat à la Cour, est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : MM. René **Barthélemy,** chirurgien-dentiste, 34, rue Gambetta, par MM. Hippolyte Roy, Émile Duvernoy et l'abbé Edmond Chatton;



l'abbé Louis **Chéron**, bibliothécaire municipal, à Neufchâteau, par MM. Léon Germain de Maidy, René Harmand et Justin Favier ; Henri **Louis**, homme de lettres, associé correspondant de l'Académie de Stanislas, 35, rue du Grand-Verger, par MM. Hippolyte Roy, Émile Duvernoy et Léon Germain de Maidy ; Henri **Marcus**, avocat, 33, rue du Bastion, par MM. Hippolyte Roy, Émile Duvernoy et l'abbé Edmond Chatton ; l'abbé **Petitot**, 13, rue de Boudonville, par MM. l'abbé G. Thiriot, Charles Sadoul et Pierre Boyé.

Lectures.

M. Léon Germain de Maidy lit une note intitulée : *Recherches sur Louis Ier des Armoises, seigneur d'Autrey, tué en 1490.*

M. Pierre Boyé continue la lecture du travail de M. François de Liocourt : *Monographie architecturale de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau.*

M. Hippolyte Roy lit ensuite : *Une journée historique à Chalon-sur-Saône. Rencontre de Louis XIII avec Charles IV, duc de Lorraine (4 février 1629).*

Procès-verbal de la séance du vendredi 14 mai 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. André Hanus et Pierre Maire ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève propose, par l'intermédiaire de M. Bruwaert, l'échange de ses publications avec celles de la Société. Le principe de cet échange est décidé.



M. le docteur René Collignon, habitant le château de Jaulny, fait part de la découverte, lors des travaux de restauration dudit château, d'une frise et de poutres sculptées.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Gustave Paul, ancien notaire, membre de la Société depuis 1877, mort à Nancy, le 11 avril 1920, à l'âge de 82 ans ; le comte Étienne Fourier de Bacourt, membre de la Société depuis 1875, mort à Paris, le 27 avril, à l'âge de 66 ans.

Admissions.

MM. René Barthélemy, l'abbé Louis Chéron, Henri Louis, Henri Marcus et l'abbé Petitot sont admis en qualité de membres titulaires.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : MM. Robert **Lienhart,** chef de travaux chargé de conférences de zoologie à la Faculté des sciences, 3, rue de Rigny, par MM. Georges Demeufve, Paul Laprevote et Charles Sadoul ; Pierre **Marot,** élève à l'École des chartes, 7, rue d'Olivet, Paris, par MM. René Harmand, Léon Germain de Maidy et Émile Duvernoy ; Urbain **Noirel,** rédacteur à la Préfecture, 29, rue du Montet, par MM. Charles Sadoul, Paul Laprevote et Pierre Boyé.

Ouvrages offerts à la Société.

Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Jacques Hulin, son ministre en Cour de France (1733-1766), par Pierre Boyé. Nancy, 1920, in-8° de 144 p., portrait.

Jean-Louis-Nicolas de Thumery, chanoine de la cathédrale et provicaire du diocèse de Saint-Dié (1751-1829), par Ch. Chapelier. Épinal, 1920, in-8° de 72 p.



Sion, son pèlerinage, son sanctuaire, avec lettre-préface de Mgr Ruch, évêque de Nancy et de Toul, par l'abbé E. Mangenot. Nancy, 1919, in-8° de 704 p., avec planches.

Rapport de la Commission des finances.

M. Charles Guyot donne lecture du rapport qu'il présente, au nom de la Commission des finances, pour les années 1915-1919. Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Lecture.

M. Pierre Boyé termine la lecture du travail de M. François de Liocourt, intitulé : *Monographie architecturale de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de revision : MM. Léon Germain de Maidy, l'abbé Eugène Martin et Paul Charbonnier.

Rapport présenté au nom de la Commission des finances pour les années 1915-1919.

Messieurs, votre Commission des finances s'est réunie le 26 mars 1920, afin d'examiner les comptes présentés par votre trésorier, M. le commandant Thouvenin, pour les années 1915-1919. Je suis chargé de vous donner un résumé de votre situation financière au terme de cette période difficile et de vous exposer les mesures qui s'imposent en vue de maintenir l'équilibre de nos budgets futurs. Pour le présent, toutes les prévisions faites en 1914 ont été déjouées par les événements, et nous ne devons pas nous étonner si une comparaison avec le projet de budget de 1915 ne peut être faite comme en temps normal. Il a fallu vivre pendant cinq années sans budgets, en se bornant à satisfaire aux besoins les plus urgents. Si les résultats financiers de cette période sont encore relative-

ment plus satisfaisants qu'on ne pouvait l'espérer, nous le devons aux bons soins du trésorier, et aussi à l'active collaboration de notre président, M. Pierre Boyé, qui pendant ces années critiques n'a pas cessé, au milieu des difficultés de tous genres, de veiller aux intérêts de la Société et du Musée.

Nous établissons comme il suit, sous les rubriques d'usage, les comptes de la Société, d'une part, du Musée et de la Bibliothèque, d'autre part, pour cette période de 1915 à 1919 :

Société. — Recettes :

Cotisations perçues....................	104 60
Ventes de livres........................	57 »
Arrérages de rentes sur l'État (membres perpétuels)........................	1.530 »
Intérêts de fonds en banque...............	1.352 75
Versements de nouveaux membres perpétuels.	400 »
Total des recettes....	3.444 35

Société. — Dépenses :

Impressions (compte non soldé)...........	Mémoire.
Planches et illustrations................	316 35
Traitement du commis....................	1.100 »
Achats de rentes sur l'État (membres perpétuels)........................	378 60
Frais d'envoi des publications, écritures, correspondance........................	216 35
Éclairage et chauffage..................	249 50
Total des dépenses réalisées....	2.260 80

Ainsi, bien que les cotisations perçues se réduisent à une somme très minime, en apparence les recettes seraient encore supérieures aux dépenses de près de 1.200 francs. Mais il n'y a dans ce résultat qu'une appa-

rence de prospérité, provenant de ce que rien n'a été payé en 1915-1919 pour l'impression du dernier volume des Mémoires et pour le Bulletin ; il reste dû de ce chef environ 3.000 francs, pour les dépenses faites jusqu'à ce jour. L'établissement du budget de 1920 va par suite être très difficile, car de plus la base essentielle de nos recettes nous fait complètement défaut. Nous ne savons en effet quel sera le produit des cotisations qui constituent l'élément principal de ces recettes ; nous sommes réduits à cet égard à des suppositions. En admettant que nous puissions en retirer 5.000 francs, nous devrons réduire dans une forte mesure l'importance de nos publications. Il faut noter que la feuille d'impression, qui coûtait avant la guerre 82 francs, constitue actuellement une dépense d'au moins 250 francs, susceptible de s'augmenter encore dans un avenir prochain. A ce taux, nous ne pourrons nous permettre plus de 20 feuilles, tant pour les Mémoires que pour le Bulletin, l'arriéré devant être soldé avec les fonds libres de la Société. Mais un tel moyen ne pourrait plus être employé dans l'avenir, de sorte que si nous n'arrivons pas à augmenter considérablement le produit des cotisations, il faudra se résigner à suspendre la publication des Mémoires, ou à ne publier tout au plus qu'un volume biennal.

Dans ces conditions, le projet de budget de la Société pour 1920 serait établi comme il suit :

Recettes :

Cotisations à recouvrer...	5.000 »
Vente de livres...........................	50 »
Arrérages de rentes sur l'État (membres perpétuels)............................	385 »
Intérêts de fonds en banque...............	150 »
Total....	5.585 »



Dépenses :

Impressions : Solde du volume de 1914-1919, tome LXIV	2.883 »
Impressions : Mémoires et Bulletin de 1920, 20 feuilles à 250 fr.	5.000 »
Planches et illustrations	100 »
Traitement du commis	400 »
Écritures, correspondance	150 »
Chauffage et éclairage	100 »
Total....	8.633 »

Soit un déficit de 3.048 francs sur les ressources normales, correspondant à peu près à l'arriéré des impressions du dernier volume.

Quant au Musée, les recettes et les dépenses de la période 1914-1919 se sont à peu près équilibrées, malgré les frais considérables nécessités par le gardiennage, le transport aller et retour des collections pendant la durée des bombardements, pour les raisons suivantes : d'une part, les acquisitions ont été peu importantes ; d'autre part, depuis l'armistice, le Musée a eu un grand nombre de visiteurs lors des passages des troupes étrangères, notamment des Américains, dans notre ville. De ce fait, le produit des entrées et de la vente du Catalogue ainsi que des cartes postales a été beaucoup plus élevé qu'en temps normal. Nous avons pu ainsi parer au déficit de recettes provenant de ce que les subventions de la Ville sont restées impayées (sauf en 1919).

En supposant le rétablissement de ces subventions en 1920 et un produit des entrées égal à celui de l'année dernière, le projet du budget du Musée s'établirait comme il suit :

Recettes :

Produit des entrées	4.000	»
Vente du Catalogue et des cartes postales	1.500	»
Subvention de la Ville de Nancy	1.000	»
— du département de Meurthe-et-Moselle	500	»
Arrérages de rentes sur l'État	865	»
Intérêts de fonds en banque	150	»
Total	8.015	»

Dépenses :

Assurances	290	»
Concierge	1.600	»
2e gardien	1.400	»
Dépenses du bâtiment	300	»
Menu entretien et frais divers	150	»
Remise en état des collections, fouilles et acquisitions	3.500	»
Bibliothèque	100	»
Total	7.340	»

Nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur la réalisation exacte de ces prévisions, tant pour la Société que pour le Musée. Beaucoup de prudence et de grands ménagements vont s'imposer à nos administrateurs pendant la période difficile que nous allons traverser. Espérons du moins que, pour le Musée, l'aide officielle de la Ville et du Département ne nous fera pas défaut ; que, pour la Société, nous pourrons retrouver, fidèles à notre œuvre, nos anciens souscripteurs, et même en recruter de nouveaux. Alors, ces mauvais jours passés, nous pourrons reprendre comme avant la guerre nos publications et développer nos collections dont l'intérêt sera toujours plus grand pour l'histoire de notre Lorraine.

Ch. GUYOT.

DEMANDE DE RESTITUTION DU FONDS LORRAIN DES ARCHIVES DE VIENNE.

La Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, réunie au Palais ducal à l'occasion de sa séance mensuelle de juin ;

Considérant :

Que, en 1737, lors de la cession de la Lorraine, le duc François III, depuis empereur François Ier, emporta à Florence de nombreux et importants documents concernant non seulement sa famille, comme le prévoyait l'article XVI de la convention du 28 août 1736 annexée au troisième traité de Vienne, mais aussi l'histoire générale du duché, parchemins et papiers tirés tant du Trésor des chartes que de sa chancellerie privée ;

Que, transférées à Vienne vers 1760, ces pièces y constituent aux Archives d'État un fonds spécial dit fonds de Lorraine ;

Que ce fonds n'a pas désormais d'intérêt pour la République autrichienne, puisqu'il se rapporte uniquement aux ancêtres lorrains de la dynastie déchue de Lorraine-Habsbourg et aux possessions sur lesquelles ils régnèrent avant l'accession de l'un d'eux au trône impérial ;

Considérant d'autre part :

Que si, contrairement à ce qu'il stipule au profit de plusieurs puissances alliées, le traité signé à Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919 ne prévoit aucune restitution ou aucun abandon soit de documents, soit de souvenirs historiques, par l'Autriche à la France, les négociations complémentaires en cours permettraient cependant encore d'arriver à un accommodement de ce genre ;

A l'unanimité, émet le vœu :

1° Que le fonds lorrain des Archives de Vienne, ainsi



que les matrices des sceaux des différentes juridictions du duché de Lorraine, emportées indûment au nombre de plus de 76, soient intégralement remis par le Gouvernement autrichien au Gouvernement français ;

2º Que ces pièces viennent reprendre à Nancy, capitale de la Lorraine, leur place tout indiquée à côté des documents dont beaucoup n'ont été distraites, il y a 183 ans, que par une extension abusive des clauses du traité de Vienne, et où, en tout cas, l'ensemble du prélèvement a creusé des lacunes considérables et multiples, que déplorent chaque jour les érudits ;

Décide :

Que l'expression instante de son double vœu sera transmise, pour toutes fins utiles, à M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Nancy, le 11 juin 1920.

Le Secrétaire perpétuel : L. GERMAIN DE MAIDY.

Le Président : PIERRE BOYÉ.

MÉMOIRES

Le Pays des Baronnies.

On a de Voltaire une lettre écrite en 1734 dans un cabaret hollandais, sur la route de Bruxelles, où il devait retrouver la divine Émilie (1), et de 1735 plusieurs autres datées du château de Cirey, dont les charmes lui faisaient écrire : « Je ne demande qu'à vivre enseveli dans les montagnes de Cirey... Je vivrai là, ou dans un pays

(1) *Œuvres complètes de Voltaire ;* à M. d'Argental, sept. et nov. 1734 : « J'arrive à Bruxelles où je jouis du bonheur de voir votre amie ».

libre (1). » Comment s'étonner dès lors qu'en mai 1735, il ne se soit fait aucun scrupule de suivre la marquise à Lunéville, lorsqu'elle y fut appelée par son mari, et accueillie par la veuve de Léopold ? Le duc régnant, François III, resté presque étranger à son peuple par l'éducation allemande qu'il avait reçue à Vienne, hautain, parcimonieux et toujours absent, ne se souciait point, comme le fera plus tard le bon Stanislas, d'ouvrir dans son château, dont il avait expulsé les courtisans, un libre asile aux écrivains persécutés. C'était donc à la marquise qu'était offerte l'hospitalité de Lunéville, beaucoup plus qu'à l'auteur des *Lettres philosophiques*, que commençait à inquiéter, pour lui-même, le sort de son livre brûlé cette année même par les mains du bourreau. Cependant Voltaire se complut délibérement à mener à Lunéville une vie de parasite, puisqu'il en a tracé lui-même, avec plus d'esprit que de dignité, ce tableau suggestif : « Me voici dans une cour sans être courtisan ; j'espère vivre ici comme les souris d'une maison, qui ne laissent pas de vivre gaiement, sans jamais connaître le maître, ni la famille. Je ne suis pas fait pour les princes, encore moins pour les princesses (2) ».

Lorsque plus tard, en 1748 et 1749, Voltaire accompagna de nouveau la divine Émilie à Lunéville, le marquis Florent-Claude, en pleine possession des faveurs du roi de Pologne, vivait à sa Cour avec le titre de grand maréchal des logis, aux appointements de 2.000 écus, partageables entre le mari et la femme (3), dont les amis anciens et nouveaux, Voltaire déjà vieilli et le jeune Saint-Lambert, y recevaient comme le mari le plus large et plus bienveillant accueil.

(1) *Œuvres complètes de Voltaire;* à M. d'Argental, 1 mars 1735 : « Je profite du voyage de Mme du Châtelet pour répandre mon cœur dans le vôtre ».

(2) Id., à M. Thiriot, 15 mai 1735.

(3) Maugras, *op. cit.*



C'est à l'époque de ces derniers séjours à Lunéville que Voltaire put se rendre à Cirey-sur-Vezouse. Une tradition répandue veut qu'il y ait fait des visites au marquis de Grandseille, et lui ait donné ses conseils pour la mise en valeur des forêts. Cependant René-François du Châtelet savait, nous le verrons, défendre son bien, et, comme ses prédécesseurs, gouverner sévèrement ses domaines. Dans le vieux manoir de Cirey, on montrait encore, il y a cinquante ans, la chambre où le philosophe aurait écrit, croyait-on, quelques-unes de ses lettres. Henri Lepage, qui a partagé cette erreur, l'a rétractée depuis, avec sa conscience habituelle(1). C'est du luxueux château de Cirey-en-Champagne, résidence ordinaire de son amie, que Voltaire a pu écrire en 1736 : « Voilà ce que je dis à Émilie dans les entresols vernis, dorés, tapissés de porcelaine(2) », ou bien : « ...Des terrasses de cinquante pieds de large, des cours en balustrades, des bains de porcelaine, des appartements jaune et argent, des niches en magots de la Chine, tout cela emporte bien du temps(3) ». Mais il n'existait rien de pareil dans le triste château de Cirey-en-Vôge. On ne trouve même pas, dans ce qu'il en reste, une trace intéressante d'architecture. Le marquis de Grandseille s'en contentait cependant ; et, c'est dans cette vieille demeure qu'il a pu recevoir accidentellement son cousin Florent-Claude, sa femme et le philosophe qui s'attachait à leurs pas. Mais l'examen de la correspondance de Voltaire ne permet pas de supposer qu'il y ait écrit aucune de ses lettres datées de Cirey.

Après la mort du marquis de Grandseille (1755), Florent-Claude se trouva le chef de la dernière branche survivante des du Châtelet, qui s'éteignit bientôt elle-même

(1) Lepage, *Communes Meurthe*, t. II, p. 649.
(2) Corresp. de Voltaire, du 5 sept. 1736 à M. Thiriot.
(3) Corresp. de Voltaire, du 21 octobre au même.

avec Florent-Louis, son fils (1). Ce dernier, député de la noblesse aux États généraux, colonel des gardes françaises, à la tête desquelles il défendit les Tuileries à la journée du 10 août. Arrêté bientôt après, il mourait sur l'échafaud le 13 décembre 1793. Sa femme, courageusement défendue devant le tribunal révolutionnaire, par la duchesse de Grammont, subissait le même sort en 1794 (2).

Leur fille, Marie-Gabrielle-Pauline, née en 1726, mariée à Alphonse duc de Monténégro, mourut à Naples, où son épitaphe a été retrouvée en 1887 (3). Ainsi s'est éteinte la famille du Châtelet (4).

VI. — *Démembrement du marquisat de Grandseille*

La baronnie de Cirey et le marquisat de Grandseille devaient être pour leurs possesseurs une source de soucis, de contestations et de débats irritants.

Nous avons rapporté ailleurs les péripéties du grand grand procès que le marquis eut à soutenir pendant 22 ans, — et pour l'époque ce n'était pas un très long procès — contre l'abbé de Domèvre, qui lui disputait la possession d'un canton de forêts presque abandonné depuis les guerres du siècle précédent (5). A ce moment même il allait prendre à Florence le commandement des troupes lorraines, et laissait à la marquise la tâche, qu'elle accepta très vaillamment, de défendre ses intérêts devant le parlement de Metz.

(1) Né en 1728, époux en 1752 d'Anne-Adélaïde de Rochechouart.

(2) *B. S. A. L.*, 1904, p. 279.

(3) *J. S. A. L.*, 1887, p. 193, et 1888, p. 19.

(4) La correspondance de Voltaire peut servir à fixer les dates de ses séjours à Lunéville. Ils se placent en 1735 entre le 29 avril et le 25 juin; en 1748 du 13 février au mois de mai, puis du 23 octobre au 20 décembre; enfin en 1749 du 21 juillet au 12 septembre. Émilie de Breteuil était morte le 10; et Voltaire ne revint plus à Lunéville.

(5) *Le procès des baronnies*, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1911-12.



Mais à la mort de Léopold, avait commencé avec l'État lorrain une série de démêlés qui mettaient en question l'existence même du marquisat, et dont il ne devait sortir qu'amoindri et presque démembré.

On sait qu'au lendemain de la mort du duc Léopold, le 14 juillet 1729, un édit de la duchesse régente révoqua, d'un trait de plume, toutes les aliénations de biens ou droits domaniaux qu'avait consenties le feu duc depuis son retour en Lorraine. Le souverain, — affirmait le droit public de l'époque — *peut toujours reprendre ce qu'il a donné*. Grave mesure qui, si elle visait surtout la famille de Beauvau, contre laquelle la duchesse pouvait nourrir de justes ressentiments (1), allait atteindre bien plus gravement encore les libéralités qu'avait reçues M. du Châtelet. M. de Beauvau avait réussi à trouver ou les thèses juridiques, ou les hautes influences qui en définitive, et après un siècle, devaient confirmer sa petite-fille la princesse de Poix dans la possession de la baronnie de Saint-Georges. Il avait prouvé que ce démembrement de l'antique seigneurie de Turquestein était une terre française, que Léopold n'avait pu posséder que comme particulier, et non comme souverain, et que, par conséquent, l'ayant donnée, il ne pouvait la reprendre. Au contraire, toutes les terres que Léopold avait démembrées de la prévôté de Blâmont en faveur du marquisat de Grandseille étaient lorraines, inaliénables. Après les avoir données, le duc ou ses successeurs pouvaient les reprendre à leur gré. De cette théorie du despotisme, dans les rapports du souverain avec ses sujets, à celle du *chiffon de papier*, dans les rapports des États entre eux, il n'y avait qu'un pas ; celui que, de nos jours, François-Joseph, arrière-petit-fils de Léopold, a fait franchir en Belgique par son artillerie autrichienne.

(1) Cf. *B. S. A. L.*, 1914-1919, p. 149.



M. du Châtelet subit donc les effets de l'Édit de réunion. Seulement son exécution paraît n'avoir été que mollement poursuivie par le duc François III ; plus mollement encore par Stanislas. Le bureau de réunion, dès le 22 juin 1730, avait trouvé un biais pour laisser à M. du Châtelet la possession d'une grande partie du marquisat (1). Elle la lui laissait à titre d'*acensement*. Puis, le duc, par lettres patentes, lui faisait remise de la redevance de 1.200 francs moyennant laquelle l'acensement avait été consenti. On trouve aussi, en 1740, un arrêté du Conseil des finances qui, sans tenir compte de la révocation de 1729, confirmait l'ordonnance de l'année précédente, par laquelle le marquisat avait été doté des droits régaliens de sceau et tabellionnage (2). Enfin, en 1753, Stanislas attribue ouvertement à M. du Châtelet et à sa femme, une rente annuelle de 3.000 francs. pour les dédommager de la réunion au domaine des biens que l'arrêt de 1740 n'avait pu soustraire à la restitution (3).

La mort de Stanislas et la réunion définitive de la Lorraine à la France devaient couper court à ce régime de bienveillance et d'atermoiements, qui, depuis trente ans, tenait en échec la rigueur des édits. En 1768, M. de Marmier, ayant prétendu continuer l'exercice de ses droits de sceau et de tabellionnage, se heurtait à l'administration française et à cette Chambre de réunion installée à Metz depuis 1633, qui n'avait cessé de poursuivre, avec une âpreté croissante, ce qu'on appelait la restitution des droits de la couronne. Le dénouement fut brusque. Moins d'un an après, était rendue une sentence définitive, qui consacrait l'écroulement de toutes les prétentions du marquis et l'abolition de tous ses droit régaliens.

(1) Autrepierre, Frémonville, Amenoncourt, Gondrexon, Remoncourt, les Breuils de Jambrot, et les droits domaniaux assis sur ces localités.

(2) Arch. M.-et-M., B. 11407.

(3) *Ibid*, B. 10456.



Les théories absolutistes de cet arrêt sur l'effet des volontés et même des caprices souverains, le ton sur lequel elles sont affirmées, la sévérité incisive, presque violente, de son jugement sur la famille du Châtelet, en font un document d'histoire. On y prend sur le vif la raideur et l'intransigeance du régime français, appliqué sans ménagements, après la période indécise du règne de Stanislas, au duché de Lorraine, devenu province conquise. Il est même difficile de ne pas voir dans la rigueur voulue de ses termes, comme une revanche avidement exploitée des agents du roi, roturiers ou magistrats de petite noblesse, sur les gentilhommes titrés, que les faveurs princières plaçaient trop souvent au-dessus des arrêts de Cours réputées souveraines. On en jugera par ces quelques extraits (1) :

L'héritier bénéficiaire du marquis du Châtelet est sans droit pour les droits de sceau et de tabellionnage. Tout a été révoqué et mis à néant par l'édit de 1729. Tout a été compris dans la réunion de cet édit... et tout est rentré dans la main et puissance du domaine du roi. En vain on invoque l'arrêt du conseil du 23 avril 1752, lequel ordonne l'exécution de celui de 1728. Mais cet arrêt n'avait plus ni force, ni teneur, ni consistance, ni existence. Il était mort et ne pouvait plus avoir d'effet par l'édit de 1729..... Il ne pouvait suffire pour entraîner la privation de droits régaliens, et ôter au roi ce qui est attaché à la Couronne et à son domaine. — Le marquis du Châtelet a omis de parler, dans sa requête au Conseil, de l'Edit de réunion de 1729, laquelle omission et réticence *dolum redolet*. En passant cet Édit sous silence dans sa requête, il a voulu surprendre, en cachant et supprimant la vérité du même édit, et de la réunion des droits domaniaux et utiles y portés. *On ne peut empêcher un prince de retirer des bienfaits, sa volonté sert de loy*, et le marquis du Châtelet se trouvant dans la clause de ceux dont les bienfaits ont été retirés, en conséquence de l'édit de 1729, il

(1) Arch. M.-et-M., B. 10456.



suit de là que la prétention de son héritier est mal fondée. Car de quel œil peut-on regarder la jouissance par usurpation, puisqu'il ne s'est pas fait confirmer dans ses droits par le duc François. — En conséquence, les Commissaires cassent l'arrêt du Conseil des finances de 1752, les arrêts d'enregistrement des deux cours qui ont suivi, lesquels sont déclarés nuls, subreptices et obreptices. En conséquence, tous les actes..... seront à l'avenir reçus par notaires royaux et scellés du scel royal, à peine de dommages-intérêts contre le seigneur et son notaire.»

On conçoit aisément que M. de Marmier ainsi malmené par les Commissaires du roi, dépossédé de la plus grande partie de son marquisat et des priviléges qui faisaient toute la valeur de ce titre, ait ressenti de l'arrêt de 1769 une profonde amertume et n'ait plus songé dès lors qu'à se défaire d'un bien qui n'était plus pour lui qu'une cause d'humiliation. D'ailleurs, s'il possédait quelques terres en Lorraine (1), il appartenait à la noblesse de Franche-Comté. A la mort du marquis du Châtelet, il avait fait sculpter ses armes au-dessus de la porte du manoir de Cirey (2) ; mais dès 1756, il avait déjà vendu l'hôtel seigneurial de Blâmont (3). Dès qu'il connut l'arrêt de 1769, il aliéna la baronnie de Cirey, avec ses 10.000 arpents de forêts (4), à Pierre-Gabriel Launoy, écuyer, seigneur de Tichermont, dont la veuve et les enfants, qui n'y résidèrent pas, le recédèrent, le 29 décembre 1781, à M. Arnould de Prémont, pour 280.000 livres (5).

(1) Notamment Avrainville, près Neufchâteau.

(2) *De gueules à la marmotte d'argent placée en pal, la queue traînante.*

(3) Arch. M.-et-M., E. suppl., 1653. Cette maison, devenue l'hôtel de ville, fut bientôt après détruite par un incendie.

(4) Le grand Retour, le rein des Boulles, la basse Marmot, la basse Léonard, l'Escargot, la Glaçonnière, la basse d'Enfer, la basse de Raon, le Nid d'oiseau, la forêt de Thons, la belle Ligne, le moyen-Sapinot, les Harcholins.

(5) Arch. M-.et-M., B. 10456.

On trouve encore en 1772 les actes de foi et hommage de M. de Marmier pour ce qui lui restait du marquisat de Grandseille (1). Mais en 1777 Gogney, Remoncourt, l'étang de Gresson sont déjà entre les mains d'un sieur Stock. La terre de Grandseille avait eu le même sort. Stock, ou l'un de ses successeurs, la vendit bientôt au fermier qui la cultivait. Enfin elle fut acquise par Louis-Nicolas Mathis, conseiller au baillage de Dieuze, dont les descendants la possèdent encore aujourd'hui. Ce fut donc un démembrement général. La révocation des largesses de Léopold, prononcée après sa mort par l'Édit de 1729, avait entraîné la destruction totale du grand domaine seigneurial patiemment édifié par René-François du Châtelet, et l'exode d'une famille qui, pendant plus de 200 ans, avait habité le pays des Baronnies.

VII. — *M. de Prémont, dernier baron de Cirey-en-Vôge.*

Il nous reste à suivre pendant quelques années encore, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, la baronnie de Cirey, vendue en 1781, pour le prix de 280.000 livres de France ou 361.660 livres de Lorraine. L'acquéreur, qui devait être le dernier baron de Cirey, était Joseph-Sigisbert-Arnould, seigneur d'un fief appelé Prémont (2), que Léopold avait concédé à son père, gentilhomme ordinaire du duc. Ancien officier de dragons, il s'était marié à 17 ans à Marie-Thérèse-Marguerite Mortal (3), d'une vieille souche lorraine au passé fort honorable, mais plus âgée que lui de trois ou quatre ans. Des questions d'intérêt les avaient

(1) Arch. M.-et-M., B. 11004-11008.

(2) Prémont, écart de Thélod, M.-et-M., Nancy, Vézelise.

(3) Née le 7 octobre 1750 (Arch. M.-et-M., Q. 1035). Voir aussi *Almanach des Trois-Évêchés*, 1789, et Lepage, *Comm. Meurthe*, t. II, p. 267 Une sœur de M. de Prémont, Madeleine-Ursule, avait épousé Innocent-Hector-Maillard de Landreville (Arch. M.-et-M., Q. 1036).



profondément divisés. Pour acheter Cirey, M. de Prémont avait prétendu vendre un bien que sa femme possédait à Saint-Germain au baillage de Châtel (1), à quoi celle-ci et sa mère s'étaient violemment opposées. Une séparation de biens, un procès en nullité de mariage, une séparation de corps, puis après la Révolution un divorce, devaient livrer à la malignité publique les phases prolongées de ces dissentiments familiaux. Mme de Prémont avait refusé d'habiter Cirey où, disait-elle, les vernis empestaient l'air. Malade, elle avait réclamé en justice à son mari « homme furieux, sous les coups duquel elle va périr », les subsides nécessaires pour aller aux eaux, et ensuite à Strasbourg, où les soins du célèbre Cagliostro, alors en possession d'une vogue universelle, lui étaient indispensables (2). Ces débats retentissants contribuaient à mettre en défiance contre leur nouveau seigneur les sujets de la baronnie. M. de Prémont ne fit rien pour recouvrer leurs sympathies. Non seulement il n'adoucit pas les rigueurs administratives dont ses prédécesseurs avaient été coutumiers, mais il prétendit faire revivre tout un régime de redevances féodales, dont l'exercice était depuis longtemps impossible, dans un pays qui ne s'était point encore relevé des misères du siècle passé. Déjà un des ancêtres du marquis du Châtelet avait tenté de lever des tailles, tombées en désuétude depuis les guerres. Il avait voulu tirer de Cirey, réduit à 42 habitants, les 433 francs de redevances que le village payait, quand il en comptait plus de 100 ; et la Cour féodale de Vic, gardienne obstinée des privilèges seigneuriaux les plus surannés, lui avait donné raison. Les habitants avaient dû porter leurs doléances devant le parlement de Metz, investi par la France d'un droit souverain de contrôle sur les justices seigneuriales. Ils avaient obtenu que la taille fut réduite à 300 francs. Or, M. de Pré-

(1) Saint-Germain, M.-et-M., Lunéville, Bayon.
(2) Bibliothèque de Nancy, Fonds lorrain, factums 7540 et 7648.

mont avait entrepris de rétablir cet impôt dans un village qui ne comptait encore en 1788 que 18 laboureurs. Il avait fait sien cet argument, que jadis Pierre du Châtelet avait produit devant le Parlement, que : « *bien éloignés que les habitants fussent fondés à se plaindre, ils avaient lieu de s'en louer*, puisque bien qu'en moins grand nombre, ils jouissaient des mêmes terres (1) ». Il ne disait pas que ces terres avaient été dévastées. Il ne disait pas surtout, qu'il s'en était approprié une grande partie par le jeu des plus étranges et des plus contestables pratiques du droit féodal. En effet, vers 1722, le même Pierre du Châtelet avait fait procéder à un remembrement des terres de Cirey ; et les détenteurs n'ayant pu, pour la plupart, produire des titres de propriété, il s'était emparé, sous couleur de droit de déshérence d'un tiers du village, profitant de ce que « le malheur des temps, le modique rapport des terres... ou la bonne foi qui régnait alors dans les campagnes, avaient rendu rares les titres de propriété ». Il en était résulté que beaucoup d'habitants n'ayant même plus de maisons, étaient réduits à louer un logement et quelques terrains pour y planter des pommes de terre, ou à louer leurs services pour les travaux de la moisson et le charroi des bois. Malgré tout, dès le Carême, il leur fallait recourir au boulanger. L'élevage des porcs procurait à peu près l'argent nécessaire pour payer le maréchal et le charron, l'avoine payait les impôts, et « la quenouille des femmes pendant l'hiver était l'unique moyen d'élever et nourrir de pauvres enfants ». Tel est le tableau que la Communauté de Cirey faisait de sa détresse à l'assemblée provinciale de Metz en 1788 (2). Sans nul souci du fait brutal de cette misère, M. de Prémont maintenait ses prétentions féodales. Il restait en possession des bois que la

(1) Arch. M.-et-M., C. 137.

(2) Observations de la Communauté à l'Assemblée provinciale en 1788 (Archives municipales de Cirey, D. 3-3).

famille du Châtelet avait repris à la Communauté, ne laissant à chaque habitant que deux ou trois cordes pour son chauffage. Il faisait revivre l'antique taille de Saint-Remy, dont on ne parlait plus depuis trente ans dans les baronnies voisines, ni dans le reste de la province. Au temps des corvées, il n'accordait qu'une livre et demie de pain pour toute la nourriture d'un laboureur et de son domestique, sans que, faute d'argent, les sujets pussent se racheter de cette servitude humiliante. Il avait dépossédé de leur modeste charge les *bangards*, élus de temps immémorial par la Communauté, pour mettre à leur place ses propres domestiques, ses gardes, ses jardiniers, et tirait ainsi des exactions de ses gens, auxquels il abandonnait une part des amendes, un revenu de 600 francs. Cependant il ne voulait contribuer en rien aux charges publiques, fontaines, chemins, ponts. Il ne payait même pas le luminaire de l'église, ni le chantre, ni les gens de service. « Il n'est pourtant pas juste, s'écriaient les gens de Cirey, que le pauvre sujet soit toujours obligé de faire tout lui seul » ; et nous abrégeons le récit de leurs plaintes. Quelle que soit la part d'exagération qu'il convienne d'en retrancher, les faits incontestables qu'elles révèlent, laissent l'impression pénible d'une tyrannie tracassière et avide, s'exerçant sur une population pauvre, qu'on n'a jamais aidée à réparer ses ruines, et sur laquelle on s'obstine à faire peser la gêne et l'humiliation de droits féodaux tombés en désuétude, sans aucun souci des devoirs et des obligations qui les avaient autrefois justifiés.

M. de Prémont devait donc subir les effets de l'impopularité qui s'attachait à lui comme particulier et comme seigneur. Il avait cependant accueilli les idées libérales. Il avait été délégué de la noblesse aux États provinciaux de 1787, membre de l'administration départementale en 1790. Avec l'aide de ses domestiques il avait tenté d'empêcher le sac de l'abbaye de Haute-Seille. Mais les démêlés judi-

ciaires qui s'agitaient entre sa femme et lui, laissaient prévoir une vente prochaine, bien faite pour allumer les convoitises. Se sentant inquiété et menacé, il partit à Strasbourg en alléguant l'état de sa santé. C'était assez pour le rendre suspect d'émigration. Ses biens, portés sur la liste des citoyens absents, furent bientôt séquestrés. Bathelot, juge et gruyer de la baronnie, dut se défendre, non sans peine, d'avoir fidèlement servi les intérêts d'un maître qui était, déclara-t-il pour sa défense, *dans le sens de la Révolution* (1). Une loi du 8 avril 1792 ouvrait dans chaque mairie un registre où se dressait, sur les déclarations de tout intéressé, un minutieux inventaire de tout ce que pouvait posséder l'absent (2). Nous savons par là que M. de Prémont redevait 50.000 francs sur son acquisition de la baronnnie ; que sa sœur Ursule et M. de Turique, colonel en Toscane, étaient ses créanciers ; qu'il n'avait pas eu le temps avant son départ de payer ses gardes, ses domestiques, un boucher, un tailleur qui réclamait le prix d'une culotte de velours mordoré et d'un gilet de basin blanc. Les spéculateurs avides de ce bien contesté n'eurent pas de peine à en obtenir la vente. Mais ils allèrent trop vite. Une adjudication hâtive fut annulée, pour n'avoir pas assuré les droits justifiés de Mme de Prémont, qui se montaient à 78.000 livres. Puis le dossier se perdit, accident qui en ce temps-là causait encore en haut lieu une légitime émotion. On a les réclamations sévères de la Commission des revenus nationaux, et les réponses embarrassées du directoire de Blâmont (3). Et, d'ailleurs, M. de Prémont était-il réellement un émigré ? Strasbourg où il s'était retiré était en France comme aujourd'hui. Une enquête sur sa résidence véritable n'aboutit pas ; seule-

(1) Arch. M.-et-M., Q. 1036.

(2) *Ibid.*, 1034-1035.

(3) Arrêté du 18 vendémiaire an IV (10 octobre 1795).

ment ceux que l'on interrogea étaient *presque sûrs* qu'il ne reviendrait pas dans le pays où il n'avait que des ennemis (1). De là des hésitations dont le zèle des spéculateurs eut quelque peine à triompher, et qui prolongèrent jusqu'à l'an IV l'agonie de la baronnie de Cirey. Enfin un mobilier estimé 18.000 livres fut vendu pour 4.132 francs; puis vint le démembrement des 380 jours de terre et des 8.000 arpents de forêts, non compris les droits contestés sur les bois communaux (2); enfin la mise aux enchères de deux maisons, l'une avec volière et potager, l'autre à plusieurs logements, serre, charmilles, verger et parterre, avec un clos de 53 jours.

Ce démembrement définitif n'en reste pas moins inexplicable, car M. de Prémont n'avait pas émigré. Cependant c'est en l'an X seulement (1802) qu'il réussit à se justifier et à obtenir sa radiation. On lui rendit quelques débris de ses biens, qui n'avaient pas encore trouvé acquéreur; mais il ne reparut pas à Cirey. On le voit en 1810 réfugié quelque temps au village de Parux, et l'on sait qu'il mourut à Paris en 1819 (3).

Si c'est la tempête révolutionnaire et ses terribles conséquences qui ont dispersé les derniers lambeaux de la seigneurie de Turquestein, il faut remarquer que ces événements n'ont fait que hâter une chute préparée depuis longtemps par les transformations politiques et sociales. Les derniers du Châtelet et surtout M. de Prémont n'avaient plus de la puissance féodale que de vaines apparences, et de ses profits autrefois légitimes, que des droits pécuniaires devenus odieux et justement contestés.

(1) Arch. M.-et-M., L. 179.

(2) Arch. M.-et-M., Q. 1033. — 1.043 arpents de bois de plaine, 4.092 de sapinières. 1.725 de chaumes.

(3) Ch Cuissard, *Notes pour servir à l'histoire de Cirey-sur-Vezouse*, 1913, p. 73.

Ainsi à la fin de notre étude nous avons trouvé pour la première fois dans des documents d'archives un tableau quelque peu vivant de la vie sociale et de la condition des sujets. Nous avions vu, traversant les Baronnies, les rustauds et les reîtres du XVIe siècle, les Suédois du XVIIe siècle semant derrière eux la ruine du pays, sans rencontrer la trace d'un effort quelconque persistant des seigneurs pour réparer des misères qui ne les atteignaient que de loin, et dont les faveurs princières les indemnisaient suffisamment. De siècle en siècle, l'antique seigneurie de Turquestein s'était amoindrie, désagrégée, démembrée. Passée successivement aux mains de cinq ou six familles lorraines, ce n'est pas des plus illustres que lui étaient venus l'aide, le soulagement, le progrès. La fin de cette baronnie de Cirey, survivant seule, si l'on en excepte Châtillon. à la décomposition de l'héritage des d'Haussonville, laisse l'impression d'une chute inévitable, à peine accélérée par le souffle révolutionnaire et les torts de son dernier seigneur. On s'était partagé et repartagé le pays des Baronnies ; on avait exploité la richesse de ses forêts, on n'avait rien fait pour ses habitants. La France elle-même, qui — au moins depuis 1766 — aurait pu y introduire des principes d'ordre et d'unité, n'avait pas tenté de réunir, sous une administration unique, les territoires lorrains qu'elle venait d'acquérir et les enclaves messines qui, depuis le Xe siècle, les pénétraient de toutes parts.

Cette histoire du pays des Baronnies n'est donc qu'un des aspects de la déchéance progressive d'un régime qui, depuis près d'un siècle, courait inévitablement à la ruine.

E. AMBROISE.



Succession des seigneurs de Nettancourt-Châtillon

Tableau A

Jean-Philippe de N. 2e fils de Georges II de N. et d'Anne d'Haussonville † vers 10/12 1618 ép. avant 1582 Françoise de Watronville.	Jeanne-Béatrix de N. bapt. Herbéviller 9/6 1664 mariée à Repaix 23/6 1687 à Nicolas de Martimpré elle † à Repaix 25/2 1717.	Postérité.
Gabriel-Siméon de N. bar. de Châtillon-en-Vôge † à Paris 23/9 1661 ép. avant 1633 Elisabeth Aubertin de Juvrecourt.	Gabriel-Laurent de N. baron de Châtillon et du Val, seigneur d'Igney et Repaix, capitaine au régiment des gardes, bapt. à Herbéviller 9/6 1664. † Lunéville 13/10 1735, ép. à Lunéville 4/5 1700 Jeanne Cossu, † Lunéville 26 8 1739.	Postérité ci-après tableau B
François-Siméon de N. baron de Châtillon et du Val de Bonmoutier capitaine au régiment de Vaudémont † en duel au siège d'Arras, 12/11 1667, ép. Béatrix-Henriette de Cliquot, † à Repaix 18/7 1695.	François-Siméon de N. baron de N., né à Repaix, † à Repaix 31/1 1706, ép. Marie-Charlotte-Françoise de Saint-Mauris, † à Repaix 3/11 1739.	Postérité ci-après tableau C
Vente du château de Châtillon 1669.	Charles-Louis ou Antoine, baron de N. bapt. Repaix 30/9 1668, † Igney 14/5 1718, seigneur ht justicier d'Igney, ép. Catherine Hacquerel, † à Igney 1/8 1721.	Probable- ment sans postérité.

Tableau B

Gabriel-Laurent de Nettancourt 1664-1735 ép. à Lunéville le 4/5 1700 Jeanne Cossu.	Madeleine-Françoise de N. bapt. Lunéville 7/2 1701 † avant 1786 qualifiée comtesse de Pindray, ép. à Lunéville le 3/11 1722 François de Sailly.	Postérité.
	Jeanne-Marguerite de N. bapt. à Lunéville 12/2 1702 † à Lunéville 23/8 1720.	Sans postérité.
	Elisabeth-Charlotte de N, née à Lunéville 7/7 1702 parrain et marraine L. A. R.	Sans postérité.
	Charles Lunéville 9/9 1703, † 23/8 1720	Sans postérité.
	Catherine de N., née à Lunéville 12/3 1708, † à Repaix 17/7 1780, ép. à Igney 10/10 1729 Guillaume de Bannerot, † 1745 à 38 ans.	Postérité.

TABLEAU C

François-Siméon de Nettancourt, né à Repaix, † à Repaix 31/1 1706, ép. Marie-Charlotte-Françoise de Saint-Mauris, † à Repaix 3/11 1739.	Charles-François-Joseph de N., bapt. à Repaix 13/8 1693, † à Repaix 21/6 1725.	Sans postérité.
	Léopold de N., né à Blâmont 27/1 1698, † à Repaix 19/3 1718.	Sans postérité.
	Nicolas-Adrian, comte de N., chevalier seigneur de Foulerey et des Sallières, capitaine au régiment de Marsan, bapt. Repaix 20/3 1702, † Blâmont 19/3 1782, ép. à Blâmont, 13/3 1739, Anne de PINDRAY, née à Frémonville 2/5 1704, † à Frémonville 1784.	Probablement sans postérité.
	Anne-Henriette de N., bapt., Repaix 3/7 1704, † (?)	Sans postérité connue.

Succession des barons de Cirey-en-Champagne

Erard du Châtelet † 1635
(Voir ci-dessus, B. S. A. L. 1914, p. 133)
baron de Cirey-en-Champagne
9 enfants, dont

Antoine, baron de Thons, ép. Louise d'Haraucourt
7 enfants, dont

Florent, née 1652, branche de Lomont
ép. 1692 Marie-Gabrielle du Châtelet, héritière de la branche de Pierrefitte

7 enfants, dont
Florent-Claude, né 1695, seigneur de Cirey-en-Champagne, grand bailli d'Auxois et de Sarreloius,
ép. 1725 Gabrielle-Emilie de Breteuil.
3 enfants

Florent-Louis 1727-1793 Colonel des gardes-françaises, dernier duc du Châtelet.	Marie-Gabrielle née 1726, ép. Alphonse Carafa duc de Monténégro.	Victor-Esprit né 1734 mort au berceau.

Succession des barons de Cirey-en-Vôge

René du Châtelet † 1617
(Voir ci-dessus B. S. A. L., 1914, p. 133)
seigneur de Châtillon-en-Vôge, baron de Thons,
reçoit Cirey-en-Vôge dans les partages de 1611,
ép. Gabrielle de Lenoncourt.

Antoine † 1666
baron de Cirey-en-Vôge, seignenr de Thons,
ép. 1° Christine de Pierrac,
2° Gabrielle de Mailly.
3 enfants, dont
Pierre-Antoine † 1712,
baron de Cirey-en-Vôge, seigneur de Chauvirey et de Thons,
ép. en 1685 Marie-Richarde de Jauny.

Pierre-Denys † 1739 sans postérité.	René-François † 1755 marquis du Châtelet et de Grandseille, baron de Cirey-en-Vôge, général major du grand duc de Toscane, ép. 1710 Marie-Catherine Fléming. 7 ou 8 enfants, dont

Luc-René, marquis, chambellan du duc de Toscane † après 1741, sans postérité.	Anne-Catherine, née 1720, seule survivante en 1748, dame de la Clef d'Or, ép. 1748 François-Philippe, marquis de Marmier, qui vend successivement le marquisat de Granseille et la baronnie de Cirey.

Raoul, duc de Lorraine, et Enguerrand VI, sire de Coucy.

On trouve à la Bibliothèque nationale un curieux manuscrit, intéressant à la fois la maison de Lorraine et la maison de Coucy, et donnant la clef de leurs étroites relations, scellées bientôt par un mariage illustre (1). Une commune alliance avec la maison d'Autriche avait déterminé ces premiers rapports.

Albert Ier, duc, puis empereur après la mort de Rodol-

(1) Voir notre étude : *Sur un compte de Jean Plançon, receveur de Coucy (1386-1387)*, dans le *B. S. A. L.*, 1919, p. 158-176.

phe de Habsbourg, son père, eut de son mariage avec Élisabeth, fille de Ménard, duc de Carinthie, onze enfants : 1° Frédéric dit *le Beau,* élu empereur en 1314, sous le nom de Frédéric III, par plusieurs Électeurs contre Louis de Bavière ; 2° Rodolphe dit *le Débonnaire*, roi de Bohême ; 3° Léopold dit *le Glorieux;* 4° Othon dit *le Hardi;* 5° Henri dit *le Paisible ;* 6° Albert dit *le Sage* ou *le Contrefait ;* 7° Agnès ; 8° Isabelle ; 9° Anne ; 10° Catherine ; 11° Bonne. Enguerrand VI, sire de Coucy (1335-1346), épousa en 1338 (1) Catherine d'Autriche, fille de Léopold, et Ferry IV, duc de Lorraine, en 1304 Isabelle, sœur de Léopold. Raoul, fils et successeur de Ferry (1328-1346), et Enguerrand étaient donc cousins germains par alliance.

Or, on voit le sire de Coucy confier en dépôt au duc de Lorraine divers papiers de famille, relatifs au mariage de Léopold avec Catherine de Savoie, fille du comte Amédée V. Le castel des Enguerrand, défiant les hommes et les siècles, était un lieu sûr pour abriter ces archives. Un motif devait exister de ce désaisissement. Ces parchemins auraient recélé les droits éventuels des Coucy à la couronne impériale, droits créés par le mariage d'Enguerrand VI avec Catherine d'Autriche, et ce dernier aurait voulu entraîner un jour le duc de Lorraine, son parent, en une aventure. La fameuse expédition, entreprise en 1375 par Enguerrand VII pour revendiquer la succession de Léopold, nous autorise à cette supposition. Mais peut-être faut-il voir, simplement, en ce geste une marque de la confiance et de l'amitié régnant entre les deux cousins. Ils tombèrent

(1) Le 1er traité de mariage fut conclu à Paris en janvier 1337, le 2e au bois de Vincennes, le 25 novembre 1338. Le roi Philippe VI de Valois, négociateur de cette union, assigna à Catherine une rente de 2.000 livres tournois, à prendre sur le Trésor, pour elle, ses hoirs ou ses plus proches héritiers ; il octroya à Enguerrand une somme de 10.000 livres tournois, avec promesse de 10.000 autres livres pour acquitter ce dernier envers ses créanciers. Cf. André du Chesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, 1631, in-fol., preuves, p. 407-409.

ensemble à Crécy avec la fleur de la chevalerie française; ils furent inhumés, le sire de Coucy en l'abbaye d'Ourscamps (1), près de Noyon, et le duc de Lorraine en l'abbaye de Beaupré (2), près de Lunéville.

Le texte publié ici est un acte de décharge, délivré par Enguerrand pour le retrait de ces pièces. On verra figurer en ce document plusieurs des personnages précédemment énumérés.

Enguerrand, sire de Coucy, pour anciennes lettres prestées au duc Raoul, 1343.

Nous, Anguerrans, bers de Marle (3), sires de Coucy, d'Oysi (4) et de Montmirail (5), savoir faisons à touz que, comme nous aions baillié en garde à notre très chier cusin Raoul, duc de Loheraine et marchis, aucunes lettres touchans toutes le mariaige le duc Lippo (6) et de sa femme, c'est assavoir, une lettres seellées de trois seels, dou seel le roy Ferri (7), et dou seel le duc Aubert (8), et dou seel le duc Hot (9), et trois autres lettres seellées dou seel le roi Ferry, item, II autres lettres seellées dou petit seel le conte de Savoie, item, trois autres lettres seellées dou petit seel le duc Henri et unes seellées dou seel petit le duc Lippo, et unes autres lettres seellées dou petit seel le duc Aubert, si comme il est contenu en lettres de recognissance seellées dou dit notre cusin sur ceu faites que nous avons de luy, nous volons et nous consentons qu'il les bailloit et délivroit à notre femme Catherine d'Osteriche ou à celli qui li apporteroit lettres overtes

1) Chiry-Ourscamps, Oise, arr. Compiègne, cant. Ribécourt.

(2) Beaupré, éc. de Moncel-sur-Meurthe, M.-et-M., arr. Lunéville, cant. Lunéville-Sud.

(3) Les sires de Coucy étaient comtes de Marle. — Marle, Aisne arr. Laon, ch.-l. canton.

(4) Oisy-le-Verger, Pas-de-Calais, arr. Arras, cant. Marquion.

(5) Montmirail, Marne, arr. Épernay, ch.-l. cant. Lieu illustré par la bataille des 11 et 12 février 1814.

(6) Léopold.

(7) Frédéric.

(8) Albert.

(9) Othon.



seellées de notre seel ou de notre dicte femme, et qu'il en soit ausi bien quittes et délivrés, comme s'il les nous avoit délivrées en noz propres mains, et que si tost qu'il les auroit délivrées à notre dicte femme ou à notre certain mandement, comme dessus est dit, les lettres que nous de luy sur ceu soient anéanties et anullées. En tesmoin de ceu avons nous seellées ces lettres de notre seel qui furent faites à Remiremont, le lundi devant la saint Andrieu, ou mois de novembre, l'an mil CCCXL et trois (1).

Au dos est écrit :

Lettre dou sire de Cousy qu'il weult que messire li dus délivroit ascunes lettres, que li ait donei en warde, à sai feme ou à son comandement pourtant sai lettre et, ceu fait, il l'en aquite (2).

Cette mention du scribe lorrain trahit son origine. Si le style concorde à peu près avec celui de la lettre, on est frappé par le *w* de *warde* et de *weult*, formes longtemps usitées en nos pays, et la diphtongue du participe *pourtant* se retrouve encore en nos patois.

Les Enguerrand étaient, certes, de hardis compagnons : mais il devenait imprudent à nos ducs de se commettre avec ceux qui briguèrent tour à tour la couronne de France et la couronne d'Autriche et dont la fierté se formulait en la plus orgueilleuse des devises :

Roi ne suis,
Ne prince, ne duc, ne comte aussi,
Je suis le sire de Coucy (3).

HIPPOLYTE ROY

(1) Le 24 novembre 1343.

(2) Bibl. nationale, Collection de Lorraine, ms. 85, fol. 217-218.

(3) La devise des Rohan se rencontre avec celle des Coucy : *Roi ne suis, prince ne daigne, Rohan suis.*



CHRONIQUE

Institut de France.

Notre confrère, M. Christian Pfister, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, vient d'être élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques. Il n'est pas besoin de rappeler aux membres de notre Société tous les services que M. Pfister a rendus aux études lorraines par son enseignement à la Faculté des lettres de Nancy, par les *Annales de l'Est* qu'il a fondées et dirigées de 1887 à 1904, par ses nombreux ouvrages et en particulier par sa magistrale *Histoire de Nancy*. Il est encore moins nécessaire de leur rappeler l'intérêt qu'il a toujours porté à notre Société et les divers travaux qu'il a donnés à ses *Mémoires* et à son *Bulletin*. Aussi tous applaudiront à une distinction si méritée, digne récompense d'une vie de labeur pour la science et pour la patrie.

Académie de Stanislas. Prix Herpin.

L'Académie de Stanislas reporte à 1921 le concours pour le prix Herpin qui était annoncé pour 1916 et que la guerre a empêché de se faire. Les conditions du concours ont été publiées dans le *Bulletin* de 1914, p. 69.

Ouvrage en préparation.

Notre confrère, M. Edmond Bruwaert, hôtel de la Paix, à Genève, prépare une nouvelle vie de Callot. Il prie tout possesseur de reliques inédites ou peu connues concernant le célèbre graveur, sa famille, ses œuvres, de vouloir bien les lui signaler. Il ne manquera pas d'indiquer l'auteur des informations ainsi fournies.



BIBLIOGRAPHIE

— Dans la *Revue historique* de janvier-février 1920, p. 1-54, M. Alfred HACHETTE retrace *L'Affaire Mique (1745-1794)*. Claude-Nicolas Mique, fils de Simon Mique, architecte à Lunéville, fut tué en mer, le 21 juillet 1745, dans un combat contre les Ang ais. Comme acte authentique de son décès n'avait pas été dressé, un imposteur prit son nom en 1773 et réclama sa part d'héritage. De là un procès fort long, qui passionna non seulement Nancy et Lunéville, mais Paris et Versailles, et dura jusqu'à la Révolution où il eut pour épilogue la guillotine.

— Dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1918, p. CXXIII, M. Adrien BLANCHET attire l'attention sur les objets antiques que possédait le docteur Émile Coliez, de Longwy-Bas, mort en 1917 ; quatre planches reproduisent les principales pièces de cette collection.

— M. Robert PARISOT a publié le t. I de son *Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Évêchés)*, Paris, 1919, in-16 de XI-520 p., avec carte et gravures. Ce volume va des origines préhistoriques à 1552, date de l'entrée d'Henri II à Metz, Toul et Verdun ; il mène de front très heureusement l'histoire des deux duchés, des évêchés et des villes épiscopales, l'exposé des institutions, de la vie économique, intellectuelle et religieuse du pays. L'information est très étendue et la précision est remarquable. Les deux autres volumes devant paraître sous peu, on aura l'occasion de revenir sur cet ouvrage de grande importance.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

15e ANNÉE. — Nos 7-9. — JUILLET-SEPTEMBRE 1920.

Procès-verbal de la séance du vendredi 11 juin 1920.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. René Barthélemy, l'abbé Louis Chéron et Henri Louis ont adressé leurs remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

La Société a reçu une invitation pour la séance publique de l'Académie de Stanislas, qui s'est tenue le jeudi 27 mai.

M. le Président est heureux de rappeler que notre confrère M. Christian Pfister a été élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, section d'histoire.



Admissions.

MM. Robert Lienhart, Pierre Marot et Urbain Noirel sont admis comme membres titulaires.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : la **Commune de Dombasle-sur-Meurthe,** par MM. Pierre Boyé, Justin Favier et Émile Duvernoy ; MM. le comte **de Lamirault,** colonel d'infanterie breveté en retraite, 29, rue de la Ravinelle, par MM. Pierre de Lallemand de Mont, Paul de Rozières et Pierre Boyé ; Henri **Le Harivel de Gonneville**, à Ville-sur-Illon (Vosges), par MM. Georges Demeufve, Paul Laprevote et le comte Antoine de Mahuet.

Demande de restitution d'archives.

A l'unanimité, la Société adopte le texte d'un vœu relatif à la restitution au Trésor des chartes, à Nancy, du fonds lorrain des Archives de Vienne.

Lectures.

M. Pierre Boyé donne lecture d'une communication de M. le docteur René Collignon sur une *Découverte de poutres sculptées au château de Jaulny.*

M. Jean Divoux commence la lecture de son *Étude historique sur le château d'Ogéviller et ses seigneurs.*

MÉMOIRES

A propos de la famille de Ramberviller.

J'ai commencé en 1904, dans le *Bulletin* de notre Société (p. 75 à 85 et 227 à 236), la publication d'une notice sur la famille de Ramberviller, mais d'autres travaux absorbants m'ont empêché jusqu'ici de lui donner la suite annoncée. L'un de nos confrères, M. A. de Gironcourt, qui s'est également occupé de cette famille et, ainsi que je l'ai dit, m'avait déjà donné autrefois beaucoup de renseignements, a bien voulu m'aider à achever ce travail ; son concours m'a été d'autant plus précieux que, malgré mes désirs, je ne trouvais pas le temps de revoir mes notes ; il avait lui-même rédigé une notice très copieuse et soigneusement étudiée ; enfin, il s'est chargé de remettre en œuvre nos matériaux. Je tiens à lui en exprimer ici mes grands remerciements.

Mais, avant de fournir le résultat de notre collaboration, il convient de compléter ce que j'ai précédemment écrit, au moyen de nouveaux renseignements communiqués par d'obligeants confrères, notamment M. Ém. Duvernoy, qui nous a fourni des mentions notées par lui au cours de recherches préparatoires pour sa remarquable étude sur *Alphonse de Rambervillers et le bailliage de Vic aux XVI*e *et XVII*e *siècles* (*M. S. A. L.*, 1908, p. 279 à 370), les-

quelles nous ont amplement servi. D'autres renseignements importants sont dus à M. de Gironcourt, qui, plus que moi, a rédigé ce qui suit, et à M. l'abbé Idoux.

Page 78, lignes 13 à 16, rectifier 1118 par 1188 et placer cet alinéa p. 79.

VELFO. — *Page 78, ligne 21,* ajouter : M. P. Marichal a publié dans les *Mettensia*, t IV, *Cartulaire de Metz*, le *vidimus* d'une charte de Henri, évêque de Toul, en date de 1157, dans laquelle (p. 581) Velfo de Ramberviller est cité comme témoin, avec d'autres, du don fait à l'abbaye de Beaupré par Gauthier de Gerbéviller, du consentement de sa femme, de ses fils et de sa fille, de ce qu'il avait auprès de l'abbaye dans l'alleu de Martinbois. Cette charte a, d'autre part, été reproduite dans la *Gallia Christiana* (tome XIII, instrum. 515 A).

Pierre de Brixey confirme, notamment en 1172, les donations faites à l'abbaye de Beaupré par divers seigneurs, entr'autres par Velfo de Ramberviller, qui a donné tout ce qu'il possédait autour de l'abbaye et dans l'alleu de Martinbois (1), plus son alleu *in banno de Capella* (2) (Arch. M.-et-M., H. 334) ; l'un des témoins de ce don est Thierry de Ramberviller dont il va être parlé.

Je dois à l'obligeance de M. l'abbé Idoux l'intéressante observation suivante : « P. 78, vous mentionnez Velfo de Ramberviller d'après diverses chartes de Pierre de Brixey, 1165-1195; puis, en 1189, vous donnez la mention *Wolf, miles, junior de Ramberviller*. Il me semble que votre n° 2 pourrait se dédoubler. En effet, la charte de Henri de Lorraine de l'an 1157 mentionne que, entre 1135 et 1157, *Welfo de Ramberviller* fut témoin des donations de Galterus de Gilleberviller en faveur de

(1) Martinbois, ancienne métairie et bois situés sur le territoire de la commune de Hériménil, arr. Lunéville, cant. Gerbéviller.

(2) Capella, La Chapelle, village détruit qui était situé près de Gerbéviller.



Beaupré (1). Ne pourrait-on pas appeler ce témoin *Welfo l'ancien*, celui de 1189 étant *Welfo junior?* »

THIERRY. — *Page 79, après ligne 7,* ajouter : Par une charte de 1177, comprise dans les documents dont il vient d'être donné mention, Pierre, évêque de Toul, fait savoir que Thierry de Ramberviller, avec *ses fils* FERRY et BECELIN, a contesté les dons de son beau-père Ferry de Saint-Germain à l'abbaye de Beaupré, mais que, mieux conseillé, il finit par ratifier ce don, à savoir l'alleu de Tertra (2), le breuil de Séranville, les pâtures de Rémenoville (3) et Cembesch (4). L'évêque lui-même confirme cet arrangement. J'ai dit par erreur (d'après le titre courant de l'Inventaire sommaire) que la donation avait été faite au prieuré de Saint-Blin.

D'autre part, notre confrère M. l'abbé M.-C. Idoux m'écrivait le 8 novembre 1904 : « Vous citez page 78, Thierry ou Théodoric de Ramberviller, l'an 1187. On le trouve en 1176 témoin d'une charte de Théodoric, évêque de Metz, en faveur d'Autrey. Ce Thierry de Ramberviller y est témoin avec *Videricus frater ejus* (5). Serait-il téméraire d'identifier ce Videricus avec Videricus d'Épinal qui, comme son père, aussi nommé Videricus, fut un bienfaiteur d'Autrey sur le territoire de Nossoncourt (6); ce territoire appartenait aux évêques de Metz, comme d'ailleurs aussi Épinal. Videricus est donc un nouveau

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, Pr., col. *ccclv.*

(2) Tertra, métairie qui était située sur le ban de La Chapelle, près de Gerbéviller.

(3) Séranville, Rémenoville, arr. Lunéville, cant. Gerbéviller.

(4) Cembesch, Cembenche, Saint-Boing, arr. Lunéville, cant. Bayon.

(5) « Diplôme de l'évêque de Metz. — HUGO, *Sacræ antiquitatis monumenta*, t. I, p. 210 ; RUYR, *Recherches des sainctes antiquités de la Vosge*, Epinal, 1634, rapporte ce diplôme p. 390 (en mettant *Riduvidericus*). »

(6) « Bulle de Lucius III pour Autrey, en 1182. — *Notice sur l'abbaye d'Autrey*, in-18, Épinal, 1884, p. 153. »



nom à joindre à ceux que vous avez rapportés. En voici deux autres de la même époque : la bulle de Lucius III mentionne la donation faite en faveur d'Autrey à Jeanménil et Thiarménil (1) par *Wilhelmus miles Rambertivillæ uxore sua laudante, cum liberis suis et Raynaldo clerico fratre suo.* Cette donation fut faite *assensu Petri Leucorum episcopi* (Pierre de Brixey) (2). »

La communication de M. Idoux est très intéressante et il y aurait lieu d'examiner de près son hypothèse touchant l'identification de Videricus *frère* de Thierry de Ramberviller avec Videricus d'Épinal, mais cette recherche peut être passablement complexe, et, comme on se servait quelquefois du mot *frère* pour désigner un beau-frère, il convient d'être très prudent sur l'adjonction de Videricus à la famille de Ramberviller.

FERRY. — Deux chartes de Pierre de Brixey, évêque de Toul, de l'an 1188, portent que Ferry de Ramberviller, — qui est indiqué plus haut comme fils de Thierry, — a vendu à l'abbaye de Beaupré ce qu'il avait dans la pâture de Saint-Boing (*in pasturis de Cembesche*) et que Widric d'Épinal, sa femme Leucharde et leurs enfants, ont renoncé aux prétentions qu'ils pouvaient élever sur la pâture de Saint-Boing (Henri LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, II, 450).

FRÉDÉRIC. — Ruyr (p. 397), cite une bulle de 1209 d'Innocent III pour l'abbaye d'Autrey où il est question de Frédéric de Ramberviller, faisant don à cette abbaye de la terre dite de Darotami, moyennant le cens de quatre deniers. Ce nom *Frédéric* est, on le sait, de même que *Ferry*, une forme romane de *Fredericus*.

« Cette donation, me fait remarquer M. Idoux, n'est pas mentionnée dans la bulle de Lucius III. »

(1) Thiarménil, écart de Jeanménil, arr. Épinal, cant. Rambervillers.
(2) « Bulle de Lucius III pour Autrey ; même *notice*, p. 155. »



Dominique. — Dans des notes de travail, je trouve indiqué comme abbé d'Étival, vers 1329, Dominique de Rambervillers ; dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. iii, Dissert, col. cvij) le nomme Demange ou Dominique, sans connaître son nom de famille ou d'origine.

Page 79, après ligne 17, ou *p. 227, après ligne 28*, ajouter : Jeannin. — Le *Cartulaire de Metz* publié par P. Marichal dans les *Mettensia*, t. IV, donne, p. 549, à la date du 1er juillet 1248, l'acte de la vente faite à Jacques de Lorraine, évêque de Metz, par Jeannin de Ramberviller, de deux parts de ce qu'il tient de sa femme Malisant, sœur de Ferrion Chacevache, aux bans et justice de Xeufflevillers (1).

Thierry. — *Page 232, après la ligne 15*, ajouter: Dans un acte du même *Cartulaire de Metz* on voit :

Un Thierry de Ramberviller faire sa reprise, le 13 octobre 1345, pour la maison forte de Villé, sise au ban de Nossoncourt (t. II, p. 145-146) ;

Un échange fait le 5 janvier 1351, a. s., par Simon de Germiny avec l'évêque de Metz de ce qu'il avait à Chambrey, près de Vic, et autres villes, contre ce que ledit évêque avait eu en la ville de Doncières, près de Nossoncourt, soit par échange avec Thierry de Ramberviller, soit de l'héritage de l'évêché (t. I, p. 247);

Le même Thierry de Ramberviller faire un échange avec Adhémar de Montil, évêque de Metz, le 5 janvier 1352, n. s., du tiers du village de Doncières contre le tiers de celui de Ménarmont (t. II, p. cxvii).

Jean II. — *Page 80, après la ligne 3*, ajouter : H.-A. Regnard de Gironcourt, dans une note inédite, rapporte que Jean de Ramberviller vivait en 1382, possesseur de biens dans la ville de même nom.

(1) Xeufflevillers, Xefflevillers, Xaffévillers, arr. Épinal, cant. Rambervillers.



8 *bis*. Béatrix. — Eudes de Germiny, écuyer, et Béatrix de Ramberviller, sa femme, donnent, le 2 octobre 1372, au chapitre de Vaudémont, ce qu'ils ont à Xaronval (1), notamment trois jours de terre devant le moulin.

Didier. — *Page 80, après la ligne 7*, ajouter: Cette paix, conclue le 9 novembre 1382, mettait fin à une guerre engagée à propos d'une maison à Épinal sur laquelle Didier de Ramberviller prétendait avoir des droits (2).

Didier de Ramberviller, écuyer, fils de feu Jean de Ramberviller, fait le 11 novembre 1382 sa reprise pour la maison forte de Villé, au ban de Nossoncourt (*Mettensia*, t. V, *Cartulaire de Metz*, II, p. 154).

Dans l'inventaire général des six coffres transportés de La Motte à Nancy l'an 1634, qui a été publié en 1857 dans le *Recueil de Documents sur l'histoire de Lorraine*, il est question, p. 204, de lettres de Thierry, évêque de Metz, touchant les dommages faits à la ville d'Épinal par Didier de Ramberviller, l'an 1382, le 18 décembre (3).

Didier épousa une fille d'Aubert, bâtard de Lorraine (fils du duc Ferry IV), et d'Alice de Haraucourt, celle-ci fille de Jean II de Haraucourt et de Jeanne de Parroye.

On voit que, le 2 août 1389, Robert, duc de Bar, signe une obligation de cent francs annuels sur des hommes de Triconville au profit d'Aubert et de Didier de Ramberviller, son gendre (4).

(1) Communication de M. Ém. Duvernoy, d'après Arch. M.-et-M., H. 2978.

(2) Communication de M. Ém. Duvernoy d'après Arch. de M.-et-M., B. 671 n° 13. Cf. P. Chevreux, *Les Institutions communales d'Épinal sous les évêques de Metz* (dans les *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges*, 1913, p. 220). Pièces just., n° 88, d'après Arch. de M.-et-M., B. 671 ; lay. *Épinal*, I, n° 13, original, parch. ; lettres de Thierry, évêque de Metz.

(3) Communications de M. A. de Gironcourt.

(4) Dufourny, *Inventaire des titres de Lorraine*, ms. Bibl. Nancy, t. X, p. 111.



Alix. — *Page 233, après la ligne 26*, ajouter : D'après le *Cartulaire de Metz*, t. II, p. 168, dans les *Mettensia*, Conrad II, Bayer de Boppart, évêque de Metz, donne, le 18 février 1424, à Henri de Barbas, bailly de Vosges, et à ses hoirs, les trois quarts de la maison forte de Villé, sise au ban de Nossoncourt, engagée audit Henri par Huet de Boulainville et Alix de Rambervillier, sa femme, lesquels avaient depuis cédé leurs droits de rachat audit évêque.

Awis. — *Page 83, après la ligne 4*, ajouter : La vente de la gagère de Vélacourt, Vaxoncourt, Pulligny et Zincourt aurait été faite pour moitié et moyennant 1.000 florins d'or le 15 juillet 1456 au seigneur de Blâmont (1).

Jean. — *Page 236, après la ligne 4*, et après avoir supprimé les lignes 3 et 4, ajouter :

D'après l'*Inventaire sommaire des Archives du département de la Lorraine*, à Metz, G. 6 (1435-1454), on a un acte par lequel Conrad, évêque de Metz, confirme l'acensement fait par Jean de Rambervillier, châtelain du château de Baccarat, à Mangin Gaure Jolly et à Mélanie dite la Doulce, sa femme (2).

En 1490, le comptable de l'évêque de Metz à Rambervillers paie 3 florins de 10 gros l'un au curé de ce lieu pour

(1) Communication de M. Ém. Duvernoy d'après Arch. M.-et-M., B. 671, n° 27.

(2) Communication de M. A. de Gironcourt, qui ajoute : M. C. Bernhart, à la page 86 de son *Deneuvre et Baccarat*, rapporte par erreur que cet acte aurait été fait en 1372, le lundi après la Saint-Jean-Baptiste, et sous la prélature de Jean de Vienne ; or, en 1372, ce n'était plus Jean III de Vienne qui était évêque, mais Théodoric Bayer de Boppart, qui avait pris le siège épiscopal en 1365. En fait, Conrad II Bayer de Boppart, évêque de Metz de 1416 à 1459, eut sans doute à confirmer l'acte de Jehan de Rambervillier, son châtelain à Baccarat (de 1444 à 1460, suivant M. C. Bernhart, p. 99 de l'ouvrage cité).

l'anniversaire de Jean de Ramberviller (1). On ignore s'il s'agit bien, quoique ce soit assez probable, de l'ancien châtelain de Baccarat ou d'un autre Jean de Ramberviller, mais le renseignement semble devoir être placé ici, avant deux mentions se rapportant à un autre personnage de même prénom qui vivait vers le même temps.

Page 84, après ligne 12, et après avoir supprimé : « on ne voit pas qu'il ait eu des enfants », ajouter :

Jean de Ramberviller, Marguerite, sa femme, et d'autres, vendent le 5 octobre 1490 les moulins de Gimonville au curé d'Aroffe (2).

Jean de Ramberviller, seigneur de Pont-sur-Madon, fait ses reprises le 30 mars 1491 pour ce qu'il tient à Lebeuville d'Henri, seigneur de Châtel-sur-Moselle (3). On verra plus tard (V. p. 9) un autre Jean de Ramberviller, qui doit être un descendant de celui dont il vient d'être question, faire aussi sa reprise pour des portions de la même seigneurie.

Mengin. — *Page 84, après ligne 25*, ajouter : Mangin de Ramberviller est assigné aux Grands Jours de Commercy le 29 septembre 1492 (4). Le catalogue de la *Collection de Lorraine de la Bibliothèque nationale* publié en 1896 dans le *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine*, mentionne une commission au nom de Robert de Sarrebrück pour ajourner Mangin de Ramberviller aux Grands Jours de Commercy (1492).

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) Communication de M. Ém. Duvernoy, d'après Arch. des Vosges, G. 2557.

(2) *Id.*, d'après Arch. M.-et-M., B. 886, n° 41.

(3) *Id.*, d'après Arch. M.-et-M., B. 611, n° 31, f° 16.

(4) *Id.*, d'après Collection de Lorraine, ms. 295, f° 177.



Recherches généalogiques sur la famille de Ramberviller.

Reprenant aujourd'hui la publication que l'un de nous a conduite jusqu'à la fin du xv[e] siècle, nous verrons d'abord quelques personnages du nom, malheureusement encore isolés, et d'autres qu'il semble possible de réunir en deux groupes de parenté, puis enfin une filiation continue jusqu'à la fin du xviii[e] siècle.

C'est d'abord Claude de Ramberviller, notaire apostolique et impérial, que Pierre de Blarru, auteur de la Nancéide, jadis chanoine de Saint-Dié et curé de Saint-Clément, cite, dans son testament du 2 septembre 1510 (1), comme son confrère et conchenonne (conchanoine); il paraît être identique au Claude que G. Save ajoute pour 1510 à la liste des notaires de la Cour du grand prévôt de Saint-Dié ou à Claudon de Ramberviller, cousin de Nicolas Didier, doyen du chapitre de cette église, dénommé dans le testament de ce dernier daté de 1555 (2).

Marguerite de Ramberviller, religieuse au couvent des sœurs de Sainte-Elisabeth (Sœurs grises) à Ormes (3), qui donna à son couvent un gagnage qui lui avait été vendu par Nicolas Mengin, président des Comptes de Lorraine (4) (ce dernier en exercice de 1532 à 1552, suivant *M. S. A. L.* 1869, p. 229).

Jehan de Ramberviller, écuyer, demeurant à Charmes, qui, le 16 août 1549, fait sa reprise pour les portions de

(1) V. *M. S. A. L.*, 1888, p. 181, testament annoté par J. Rouyer.

(2) V. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. XIV, p. 234, et t. XV, p. 293.

(3) Ormes-et-Ville, arr. Nancy, cant. Haroué.

(4) Arch. de M.-et-M. H. 2856, f° 10.

seigneuries qu'il a à Lebeuville, Marainville et Bainville (Arch. de M.-et-M., B. 23, f° 339 v°) et fait encore, en 1560, reprise pour portion de la seigneurie de Lebeuville (Henri LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, I. p. 571). — Nous le croyons père de Claudine de Ramberviller, qui épousa Laurent Bachot ou Boichot, tabellion et clerc juré de Charmes, mort avant 1552, car on voit Claudine, devenue veuve, donner le 16 mai 1562 procuration pour faire foi et hommage de ce qu'elle tient à Châtel sur Moselle, Bainville, Marainville, *Lebeuville* (1). Et Claudine aura probablement eu de Laurent Boichot :

— François Baichot ou Boichot, dit de Ramberviller, natif de Charmes, qui fut anobli le 18 mars 1568 (2).

— Nicole Boichot, dite de Ramberviller, qui le 30 janvier 1552 (3), épousa noble Louis Fériet, gouverneur de Salonne, dont elle devint veuve avant 1587, et qui vivait encore au commencement de 1594. Dont cinq enfants : Balthasard Fériet; Emmanuel Fériet, marié à Marie Collet; Anne Fériet, épouse de Nicolas Sauvage, dit Evagre, capitaine de Boulay ; Claude Fériet, épouse de François Mathieu (fils de Nicolas Mathieu, gouverneur des salines de Salonne), demeurant à Charmes et solliciteur des affaires de S. A. en Empire, qui, en 1594, fait reprises, à cause de sa femme, pour le gagnage de *Lebeuville* à elle échu par le décès de ses père et mère (4) ; Renée Fériet, épouse

(1) Arch. de M.-et-M., B. 611, f° 20 ; Henri LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, I, p. 90.

(2) Dom PELLETIER, *Nobiliaire*, art. *Baichot*. — Henri LEPAGE et Léon GERMAIN, *Complément du Nobiliaire de Lorraine*, p. 274.

(3) Pour former la dot de 2.000 francs, assignée à Nicole, ou en garantie de cette dot, sa mère « lui donne toute telle part et portion « droict, propriété et action qu'elle a des seigneuries, et en tous héri- « tages et autres choses qui en dépendent, tant au lieu de Marainville, « Le Beufville, que Bonville (Bainville)-au-Miroir, bans et finages desdits lieux, etc. » (Document communiqué par M. P. de Mont).

(4) Dom PELLETIER, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 235 et 546.

de Claude de Molnet (1). — Nicole, veuve de Louis Fériet, avait fait églement sa reprise, le 15 septembre 1588, pour ce qu'elle avait à *Lebeuville*, Marainville et Bainville (arch. de M.-et-M., B. 57, f° 220, sur l'indication de M. Chevelle).

Jehan de Ramberviller, bourgeois de Raon, a, le 2 avril 1570, en acensement de Jean de Maizières, abbé de Moyenmoutier (1568-1575), un « cornal » de pré sur le rupt de Mellenoy pour quatre gros de rente payables à la Saint-Georges (2).

Les sentences du bailliage de Vic (arch. M.-et-M., registre des années 1572-1573, f° 138 v°) mentionnent noble écuyer HUGUES DE RAMBERVILLER, demeurant à Rambervillers, mais ne renseignent pas autrement sur lui.

ADRIENNE DE RAMBERVILLER, épouse Claude Henriet, peintre de S. A., originaire de Châlons-sur-Marne, qui, dit-on, peignait sur verre et sur toile avec un égal succès et serait venu s'établir à Nancy vers 1586 ; elle en eut Jacques Henriet, né à Nancy le 3 août 1598, et Elisabeth Henriet. Cette dernière, mariée le 5 août 1618 à Gilles Silvestre, eut, entre autres enfants, Israël Silvestre, dessinateur et graveur du roi, qui naquit à Nancy le 15 août 1621 ; il est bien connu des lotharingistes (3). On lit dans Henri LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, II, p. 196, qu'une somme a été payée à Claude Henriet en 1601-1602 pour avoir repeint le

(1) *Op. cit.*, p. 235 et 246 ; arch. de M.-et-M. Sentence du bailliage de Vic, années 1587 f° 15, 1589 f°s 75 et 96, 1594 f°s 44 et 55 ; *M. S. A. L.*, 1908 p. 308.

(2) *Bull. Soc. philom. vosg.*, t. XXVII, p. 77, d'après Arch. des Vosges, H. 19.

(3) Henri LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, III, p. 246, 377 et 397 ; MEAUME, *Recherches sur quelques artistes lorrains*, 1852, p. 35, 37.



tableau donné de la part de la ville au procureur général Nicolas Remy ; ainsi Adrienne ne devait pas être veuve depuis longtemps lorsque, le 25 novembre 1603, Gérard Menuet, laboureur à Ville-en-Vermois (près Saint-Nicolas-de-Port), s'engage à lui payer sept paires de grains. L'acte (Arch. de M.-et-M., H. 2093) ne dit rien sur la famille, sinon que cette dame, veuve de Claude Henriet, peintre de S. A., demeurait à Nancy-la-Neuve.

Un TOUSSAINT DE RAMBERVILLER est lieutenant-colonel au régiment de M. de Villemor en 1583 et un « Toussaint de Rambervillcr, de Picardie », est parrain à Lunéville, le 8 janvier 1619, de Dominique Cossu, fils de François Cossu (1) ; on verra un autre François Cossu, sans doute proche parent de celui-là, épouser Jacqueline Petitdidier, fille de Marthe de Rambervillcr.

Il a été dit (*B. S. A. L.*, 1904, p. 84 et 85) que MENGIN II DE RAMBERVILLER, fils de Nicolas-Mengin et époux de Marie de Barbonne, demeurait à Commercy, puis qu'il eut deux fils : Gérard, dont il sera bientôt parlé, et Jean, qui suit. Il y était, avant 1526, procureur fiscal de Gérard d'Avillers, grand écuyer de Lorraine et seigneur de Commercy (2).

Jean de Rambervillcr, écuyer, procureur général de Commercy pour la part mouvante de France, prévôt dudit lieu, est qualifié, dans un document du 21 octobre 1527, de prévôt de Commercy et garde du scel de la prévôté (3). Il donna probablement naissance à Gilles et à Jeanne, qui suivent :

— Gilles de Rambervillcr, lieutenant de la prévôté de Commercy vers 1535 (4) ; en 1548, il reçoit 12 francs bar-

(1) Ch. DENIS, *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville.*

(2) DUMONT, *Histoire de Commercy*, I, p. 332.

(3) DUMONT, *Histoire des fiefs de ... Commercy*, I, p. 20.

(4) DUMONT, *Histoire de Commercy*, I, 346.

rois pour un an de gages (1). Un document sur vélin daté de 1549, avec sa signature en cette qualité, se trouvait dans la collection de M. Marchand, de Saint-Mihiel (n° 4, page 43 du catalogue de la vente de cette collection les 7 novembre 1853 et jours suivants). Il est encore mentionné comme prévôt en 1558 (2), en 1562 (3), puis prévôt de la seigneurie dite de Sarrebruck en 1566 (4), en 1573 (5), et il reste dans cette fonction jusqu'en 1583 (6). D'autre part, les archives de Meurthe-et-Moselle possèdent (B. 4713 à 4733) les comptes, en 16 registres, qu'il rendit comme receveur de Commercy de 1565 à 1584. — Le 26 mai 1574, il vend au duc Charles III une maison avec jardin à La Chaussée (7).

— Jeanne de Rambervillier épousa Jean de Sévigny (fils de Jean de Sévigny, receveur de Commercy, et de Guillemette Petit), avec lequel elle vendit, en 1578, à Alain de Vassan, écuyer, seigneur de Remi-Mesnil, et à damoiselle Dosa, sa femme, 80 jours de terre à Chonville, moyennant 6.000 francs barrois (8).

Amelle (ou Anelle) de Rambervillier doit avoir un lien de très proche parenté avec Gilles, aussi propriétaire à La Chaussée, car le 7 avril 1556 elle vendit au duc, de concert avec son beau-frère Jacques Somateau, écuyer, demeurant à Commercy, une maison ruinée du château dit *La Chaus-*

(1) Arch. de M.-et-M., B. 4698, n° 122.

(2) Dumont, *Histoire de Commercy*, III, p. 159.

(3) Dumont, *Histoire des fiefs de ... Commercy*, II, p. 47.

(4) Arch. de M.-et-M., B. 4713, f° 3.

(5) Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine, ms. 49, f° 69 Renseignement de M. Em. Duvernoy).

(6) Arch. de M.-et-M., B. 4.731 et 4.733.

(7) Arch. de M.-et-M., B. 749, n° 207. — La Chaussée, arr. Commercy, cant. Vigneulles.

(8) Dumont, *Histoire des fiefs de ... Commercy*, II, p. 544. — La famille Lenice de Sévigny avait été anoblie en 1528 (Dom Pelletier, p. 473).

sée (1), « laquelle a été mise et convertie en murailles » (2) ; il est dit dans l'acte qu'elle était alors veuve de noble Pierre Milet, jadis prévôt à La Chaussée (3). Dom Pelletier dans son *Nobiliaire de Lorraine*, mentionne p. 574 et 575, le mariage de Pierre Milet, anobli le 13 février 1522, gruyer et receveur de La Chaussée, avec Méline Liétaire, ainsi que leur descendance ; mais il ne dit rien de son alliance avec Amelle de Ramberviller, peut-être parce qu'il n'y en eut pas d'enfant.

Paris de Ramberviller, qui est chargé, le 12 juin 1604, à la suite de la mort de Madame (Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV et épouse du futur duc Henri II de Lorraine), de la garde des meubles de S. A. au château de Bar (4), ne se rattacherait-il pas à cette branche de Commercy ?

Un Jean de Ramberviller figure comme clerc juré dans l'état de la maison de la damoiselle de Commercy vers 1535, en même temps que Gilles de Ramberviller est lieutenant de prévôt (5) ; ce serait encore apparemment un membre de ce groupe.

Nous trouvons ensuite Hector de Ramberviller, qui posséda avant Alphonse de Ramberviller, son arrière parent, le manuscrit en latin *Les Heures de la Vierge*, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque mazarine sous le nº 503 (854) (6).

(1) Arch. de M.-et-M., B. 749, nº 188.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 453, fº 48.

(3) Pierre Milet aurait été receveur de La Chaussée de 1520 à 1547, d'après ses comptes qui sont conservés aux Archives de la Meuse, (B. 1659 à 1679).

(4) *Bull. Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 1904, p. XIV.

(5) Dumont, *Histoire de Commercy*, I, p. 346.

(6) Duvernoy, *M. S. A. L.*, 1908, p. 339, n. 5.

Gérard de Ramberviller, écuyer, fils de Mengin II et de Marie de Barbonne, fut lieutenant, puis procureur général de l'évêché de Toul. Marié en 1530 à damoiselle Claude Le Sane (fille de Hugues Le Sane, seigneur de Verny, secrétaire du roi René), il en aurait eu : Jean ; Hugues ; une fille dont le prénom ne nous est pas connu ; Euchaire et Claude, dont il sera parlé dans cet ordre. — Gérard figure dans un acte de présentation d'une chapelle fondée en l'église de Bar par Jean de Barbonne, son grand-père maternel, du 25 août 1525, puis dans des lettres d'acquêts des 19 février 1527, 6 mars 1530 ; il était procureur général de Toul, « comme appert par lettres de Mgr Toussaint de Hocédy, évêque du dit Toul, du 18 mars 1548 ». Il est aussi qualifié d'écuyer et procureur général dans les provisions d'appel par lui données en qualité de lieutenant général au bailliage de Toul le 6 mars 1551, puis dans l'inscription de sa tombe, datée du 22 mars 1560 (D.R.). (1). L'inventaire de Dufourny mentionne : « Ramberviller (Gérard de), procureur pour Madame d'Haussonville, abbesse de Saint-Pierre de Metz en 1547, T. I, p. 26, 626.»

Nous allons énumérer ses enfants :

A) Jean de Ramberviller, docteur en droit civil et canon, était, à la date du 10 juin 1570, prêtre desservant de la chapelle Saint-Jacques, sise sur le territoire de Condé-en-Barrois, et Cl. Bonnabelle, dans ses *Notes* sur cette localité (2), le range en 1572 parmi les maîtres-gouverneurs de l'hospice de ce lieu, où il aurait eu pour prédécesseur, en 1570, Didier Radouan et pour successeur, en 1595, Claude Lallement ; il le qualifie de chanoine de la

(1) (D. R.) désignation déjà antérieurement adoptée pour le *Dossier Ramberviller,* manuscrit n° 259 de la bibliothèque de notre Société d'archéologie lorraine.

(2) *Mém. Soc. des lettres... de Bar-le-Duc,* 1885, p. 168.

collégiale de Saint-Maxe de Bar. Il fut pourvu, le 24 mars 1572, de la 19e prébende de chanoine de la cathédrale de Verdun, devint official et vicaire général du diocèse. Lors de la mort du cardinal Charles de Vaudémont, son évêque, il fut élu par le Chapitre pour lui succéder, le 7 novembre 1587 ; bien que le duc Charles III de Lorraine eût écrit au Saint-Père en sa faveur, l'élection fut condamnée par sentence de Rome du 14 mars 1588. Nicolas Boucher, son compétiteur, prit possession du siège le 14 mai 1588 ; Jean de Ramberviller soutint ses prétentions à la cour d'Allemagne et « il laissa, dit Dom Calmet, d'excellents mémoires pour soutenir le droit d'élection et maintenir le Chapitre de Verdun dans le privilège du concordat germanique » ; mais, des bulles ayant été expédiées de Rome à Nicolas Boucher le 14 novembre 1588, ce prélat reçut la consécration épiscopale à Paris le 1er décembre suivant. A la mort de cet évêque, survenue le 19 avril 1593, le Chapitre élut de nouveau Jean de Ramberviller ; mais le pape, par un bref du 9 juin 1593, accorda le temporel de l'évêché à Erric de Lorraine et confia l'administration spirituelle à l'évêque de Toul ; le Chapitre ayant protesté contre cette promotion, Jean de Ramberviller fit encore valoir ses droits près de la Cour impériale d'Allemagne et alla à Rome soutenir ses prétentions devant le tribunal de la Rote ; cependant Erric obtint ses bulles et prit possession du siège le 24 août 1593 (Cf. Robinet et Gillant, *Pouillé de Verdun,* tomes I, p. 39 et 107, t. II, p. 361 ; marquis de Pimodan, *La réunion de Toul à la France*, p. 187, 229, 233 ; Roussel, *Histoire de Verdun*, 1864, t. II, p. 37, et Michel, *Biographie de Lorraine*, 1829, p. 436, qui fait naître Jean à Vic, ce qui nous paraît peu probable, en 1530).

B) Hugues de Ramberviller, écuyer, seigneur en partie de Verny, prévôt de Liverdun (D. R.), marié à Catherine

Cottignon, dite de Mousson (1), morte avant octobre 1566 (2) et lui après 1572 (3) ; il en eut :

a) Claude de Ramberviller, morte avant 1606, qui épousa (accord du 8 juillet 1570) Brion Barrois, écuyer (fils de Jean Barrois et petit-fils de Brion Barrois, mayeur de Boucq), sergent de la compagnie du seigneur d'Anfroicourt, capitaine au château de Lemberg, lieutenant général du comté de Bitche, mort à Boucq le 8 septembre 1615. De ce dernier mariage sont nés : Éléazar Barrois, IIe du nom, écuyer, né en 1582, seigneur en partie de Boucq, marié [contrat du 30 juillet 1612 (4) et célébration du lendemain à Vic] à Béatrix Berman (fille de noble Robert-Nicolas Berman, seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont, et d'Anne Raoul), dont naquit Élisabeth de Barrois (5),

(1) Elle serait sœur, d'après G. de Braux, de Louis de Mousson, écuyer, qui fut capitaine de Mousson, de Philippe de Mousson, écuyer, demeurant à Liverdun, et de Jean de Mousson, écuyer, aussi capitaine de Mousson, et, d'après M. P. Boyé, *Recherches historiques sur Mousson*, de Loyal Cottignon.

(2) Arch. de M.-et-M., H. 57.

(3) Hugues de Ramberviller, tant en son nom qu'au nom de ses enfants, issus de Catherine de Mousson, sa femme, et en celui de Louis de Mousson, écuyer, son beau-frère, fait ses reprises, le 12 octobre 1566, pour ce qu'ils tiennent et peuvent avoir en fief, à savoir le tiers de la rivière de Dieulewart ; il donne encore, le 6 août 1570, un dénombrement de ce qu'il tient en fief de l'évêque de Verdun, à savoir une portion de cette même rivière. Ces portions provenaient d'acquets faits sur Jean de Manoncourt et Barbe, sa femme, le 9 avril 1554, et sur Philippe de Mousson, le 10 juillet de la même année (Arch. de M.-et-M., H. 57 ; Sentence Vic, n° prov. 1457, f° 11 et 138 v°).

(4) Assistent au contrat : Jean de Ramberviller, écuyer, seigneur de Semi-Besange, noble Dominique Garat, gruyer à Lunéville (époux, nous le verrons, de Catherine de Ramberviller), cousin et allié du marié (V. *J. S. A. L.*, 1899 p. 204). — G. de Braux, qui a publié ce contrat de mariage à la suite de son travail sur la famille de Ramberviller (p. 193 à 205), a commis bien des erreurs contre lesquelles nous croyons devoir mettre en garde le lecteur ; l'un de nous en a déjà rectifié quelques-unes concernant Alphonse de Ramberviller ou ses enfants (V. A. de Gironcourt, *J. S. A. L.*, 1899, p. 273 à 277).

(5) Dans l'acte de vente du 24 janvier 1624 d'un jardin à l'amodiateur de Monsieur de Rangévaux (l'abbé de Rangéval) on lit : « Furent présents en leurs personnes Jean de Barrois, écuyer, seigneur de



épouse (contrat du 10 février 1635) de Jean de Pistor, avocat à Nancy (né le 16 avril 1610 de Nicolas Pistor, conseiller d'Etat de S. A. et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et de Françoise Janin) ; puis Jean de Barrois, écuyer, né en 1588, seigneur de Boucq et de Delouze en partie, colonel d'un régiment de cavalerie de S. A., mort le 5 avril 1671, époux d'Elisabeth d'Ourches, dont il eut six enfants.

b) Gérard de Ramberviller.

C. — ... de Ramberviller, épouse de noble Regnault Dupasquier, maître échevin de la cité de Toul jusqu'en 1570, dont Regnault Dupasquier, procureur général de la cité de Toul en 1586 (à la mort de son oncle maternel Claude de Ramberviller) et président des Grands Jours de Commercy, mort le 10 septembre 1638 (1), qui se maria à Barbe Voillot (fille de Jean Voillot, médecin du duc Charles, et de Françoise de Ranfaing), morte le 10 mai 1626, et en eut (2) : Nicolas Dupasquier, né en 1588, chanoine et chantre de la Cathédrale de Toul, official général de l'évêché ; Louis Dupasquier, chanoine de la même église ; Jean Dupasquier, curé de Mézières ; Regnault Dupasquier, avocat au parlement siégeant à Toul ; et Jean Dupasquier, né à Toul en 1591, mort le 8 mai 1666, époux de Marie-

Boucq et de Delouze en partie, demeurant au dit Delouze, et Louis de Ramberviller, écuyer, seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont en partie, avocat à la Cour du parlement de Paris, tous deux tuteur et curateur des corps et biens de damoiselle Élisabeth, fille de feu Éléazar de Barrois, écuyer, vivant au dit Boucq et seigneur du dit lieu en partie... » (Communication de M. G. de Braux).

(1) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 219 et 832 ; il fut reconnu d'ancienne noblesse par lettres patentes du 3 mai 1612.

(2) D'après M. l'abbé Guillaume qui a publié les *Mémoires de Jean Dupasquier* dans *M. S. A. L.*, 1866, p. 15 à 85. — Une remarque est à faire cependant : il serait surprenant de trouver dans une même famille deux Jean parvenus à l'âge adulte ; peut-être l'un des deux frères avait-il un autre prénom accolé : Jean-Louis, Jean-Nicolas, Jean-Pierre, qui ne nous aura pas été donné. — V. aussi *Mémoires de Jean Dupasquier*, publiés à Toul, in-8°, en 1878.

Anne de Bayon (fille de Sébastien de Bayon et sœur du secrétaire du Chapitre de Toul), lequel reprit de son père, en 1618, la charge de procureur général de la Cité et la passa à son fils Alexis Dupasquier, avocat au parlement.

D. — Euchaire de Ramberviller, écuyer, né à Toul, conseiller du cardinal de Lorraine en son évêché de Metz, procureur général, puis lieutenant général du bailliage du dit évêché de Metz, à Vic, où il mourut le 25 juillet 1593 dans un âge avancé. Marié d'abord à une femme dont le nom ne nous est pas connu, il épousa ensuite la veuve de N. Lallemand, Prisce ou Princéon Touppet (1), (fille d'Étienne Touppet, trilleur de la saline de Dieuze et de Marguerite Raru), morte à Vic le 21 juin 1606. Il eut au moins quatre enfants, dont un seul, nous semble-t-il, de son second mariage :

(1) Prisce, ou Princéon suivant d'autres pièces, était alors, contrairement à ce que dit Dom Pelletier, p. 794 de son *Nobiliaire de Lorraine*, veuve de N. Lallement. Un acte du temps (Arch. M.-et-M., Sentences de Vic, année 1593, f° 117 v°) nous fixe sur les enfants laissés par son second mari, Euchaire de Ramberviller ; pour ceux qu'elle eut du premier lit, nous connaissons par le même acte un fils, Jean Lallemand, qui fut lieutenant du bailli d'Allemagne, à Dieuze, puis, plus tard, châtelain de Fribourg et mourut en 1617, ainsi qu'une fille, Marguerite Lallemand, morte à Vic le 15 janvier 1612, mariée à Didier Drouart, de Saint-Nicolas. Nous pouvons aussi conjecturer, d'après Arch. de M.-et-M., Sentences de Vic, registres années 1590 f° 113 v°, 1593 f° 117 v° et 1615 f°s 51 et 74 v°, qu'elle avait encore eu, probablement de ce premier lit, Claude Lallemand, qui fut la première femme d'Alphonse de Ramberviller, si nous nous souvenons d'ailleurs que ce dernier désigna pour exécuteurs testamentaires ses deux *neveux* Jean Changeur (ou Le Changeur, licencié ès droits, avocat au bailliage de l'évêché de Metz, marié le 20 mai 1612 à Éveline ou Édeline Drouart) et Jean Drouart (*M. S. A. L.*, 1908, p. 330, n. 2). — Prisce Touppet aurait alors été la belle-mère d'Alphonse de Ramberviller en même temps qu'elle fut sa tante par alliance, à la suite de son second mariage avec Euchaire de Ramberviller.

Prisce Touppet avait pour frère consanguin Balthasar Touppet, qui épousa Anne Voillot (fille de Jean Voillot, médecin du duc Charles, et sœur de Barbe Voillot, épouse de Regnault Dupasquier, procureur général de la cité de Toul, dont il a été parlé précédemment) ; une autre fille de Jean Voillot, Marie, épousa François de Chastenoy, conseiller d'État et auditeur des Comptes de Lorraine,



1° Marthe de Ramberviller, morte à Lunéville le 9 novembre 1596, épouse de Blaise Petitdidier, échevin de Lunéville et receveur de l'évêque de Metz en son abbaye de Beaupré, dont elle eut : *a*) Jacqueline Petitdidier, née le 28 février 1590 et mariée à Nancy, le 15 mars 1610, à François Cossu (fils de Denys Cossu, lieutenant de cavalerie pour le service de France, et d'Anne de Boulangiez), capitaine des mulets de S. A. — V. leur descendance dans *Nobiliaire de Lorraine* de Dom PELLETIER, p. 174. — *b*) Louise Petitdidier, née le 4 octobre 1591. — *c*) Barbe Petitdidier, née le 24 décembre 1594, religieuse du couvent Saint-François, à Lunéville. — Blaise Petitdidier, devenu veuf, épousa Élisabeth Chausson et en eut encore huit enfants ; il se serait encore remarié une nouvelle fois d'après Dom PELLETIER, p. 197.

2° Sabine de Ramberviller, morte avant son père ; elle fut la première femme de Théodoric Diétreman (1) (fils de Didier Diétreman, de Saint-Quirin), dit Barthe, avocat au bailliage de Metz, puis conseiller haut officier du comté de Salm et châtelain de Badonviller, seigneur de Sainte-Pole, anobli le 18 janvier 1591, et elle lui donna : *a*) Jean Diétreman, conseiller au bailliage de l'évêché de Metz à Vic, qui épousa Jeanne d'Abocourt et en eut : Jean Diétreman et Théodore Diétreman, nés à Lunéville les 4 septembre 1611 et 3 avril 1613 ; Renauld Diétreman,

alors veuf d'Élisabeth Berman, laquelle était tante d'Anne Berman, première femme de Louis de Ramberviller. La seconde femme de ce dernier, Françoise Chamant, était sœur de Claude Chamant, prévôt et gruyer de Deneuvre, qui avait épousé Marie Berman, fille, comme Anne, de Robert-Nicolas Berman et d'Anne Raoul.

Ces rapprochements, qui ne sont peut être pas ici hors de propos pour faire mieux connaître la famille dont nous nous occupons, montrent encore combien, en ce temps, les mariages entre alliés étaient beaucoup plus fréquents que de nos jours.

(1) C'est à Théodoric Diétreman, son oncle à la mode de Bretagne par alliance, que Louis de Ramberviller offrira, en 1621, sa thèse *Disputatio juridica*, etc., de 1619 (V. J-A. SCHMIT, *J. S. A. L.* 1875, p. 15).

Jeanne Diétreman et Didier Diétreman, nés à Vic les 10 juillet 1618, 10 avril 1620 et 15 mai 1623. *b*) Paul Diétreman, avocat au bailliage du dit évêché de Metz, époux de Marie Fériet (fille d'Emmanuel Fériet et de Marie Collet), dont Anne et Barbe Diétreman, nées à Vic les 3 septembre 1620 et 25 octobre 1622. *c*) Anne Diétreman, épouse de Christophe Fangstat, à Ommerey.

3° Catherine de Ramberviller, encore mineure au moment du décès de son père, qui fut mariée, le 25 août 1596, à Dominique (*alias* Demenge) Garat (1), gruyer de Lunéville, auquel elle survécut sans laisser d'enfant ; elle testa le 6 mai 1630 (2). — Le 3 décembre 1598, noble homme Demenge Garat, gruyer de Lunéville, se faisant fort de Catherine de Ramberviller, sa femme, vend à Nicolas Colin un pré à Lunéville (Arch. de M.-et-M., H. 1159).

4° Jean de Ramberviller, encore mineur au moment du décès de son père et qui paraît avoir été le seul enfant du second mariage de celui-ci avec Prisce ou Princéon Touppet. — Il fut l'auteur de la branche dite de Ley et il sera parlé de lui plus loin (p. 31).

E. — Claude de Ramberviller, licencié ès lois, procureur général de la cité de Toul et auteur de divers ouvrages en latin restés inédits qui furent entre les mains de son fils Alphonse de Ramberviller ; il mourut en 1586. Claude de Ramberviller figure dans des actes des 24 novembre

(1) D'après Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine,* Garat était veuf de N... Girmont ; il était issu de Demenge Marcel dit Garat et de Christine Marquaire (fille de Jacques). Dominique ou Demenge Garat fut anobli le 12 novembre 1596 ; on a (Arch. M.-et-M., H. 1521) un extrait de son testament du 4 mai 1625, relatif à une donation en faveur de l'abbaye de Saint-Remy de Lunéville, en laquelle il demanda à être inhumé ; il s'y prénomme Dominique.

(2) C'est dans son testament (Arch. M.-et-M., H. 1520) qu'elle donne Jean de Ramberviller comme son frère consanguin ; cette indication et d'autres, résultant de l'acte du 18 août 1593 visé plus haut, nous ont permis de dire qu'Euchaire de Ramberviller, son père, avait eu une première femme avant d'épouser Prisce Touppet. Cf. A. de Gironcourt, *J. S. A. L.*, 1899, p. 273-274.



1546, 18 février 1554, 16 octobre 1556, 8 mars 1562 (procureur général), 27 mars 1566 et 9 mai 1572 (écuyer) (D. R.). Marié à Marguerite Boileau (fille de feu Jean Boileau, écuyer, maître échevin de la ville de Toul), il en aurait eu :

1° Alphonse de Ramberviller, qui suit ;

2° Antoinette de Ramberviller, qui, marraine à Vic le 23 avril 1594, est désignée en l'acte du baptême comme sœur d'Alphonse, puis le 28 janvier 1603, dans un autre acte, est indiquée comme femme de Claude Breton, avocat au bailliage ; ce dernier fut l'auteur de l'une des épitres liminaires des *Dévots élancements* d'Alphonse de Ramberviller, édition de 1603 (1).

Alphonse de Ramberviller, écuyer, seigneur de Darlem (2) et Vaucourt (3) en partie, Forcelles (4), etc., docteur en l'un et l'autre droits, avocat, puis lieutenant général (24 juillet 1593) au bailliage de l'évêché de Metz, à Vic, en remplacement de son oncle Euchaire de Ramberviller et mort en fonctions le 31 juillet 1633 ; il était né à Toul, vers 1552 croyait-on, mais plus probablement vers 1560, comme l'indique un portrait de lui existant à la Bibliothèque nationale (5) et dont M. Ém. Duvernoy possède

(1) V. Ém. Duvernoy, *M. S. A. L.*, 1908, p. 346, n. 2.

(2) Darlem, Derlem, Dalem, aujourd'hui Dalhain, suivant M. Ém. Duvernoy ; anc. arr. Château-Salins.

(3) Vaucourt, arr. Lunéville, cant. Blâmont.

(4) M. Ém. Duvernoy a fait connaître (*M. S. A. L.*, 1908, p. 334) que le fief de Forcelles comprenait des terres et rentes dans les villages de Romont, Saint-Maurice, Haillainville, Damas-aux-Bois, Fauconcourt (arr. Épinal, cant. Rambervillers et Châtel-sur-Moselle).

(5) V. *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-séptembre 1911, p. 619, note 2 *in fine*.

Sur ce magistrat réputé, qui fut écrivain, poète et artiste. Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 730, 782 et *suppl.*, p. 84-85 ; G. Save, *Alphonse de Ramberviller, poète et peintre lorrain*, in *Lorraine artiste*, 1893, p. 701, 759 et 786 ; Abbé Ch. Urbain, *Un amateur lorrain correspondant de Peiresc, Alphonse de Ramberviller*, in *Bulletin du bibliophile*, 1896, p. 232-243, 314-317, 372-378, 430-434, 481-490, 524-530 ; Léon

une photographie. Reconnu gentilhomme et écuyer par lettres patentes du 28 septembre 1617 du duc Henri II de Lorraine (1).

Marié en premières noces à Claudine ou Claude Lallemand (2), qui mourut à Vic le 4 décembre 1607, Alphonse de Ramberviller épousa en secondes noces (3) Anne Raoul (née à Lunéville, le 23 avril 1568, de Gérard Raoul, anobli en 1572, et de Marie Le Nerf), qui était alors veuve de Robert-Nicolas Berman, seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont, mort à Lunéville le 29 août 1603, dont elle avait eu onze enfants et parmi ceux-ci Anne Berman, que nous verrons épouser Louis de Ramberviller, fils aîné d'Alphonse. — Il fut de nouveau veuf vers le commencement de 1623 et la succession d'Anne Raoul donna lieu à un acte de partage passé à Vic le 4 mars 1624 (4) ; il resta

Germain, *Alphonse de Ramberviller, correspondant de Peiresc*, in *B. S. A. L.*, 1901, p. 66-69 ; Ém. Duvernoy, *Alphonse de Rambervillers et le bailliage de Vic aux XVI*e *et XVII*e *siècles*, in *M. S. A. L.*, 1908, p. 279 à 370 ; Ém. Duvernoy et R. Harmand, *Un auteur lorrain : Alphonse de Rambervillers (1552-1663), essai d'histoire littéraire provinciale*, in *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 768 à 801, et 1911, p. 598 à 619 ; R. Harmand, *Les miracles de Salival, la légende de saint Livier et la polémique de Rambervillers et de Paul Ferry en 1623-1624*, in *B. S. A. L.*, 1907, p. 190 à 212 ; R. Harmand, *Les « Epinicia » d'Alphonse de Rambervillers*, in *B. S. A. L.*, 1911, p. 9 à 17 ; L. Germain de Maidy, *La médaille d'Alphonse de Ramberviller*, 1604, in *Revue numismatique*, 1917, p. 280.

(1) Ces lettres ont été publiées (*J. S. A. L.*, 1899, p. 202-204) d'après Arch. de M.-et-M., B. 89, f° 284 v°.

(2) Il y a eu plusieurs familles nobles de ce nom ; nous ignorons l'époque précise du mariage de Claude Lallemand avec Alphonse de Ramberviller, mais il remonterait au moins à 1592 puisque le premier, que nous connaissions, de leurs enfants est né le 29 juin 1593.

(3) L'acte de baptême de la fille issue de ce second mariage, du 31 décembre 1610, fait remonter celui-ci au moins au commencement de 1610. — C'est un peu plus tard, le 30 juillet 1612, que se signera chez le lieutenant général le contrat de mariage de Béatrix Berman, sa belle-fille, avec Éléazar de Barrois, dont il a déjà été parlé plus haut, et qui, en 1623, épousera François d'Ourches, seigneur de Vidampierre.

(4) Cet acte, dont l'original pour une des parties prenantes a été communiqué à M. Léon Germain de Maidy, débute ainsi : « Partage



veuf une dizaine d'années et, dans son testament du 4 avril 1633, dont il a déjà été parlé, il demanda que son corps fût placé auprès de sa seconde femme, dans le caveau qu'il avait fait aménager en la chapelle de Notre-Dame-de-Miracle fondée par lui à l'église des Cordeliers de Vic et surnommée la Chapelle aux miracles. — Ainsi que nous l'avons dit, il mourut le 31 juillet suivant.

Du premier mariage naquirent, à Vic :

1° Louis, qui suit ;

2° Claude, né le 23 août 1594 ;

3° Antoine, né le 16 octobre 1595 ;

4° Claire, née le 18 novembre 1596 ;

5° Jean-Nicolas, né le 27 septembre 1599, écuyer, sei-

« des immeubles de feue damoiselle Anne Raoul, veuve du sieur Ber-
« man de Lunéville, obvenus à honoré seigneur François Dourche,
« seigneur de Vidempierre, Delouze, etc., à cause de damoiselle Béatrix
« Berman, son espouse.

« Après la célébration de l'an révolu faict pour le repos de l'âme de
« feue damoiselle Anne Raoul, vivante espouse du sieur Alphonse de
« Ramberviller, escuyer, Lieutenant général au Bailliage de l'Évesché
« de Metz, et tous soubsignez héritiers de la dicte feue damoiselle,
« sçavoir : les sieurs Jean Berman, seigneur du fief de Vellet ; Fran-
« çois Dourche, seigneur de Vidempierre, Delouze, etc., à cause de
« damoiselle Béatrix Berman, mon espouse ; Claude Chaman, comme
« pères et tuteurs de Jean Chaman, procréé au corps de feue damoi-
« selle Marie Berman, ma première femme ; Louis de Ramberviller,
« escuyer, advocat au Parlement de Paris et audict Bailliage, à cause
« de damoiselle Anne Berman, ma femme ; le sieur Procureur général
« de l'Esvesché de Metz, à cause de damoiselle Claude Berman ; et le
« dit sieur de Ramberviller, lieutenant général, comme père et tuteur
« de damoiselle Anne-Barbe de Ramberviller, procréé au corps de
« la dicte feue damoiselle Anne Raoul ; voulans procéder au par-
« tage »..., etc.

L'acte est signé et paraphé : A. de Ramberviller ; J. Dabocourt ; J. Berman ; F. Dourche Vidempier ; ɔChamant (le premier C est retourné pour former monogramme : C [Claude] Chamant); A. de Ramberviller.

Ainsi, des onze enfants qu'Anne Raoul avait eus de son premier mariage, cinq seulement subsistaient et prenaient part à la succession ; de même, des dix enfants qu'avait eus Alphonse de Ramberviller, quatre seulement sont dénommés dans son testament. Cela montre une fois de plus que, si à cette époque on avait souvent de nombreux enfants, nombre d'entr'eux mouraient en bas âge.

gneur de Darlem et Vaucourt en partie, capitaine d'infanterie au service de Charles IV, duc de Lorraine (1), puis à celui du roi de France où, en 1633, il appartenait à la compagnie des chevau-légers de la garde royale. Marié en premières noces à .... dont sont nés : Henri-Livier de Ramberviller, Jean-Auguste de Ramberviller et Alphonse-Étienne de Ramberviller, nommés dans le testament du 4 avril 1633 de leur grand-père Alphonse, qui marque une préférence pour Jean-Auguste. Marié en secondes noces (contrat du 26 septembre 1633, reçu Antoine, tabellion à Dieuze) à Marie Touppet (fille de Jean Touppet et de Jeanne de Gondrecourt), laquelle devenue veuve épousa, le 20 octobre 1639, Jean Drouart, lieutenant général du bailliage de l'évêché de Metz, à Vic, alors veuf de Barbe Derand, et lui survécut ;

6° Prisce, née le 23 février 1602 ;

7° Marie-Charlotte, née le 29 juin 1604, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame ; elle prit l'habit le 1er août 1621 et fit profession le 29 août 1622 au couvent de Nancy (2), alla l'année suivante au couvent de Metz ; puis, lorsque fut fondée à Luxembourg la maison de son ordre, elle y fut envoyée avec la révérende mère de l'Escale, qui fut déclarée supérieure, et la R. M. Gauthier. Ces religieuses arrivèrent à Luxembourg le 15 juillet 1627 (3). Revenue en Lorraine, sœur Charlotte fut du nombre des religieuses qui se rendirent à Montfort-l'Amaury (actuellement Seine-et-Oise) pour y fonder une nouvelle maison et elle y est

(1) D'après une lettre de son père à Peiresc rappelée par M. Ém. Duvernoy (*M. S. A. L.*, 1908, p. 327), Jean-Nicolas de Ramberviller aurait fait ses premières armes en Bohême, dans l'armée impériale, et il aurait pris une cornette ennemie à la bataille de Prague, le 8 novembre 1620.

(2) Arch. M.-et-M., H. 2571, f° 4, v° ; V. aussi *J. S. A. L.*, 1899, p. 276.

(3) V. *Les Fleurs de Notre-Dame* publiées sous la direction du Cte Gandelet, 4e année, 1888-1889, p. 111.



mentionnée les 7 janvier 1642 et 19 juillet 1644 ; on croit qu'ensuite elle quitta cette localité. M. l'abbé Chapia (*Histoire du R. P. Fourier*) rapporte que la mère Charlotte de Ramberviller, abandonnée par les médecins, aurait été guérie par l'application, sur la poitrine, d'une petite croix ayant appartenu à la V. mère Alix Leclerc ;

8° Chrétien, né le   juillet 1606 (sans date à l'acte) ;

9° Alphonse, du même prénom que son père, dont nous n'avons pas la date de naissance, mais qui décéda à Vic le 12 février 1612, « ayant reçu tous les sacrements », dit l'acte de l'état civil, par conséquent assez âgé pour recevoir la communion.

Du second mariage est issue :

10° Anne-Barbe, née à Vic le 31 décembre 1610, en religion sœur Aldégonde, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame au couvent de Luxembourg, où probablement elle avait rejoint sa sœur Marie-Charlotte.

Louis de Ramberviller, écuyer, seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont en partie, docteur de l'un et l'autre droits, avocat au Parlement de Paris et au bailliage de l'évêché de Metz, conseiller (7 février 1631) puis chancelier (13 mai 1633) au dit bailliage, à Vic, est né en cette dernière ville le 29 juin 1593 ; il est mort au plus tard dans les premiers jours de janvier 1651 (1). — Il se maria d'abord à Anne Berman (née à Lunéville le 3 juin 1596 de noble Robert-Nicolas Berman et d'Anne Raoul), dont il eut au moins six enfants.

Louis de Ramberviller épousa en secondes noces, le

(1) Procédure fut ouverte devant le Conseil de bailliage de Vic, du 14 au 20 janvier 1651, entre Théodoric Diétreman, procureur général de l'évêché, à cause d'Anne de Ramberviller, son épouse, et Me Georges Rattel, avocat au bailliage, comme curateur établi à Henry et Étienne, enfants du premier lit de *feu* Louis de Ramberviller, « absents hors du pays, » contre Françoise Chamant, veuve du dit, comme tutrice légitime de ses enfants procréés avec le dit défunt.



17 janvier 1634 (Contrat du même jour reçu de Claude Rouyer, tabellion à Vic (1), Françoise Chamant (née à Vic le 31 juillet 1610 de Jean Chamant, écuyer, conseiller au bailliage de l'évêché de Metz, et de Catherine Le Febvre) (2) ; il eut encore sept enfants, tous nés à Vic.

J.-A. Schmit, au sujet de la thèse doctorale de Louis de Ramberviller (*J. S. A. L.* 1875, p. 12 à 16) fait remarquer que Dom Calmet dans sa *Bibliothèque Lorraine* donne à tort le nom de Philippe à l'auteur de cette thèse ; Michel, *Biographie de Lorraine*, p. 436, et d'autres encore ont reproduit cette erreur du savant bénédictin.

(1) A la signature du contrat assistèrent : Jean-Nicolas de Ramberviller, écuyer, seigneur de Darlem et Vaucourt, frère du marié ; Jean de Ramberviller, seigneur de Biche et de Semy-Besange, conseiller au bailliage de l'évêché de Metz, son oncle (lire : à la mode de Bretagne) ; Jean Drouart, seigneur de Lostroff ; Jean Le Changeur, conseiller d'État et Trésorier général du dit bailliage ; Claude Tabouret, conseiller au même bailliage et gruyer des chatellenies de Vic, Lagarde, Fribourg et Albestroff ; Jean Tabouret, écuyer, conseiller d'État et lieutenant général au dit bailliage ; vénérable et discrète personne Messire Christophe Didelot, chanoine du vieux Saint-Pierre de Strasbourg, curé de Vic, ses cousins, alliés et bons amis ; — Françoise Chamant est assistée de son père, Jean Chamant, écuyer, conseiller au bailliage de l'évêché de Metz, et de son frère Claude Chamant, écuyer, d'honoré seigneur Christophe d'Anglure, seigneur etc., et Chrétien de Tillon, seigneur du ban, vénérable personne Messire Didier Marsal, bachelier en théologie et official de Metz à la cure spirituelle du dit Vic, ses parents, alliés et bons amis. (Ms. n° 259, f°s 49-50, de la Bibliothèque de la S. A. L.).

Françoise Chamant avait, en outre de son frère Claude, qui fut châtelain, prévôt et gruyer de Deneuvre, une sœur, Anne Chamant qui, mariée d'abord à Renauld Hellot (né à Vic le 6 novembre 1591 de noble Didier Hellot, seigneur de Béning, avocat au bailliage de l'évêché de Metz, et de dame Claudon), en eut des enfants, et épousa ensuite, avant 1636, Isaac de Serigos, seigneur d'Ogny, demeurant à Vic (dont deux fils, Philippe de Serigos et Jean-François de Serigos) qui, en 1639, sera en procès avec Louis de Ramberviller, Jean Chamant leur beau-père étant mort (Arch. de M.-et-M., Sentences Vic, registre de 1637 à 1639, f°s 263 v°, 353 v°, et H. 2631).

(2) Catherine Le Febvre était elle-même fille de Claude Le Febvre, conseiller d'État et trésorier général de l'évêché de Metz à Vic, et de Diane d'Anglure qui, veuve le 14 novembre 1605, épousa, le 18 juillet 1606, Jean-Jacques ...., seigneur de la Sarre, conseiller de Monseigneur le Cardinal de Lorraine.



Nous allons énumérer tous ses enfants.

Du premier lit :

1° Claude, né à Vic le 7 mars 1623 ;

2° Catherine, née à Vic le 18 juillet 1624 ;

3° Anne (1), née à Vic le 8 août 1625 ; elle fut mariée à Théodoric Diétreman (IIe du nom), procureur général au bailliage de l'évêché de Metz, qui, d'un premier mariage avec Jeanne Fériet, avait eu quatre enfants (2), et elle en eut : Anne-Marie Diétreman, baptisée à Vic le 19 octobre 1651 (3), et Louise-Jeanne Diétreman, baptisée à Vic le février 1657 (4) (date manquant à l'acte). Elle survécut à son mari et existait encore en 1685, époque à laquelle elle et son frère Étienne de Ramberviller vendirent (10 septembre et 26 décembre) (5) les portions de la seigneurie de Pulligny et de Ceintrey qu'ils détenaient de leur mère (6) ;

4° Henry, né à Vic le 12 août 1625, qui survivait lors

(1) C'est probablement elle que l'on voit, sous les prénoms de Anne-Claude, être marraine à Vic, le 15 janvier 1637, de Jean-François de Sérigot (fils d'Isaac de Sérigot et d'Anne Chamant).

(2) Ce furent Anne Diétreman, mariée à Dominique Martiny, écuyer, capitaine entretenu de l'évêché de Metz, seigneur de Bathelémont-les-Marsal ; Pierre Diétreman, seigneur de Provenchères, marié à Marguerite de Villaucourt ; Jean-François Diétreman, seigneur de Provenchères, lieutenant d'une compagnie au service de l'Empereur et ensuite gouverneur de la saline de Château-Salins ; Didier Diétreman.

(3) Parrain : noble Jean Huin, chanoine de l'évêché de Metz ; marraine : Marie Touppet, femme de noble Jean Drouart, lieutenant général au bailliage.

(4) Parrain : Jean-Jacques de Ramberviller, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service du roi.

(5) Arch. de M.-et-M., H. 133.

(6) Le 3 novembre 1664, le sieur Jean Berman, receveur général des deniers extraordinaires de Lorraine, fait hommage : en son nom, pour 1/36 de la seigneurie de Pulligny ; au nom de son parent, le sieur Berman de Ceintrey, pour 1/72 ; au nom du sieur Gaspard de Cachet, pour 1/252 ; au nom de la demoiselle Anne de Ramberviller, pour 1/48 (*M. S. A. L.*, 1893, p. 27, n. 2, et Arch. de M.-et-M., B. 7536 et B. 705, n° 10).



de la mort de son père (V. note 1 de la page 26) et que nous croyons avoir retrouvé (1) dans les anciens registres de paroisse d'Art-sur-Meurthe ; il y est parrain les 16 août 1655, 14 octobre 1657, le 3 décembre 1664, encore, de son petit-fils Henry Manien, puis le 4 octobre 1669 et dans ce dernier acte de baptême il est qualifié de seigneur d'Art-sur-Meurthe. Nous en reparlerons page 44, en même temps que de sa descendance à Art-sur-Meurthe et à Saint-Nicolas-de-Port ;

5° Jean, né à Vic, le 30 janvier 1629 ;

6° Étienne, né à Lunéville, le 25 février 1630, qui fut l'auteur de la branche dite de Coincourt (V. page 39) ;

Du second lit :

7° François-Louis, né le 23 novembre 1634 ;

8° Barbe-Catherine, le 15 janvier 1637 ;

9° Jeanne-Françoise, le 7 octobre 1641 ;

10° Joseph, le 2 avril 1643 ;

11° Marguerite, le 26 août 1647 ;

12° Jean-Louis, né le 10 janvier 1649 et mort à Nancy, paroisse Saint-Evre, le 8 janvier 1727, qui, marié à ...., morte le 28 mars 1707, en eut : *a*) Marie-Gabrielle de Ramberviller, morte septuagénaire à Nancy, paroisse Saint-Evre, le 20 mars 1767 (2), qui fut mariée, vers 1713, à Charles-Pierre-Mélaine de Philbert, chevalier, seigneur et

(1) C'est après avoir connu le mariage à Nancy, paroisse Saint-Evre, le 31 juillet 1672, de Jean de Ramberviller (fils d'*Henry* de Ramberviller et de Bastienne Collerez), bourgeois d'Art-sur-Meurthe, avec Claude Valdin (fille de Claude Valdin, bourgeois de la Périsière proche Joinville), que nos recherches se portèrent à Art-sur-Meurthe.

D'autre part Jean de Ramberviller, époux de Claude Valdin, est assez probablement le même que Jean-Jacques de Ramberviller, époux de Claudette Vaudin, qui meurt veuf à Saint-Nicolas-de-Port le 24 août 1719, âgé d'environ 72 ans, si l'on tient compte de l'à peu près dans lequel étaient souvent rédigés les actes de l'état civil à cette époque.

(2) Inhumés tous deux en l'église des Dames prêcheresses de Nancy (V. Obituaire de ces Dames, ms. n° 946 de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy). — Lionnois, dans son *Histoire de Nancy*, I, p. 270, donne leur épitaphe.

baron de Bidestroff (1), gouverneur des pages de S. A. R., mort à Nancy le 23 novembre 1765, à l'âge de 80 ans, dont naquirent : Marie-Anne de Philbert, morte à Nancy le 28 janvier 1716, à sept semaines ; Louis-Remy-Antoine-Livier de Philbert, décédé à Lunéville le 24 décembre 1721 à l'âge de trois ans et deux mois ; puis Gabrielle-Charlotte de Philbert, morte à Nancy en bas âge, le 29 juillet 1726. *b*) Une autre fille, religieuse au couvent des Dames prêcheresses de Nancy, où on la voit procureuse en août 1725 (2) et qui signe A.-L. de Ramberviller ;

13° Enfin, Lucie de Ramberviller, mariée à Vic, le 25 juillet 1676, à Jean-Jacques de Ramberviller (de la branche de Ley) (3), alors veuf de Marie de Villequoy et dont elle eut, comme nous le verrons, Louis de Ramberviller et Jean-Hyacinthe de Ramberviller. *(A suivre.)*

A. DE GIRONCOURT et L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) D'après Dom PELLETIER, *Nobiliaire de Lorraine*, il aurait été créé baron le 19 avril 1722, puis fut Seigneur de Chambrey et du fief de Jarville; il aurait été déclaré gentilhomme par lettres entérinées le 11 mai 1709.

Il était fils de Didier Philbert, écuyer, mort à Vandœuvre le 29 juillet 1708, à l'âge de 85 ans, et d'Élisabeth Henry, morte à Nancy le 24 février 1723, à l'âge de 83 ans. — Par un testament du 16 décembre 1722, Charles-Pierre-Mélaine de Philbert fonda trois écoles de filles, tenues chacune par deux sœurs de charité, dans les trois villages de Bidestroff, Laneuveville-devant-Nancy et Vandœuvre (*Inv. Arch. de M.-et-M., E. Supp. 4311*) ; mais, d'après M. THOUVENIN, *Monographie historique de Laneuveville-devant-Nancy*, la Congrégation des sœurs de Saint-Charles, qui devait fournir les institutrices, deux par école, déclinèrent cette offre par une déclaration enregistrée le 2 juillet 1768, par suite de difficultés survenues dans l'exécution testamentaire du donateur.

(2) Arch. de M.-et-M., H. 2696, p. 6, 324, 423, 426, 478, 493.

(3) Ley, annexe de Lezey, anc. arr. Château-Salins, cant. Vic.
Henri LEPAGE, dans sa *Statistique de la Meurthe*, Nancy, 1843, dit que l'on y trouve à peine quelques débris de l'ancien château qui appartenait à MM. de Ramberviller.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

15e ANNÉE. — Nos 10-12. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1920.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 juillet 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. Urbain Noirel a adressé ses remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

La Société a reçu une invitation à l'inauguration du buste de l'archéologue Joseph Déchelette.

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra un Congrès à Strasbourg du 26 au 31 juillet courant.

M. le Président a reçu la lettre suivante, par laquelle le ministère des Affaires étrangères accuse réception de la demande de restitution du fonds lorrain des Archives de Vienne :



« Paris, le 7 juillet 1920.

« Monsieur le Président.

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 juin, par laquelle vous voulez bien me communiquer le texte du vœu émis par la Société d'archéologie lorraine afin d'obtenir la restitution, au profit du Trésor des chartes de Nancy, du fonds lorrain des Archives de Vienne. Mon département n'avait pas perdu de vue, au cours des négociations qui ont précédé le traité de Saint-Germain, l'intérêt de certaines restitutions comme celle que vous me signalez. Mais il n'a pas été possible d'en tenir compte dans la rédaction définitive du traité. J'examinerai néanmoins de nouveau la question dans le dessein de donner, si possible, satisfaction au vœu si intéressant que vous m'avez transmis.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« Pour le Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères et P. O.,
L'Ambassadeur de France, secrétaire général,
PALÉOLOGUE. »

Admissions.

La Commune de Dombasle-sur-Meurthe, MM. le colonel comte de Lamirault et Henri Le Harivel de Gonneville sont admis comme membres titulaires.

Lectures.

M. Jean DIVOUX termine la lecture de son *Étude historique sur le château d'Ogéviller et ses seigneurs.*

M. Léon GERMAIN DE MAIDY donne communication de la première partie d'un travail intitulé : *Excursion épigraphique. L'église de Nomeny.*



Procès-verbal de la séance du vendredi 8 octobre 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. le colonel comte de Lamirault et Henri Le Harivel de Gonneville ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires. M. de Gonneville, préparant une monographie de Ville-sur-Illon, serait reconnaissant à ceux de nos collègues possédant des notes sur cette localité et ses seigneurs, de bien vouloir les lui communiquer.

La Fédération archéologique et historique de Belgique invite notre Société à assister à sa XXIVe session. Ce Congrès se tiendra à Tournai au mois d'août 1921.

M. Lebrun, ancien ministre, sénateur de Meurthe-et-Moselle, ayant bien voulu prendre l'initiative d'attirer l'attention de M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, sur le vœu émis par la Société en vue de la restitution du fonds lorrain des Archives de Vienne, tiré de l'ancien Trésor des Chartes de Lorraine, transmet la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le secrétaire général du Ministère.

Le Conseil général des Vosges, sur la proposition de M. Charles Sadoul, a émis, à l'unanimité, le vœu que le fonds précité fasse retour aux Archives de Meurthe-et-Moselle.

S. E. le cardinal Dubois vient d'être élevé au siège archiépiscopal de Paris.

M. Charles Adam, recteur de l'Université de Nancy, a reçu la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, et son collaborateur immédiat, M. Charles Dessez, inspec-

teur d'Académie, a été promu au grade d'officier du même ordre.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Pierre Collesson, secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, mort à Nancy, le 21 juillet, dans sa 49e année ; Henry de Miscault, ancien officier d'état-major, mort à Nancy, le 11 août, dans sa 81e année, membre de notre Société depuis 1884 ; Gaston Gavet, professeur à la Faculté de droit, mort à Nancy, le 27 août, dans sa 69e année; et René Perrout, homme de lettres, bâtonnier de l'ordre des avocats à Épinal, mort en cette ville, le 11 septembre, dans sa 53e année.

Présentation.

Mlle Luce **Camuzet**, 8, rue du Parc, à Alfortville (Seine), est présentée en qualité de membre titulaire par MM. Georges Demeufve, Charles Sadoul et le commandant Th. Thouvenin.

Ouvrages offerts à la Société.

Deux cahiers inédits de doléances de 1789. I. *Vandœuvre (bailliage de Nancy).* II. *Dommarie, Eulmont, Thorey et Estreval (bailliage de Vézelise)*, par le docteur P. Briquel. Nancy, éd. du *Pays lorrain*, 1914, in-8.

Une page oubliée d'Albert Glatigny. Prologue d'ouverture pour le théâtre de Lunéville (5 octobre 1863), par le même. Nancy, éd. du *Pays lorrain*, 1919, in-8.

Le voyage aux eaux d'un Directeur : Reubell à Plombières, en l'an VI (1798), par Jean Kastener. Épinal, éd. de *La Révolution dans les Vosges*, 1920, in-8.

Didier Bugnon, géographe du duc Léopold. Sa correspondance pendant les années 1714 et 1715, par le comte Antoine de Mahuet. Nancy, 1920, 90 p. in-8.

Annuaire de Meurthe-et-Moselle, 96e année, 1920, A. Humblot et Cie. Don de l'éditeur.

M. Edmond des Robert a fait également don des manuscrits et imprimés suivants :

Diurnale religiosum in quos præscribuntur regulæ ad religiosa officia pie decenter obeunda in favorem juniorum minimorum, suivi de : *Vita et regula fratrum ordinis minimorum sancti Francisci de Paula*, et terminé par *Cathalogus minimorum provinciæ Campaniæ ab anno 1747 1 aprilis ejusdem anni.* Ms. de 146, 48 et 19 pages écrites, plus quelques feuillets blancs, de 121mm de hauteur sur 87mm de largeur, relié en veau fauve.

Constitution des chanoines réguliers de saint Augustin de la Congrégation refformée de saint Antoine de Viennois, faites dans le chapitre général en l'année 1630 et approvées par Nostre Saint Père le Pape Urbain huitiesme, le 8e avril de l'année 1634. Ms. de 104 p., hauteur : 252mm, largeur : 187mm ; relié en maroquin fauve.

21 arrêts et ordonnances du XVIIe siècle relatifs à la noblesse et au port des armoiries.

Liste des membres qui composent le collège électoral du département de la Meurthe. An 1815.

Lectures.

M. le commandant Th. Thouvenin donne lecture de son travail sur *Le pèlerinage de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de-Port.*

M. Pierre Boyé donne lecture, pour M. Jean Divoux, d'une *Note sur une porte sculptée du XVIe siècle, à Domêvre-sur-Vezouse.*

M. Léon Germain de Maidy communique ensuite deux études également destinées au *Bulletin.*



MÉMOIRES

Sceaux de l'abbaye de Vergaville.

Lors de l'exode des congrégations, comme suite à la loi de 1901, quand les religieuses bénédictines de Flavigny-sur-Moselle se préparaient à prendre le chemin de l'exil, pour la seconde fois en un peu plus d'un siècle, il nous fut donné de parcourir ce qui, des archives de ce couvent, avait échappé, sous la Révolution, à la première dispersion de ces religieuses, alors installées dans leur antique monastère de Vergaville.

L'abbaye de Vergaville (1), en allemand Witztorff, au diocèse de Metz, fut fondée, il y a près d'un millénaire, en 966, par le comte Sigeric et son épouse Betta ; Thierry, évêque de Metz, la consacra sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints.

C'est en effet la mère de Dieu, assise, couronnée et auréolée, tenant son divin Fils, que nous voyons sur le premier des sceaux donnés ci-contre (fig. 1), sceaux dont les matrices étaient encore conservées, il y a une quinzaine d'années, par les Bénédictines : nous avions eu alors soin d'en tirer des empreintes.

La reproduction est suffisamment bonne pour se passer de description, la facture est assez archaïque et tant soit peu barbare ; elle rappelle celle des sculptures romanes, de même que l'ornementation en rinceaux du champ. Cependant la forme des lettres nous permet de placer la date probable de la gravure de ce sceau vers le milieu du XIIIe siècle.

(1) Vergaville, anc. Meurthe, arr. Château-Salins, cant. Dieuze.



Bulletin de la Société d'archéologie lorraine.
Octobre-décembre 1920.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

SCEAUX DE L'ABBAYE DE VERGAVILLE.

A cette époque existait déjà un hôpital dépendant de l'abbaye, puisque le pape Clément IV permit alors aux religieuses de quêter pour les pauvres qu'elles y soignaient. Cet hôpital était sous l'invocation de saint Eustaise, dont le corps avait été transporté antérieurement à Vergaville, et bientôt on commença à connaître l'abbaye sous le vocable de ce saint (1).

Saint Eustaise ou Eustase en Lorraine, Eustache à Paris, né à Langres vers 530, disciple puis successeur de saint Colomban, fut second abbé de Luxeuil et fondateur de l'école célèbre de ce monastère. Thaumaturge vénéré, il rendit la vue à sainte Fare, fille du comte Cayneric, au château d'Oppigny, près de Meaux : cette jeune fille avait perdu la vue à force de pleurer, rapporte la légende, parce que ses parents voulaient la contraindre à se marier, tandis qu'elle avait fait vœu de virginité entre les mains de saint Colomban. On prête encore à notre saint le même miracle à l'égard de sainte Salaberge (2), à laquelle il fit aussi recouvrer la vue, sous la condition qu'elle se ferait religieuse. La fête de saint Eustaise se célèbre le 29 mars, date anniversaire de sa mort, survenue en 625. Il fut longtemps invoqué pour la délivrance des possédés et pour la guérison de ceux tombés en démence (3). Les continuateurs des Bollandistes rappellent que son corps fut conservé jusqu'à la Révolution à l'abbaye de Vergaville.

La dernière abbesse, non mentionnée dans la *Gallia Christiana* (4), motif pour lequel nous donnerons sur elle, plus loin, quelques détails biographiques, Marie-Jeanne de La Marche, fuyant la tourmente révolution-

(1) Calmet (Dom), *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 816 et *passim*.

(2) Cahier (R. P.), *Caractéristiques des saints*, t. I, p. 106.

(3) *Id.*, t. II, p. 704.

(4) *Gallia christiana*, édition Palmé, t. XIII, col. 936 et 937.

naire, confia les reliques de saint Eustaise à l'abbé Labrosse, curé de Suriauville (1). Le 25 juin 1804, Monseigneur d'Osmond, évêque de Nancy, sur le témoignage des abbés Labrosse et Vuillemin, ce dernier directeur des religieuses avant la Révolution, authentiqua à nouveau ces reliques, qui consistaient alors dans le chef, l'aîne gauche et la moitié inférieure d'un fémur. Ces reliques furent ensuite vénérées au prieuré de Flavigny-sur-Moselle, où les Bénédictines s'étaient fixées en 1824, par suite de l'acquisition qui en avait été faite par la comtesse de La Marche, leur ancienne abbesse.

Ce sont des épisodes des guérisons miraculeuses opérées par saint Eustaise que représentent les deux autres sceaux de l'abbaye.

Le saint est figuré debout, avec sa crosse appuyée contre lui, il tient les deux bouts de son étole qui est passée autour du cou d'un possédé, lequel est agenouillé dans un baquet. L'étole occupe une place importante dans les légendes de la vie des saints. Ainsi, pour en indiquer un exemple, en la vie de saint Pol de Léon (2) se trouve le récit de la délivrance de l'île de Batz de l'importunité d'un horrible dragon : « Le saint s'approcha de luy et luy ayant jetté et lié son estolle au col, le bailla à conduire à son gentilhomme qui le mena comme un chien en laisse, saint Paul le frappant de son baton, et arrivé à l'extrémité de l'Isle, vers le Nord, il luy osta son estolle et luy commanda de se précipiter dans la mer, ce qu'il fit et s'appelle encore à présent le lieu où il se jetta : Toull-ar-sarpant, c.-à-d. l'abysme du Serpent, où la mer fait un croulement et bruit étrange en tout temps, sans aucune cause apparente. »

(1) Suriauville, Vosges, arr. Neufchâteau, cant. Bulgnéville.

(2) LEGRAND (Fr.-Albert), *Les vies des saints de la Bretagne armorique*, 5e édition, p. 101.



L'étole de saint Clément joue exactement le même rôle dans la légende du *Graouli*, trop connue pour qu'il nous soit nécessaire de la rappeler plus longuement ici.

Sur l'imposition de l'étole dans les exorcismes, sans faire une nouvelle digression sur l'emploi de cette partie du vêtement sacerdotal dans la cérémonie du baptême, nous citerons le passage suivant d'un ouvrage paru, il y a quelques années (1), passage qui se rapproche plus particulièrement du sujet qui nous intéresse : « L'étole a toujours joué un rôle dans le rite par lequel l'Église exorcisait les possédés ou démoniaques, c'est-à-dire les fous, car on sait que la folie était expliquée par la *possession* ou présence d'un démon ; chasser le démon, c'est guérir le malade. L'imposition de l'étole, c'est-à-dire, le fait de passer l'étole sacerdotale, objet béni s'il en fut, autour du cou du possédé, forçait le démon à sortir de ce corps malheureux, car il ne pouvait supporter le contact d'un objet béni... »

Dans le cas de la guérison de la rage, l'étole de saint Hubert était encore le véhicule, en quelque sorte, de la grâce divine, sanctifiée qu'elle était par son saint possesseur, mais c'était par l'opération particulière de *la taille* (2), qu'il suffit de rappeler ici : une incision verticale d'environ deux centimètres était faite au front du malade ; le prêtre y introduisait une petite parcelle d'un filament détaché de la sainte étole. La tête du patient était ensuite entourée d'un bandeau noir à garder pendant neuf jours.

Pour en revenir à saint Eustaise, c'est bien par l'imposition de son étole que nous le voyons délivrer un possédé. Les démons s'échappent par la bouche du malheureux sous forme de petits monstres cornus et ailés.

(1) Gaidoz (Henri), *La rage et saint Hubert*, p. 61.

(2) *Id.*, p. 68 et 69.



Les scènes sont identiques sur les deux sceaux reproduits, d'ailleurs à peu près de la même époque. Le plus ancien (fig. 2) est, croyons-nous, celui de forme ovale où se trouve un écu en losange avec couronne ducale et deux palmes. Nous y avons facilement reconnu les armoiries de la famille champenoise de Cauchon : *De gueules au griffon d'or, ailé d'argent.* Effectivement, Marguerite-Angélique de Cauchon de Lhéry fut la 38e abbesse de Vergaville, de 1693 à 1716, 38e abbesse d'après le registre contrôlé à Dieuze et la *Gallia christiana*, 35e suivant d'autres catalogues. Fille du marquis de Lhéry, gouverneur de Reims, cousine du maréchal de Boufflers, elle était professe de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Reims quand, en présence de Nicolas Le Lorrain, archiprêtre de Metz, commis par l'évêque, elle fut élue, le 5 décembre 1693, abbesse de Vergaville à la suite du décès de Marie-Françoise de Livron, dernière titulaire. Le 23 juillet de la même année, elle promit de conduire l'abbaye pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de la communauté. Le 21 décembre 1693, le roi lui fit déliver le brevet du don de l'abbaye de Vergaville, et ses bulles, datées de Rome du 12 mars 1694, furent enregistrées au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Metz (1er registre, folios 105-106 et 107 recto), le 8 juin.

Son règne fut heureux, elle administra sagement l'abbaye, en éteignit les dettes, fit faire une belle crosse, plusieurs pièces d'argenterie, parmi lesquelles un bénitier, et mourut le 28 janvier 1716, après vingt-deux ans d'abbatiat.

Le second cachet au type de saint Eustaise, sans armoiries (fig. 3), de forme ronde, doit dater approximativement du milieu du XVIIIe siècle, le possédé semble porter perruque ou tout au moins sa chevelure est arrangée à la catogan. Ce sceau a visiblement été copié sur le modèle précédent, nous y voyons en plus une mitre

posée sur une table ou console. Il fut sans doute commandé par une des abbesses qui succédèrent à Marguerite-Angélique de Cauchon, sans armoiries cette fois, probablement sous l'abbatiat de Marie-Jeanne Chaumont, afin de servir à l'abbaye, quelque fût l'abbesse en charge.

Les abbesses qui succédèrent à Marie-Angélique de Cauchon furent : Jeanne-Ursuline de Custine (1), Marie-Jeanne Chaumont, Mme de Mussey, et la dernière : Marie-Jeanne de La Marche, dont le cachet de forme ovale ($18^{mm} \times 23^{mm}$), porte un écu en losange à ses armes : *De gueules au dextrochère armé d'argent brandissant une épée haute du même, garnie d'or ; au chef d'or chargé d'un mufle de léopard d'azur, allumé et lampassé d'or ;* l'écu est cimé d'une couronne comtale, surmontée d'une crosse ; une croix pectorale suspendue à un large ruban pend au-dessous de l'écu. Ce cachet était aussi, il y a quinze ans encore, en possession des religieuses de Flavigny (fig. 4).



Fig. 4.

Marie-Jeanne de La Marche naquit en 1756 à Lamarche (2) ; elle était fille de Michel-Remy Guérin de La Marche (3), seigneur de Fontaine et Nonsart, grand bailli

(1) Un cachet à ses armes se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, série H, dossier 2496. Nous avons également rencontré le sceau de Catherine de Dilling (H. 2469, année 1537), 30e abbesse, dont le blason porte : *Une fasce vivrée surmontée d'un lambel à 4 pendants ;* ainsi que celui de Claude de Ligniville (H. 2431, année 1616), 35e abbesse, aux armes bien connues de cette illustre maison lorraine : *Losangé d'or et de sable.*

(2) Lamarche-en-Woëvre, primitivement nommé Has (Meuse), arr. Commercy, cant. Vigneulles.

(3) La famille Guérin de La Marche fut anoblie le 31 octobre 1605 par lettres données à Bar-le-Duc. Consulter Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 421 et *passim.* Cet auteur ne donne que trois enfants aux époux Guérin-Perrin.

La baronnie de La Marche, comprenant Has et Nonsart, créée par

de Dieuze, gouverneur de Hattonchâtel, et de Henriette Perrin de Krafftel (1). Élue abbesse au décès de M[me] de Mússey, elle connut les mauvais jours de la Révolution, émigra, rentra ensuite en France, réunit les membres épars de sa communauté, les établit plus tard au prieuré de Flavigny-sur-Moselle, qu'elle acquit de ses deniers en 1824. Elle mourut au milieu de ses religieuses, dans le couvent qu'elle avait reconstitué, le 12 janvier 1842, âgée de 86 ans (2).

C'est à Oriocourt (3), où il existait une maison de Bénédictines, que s'est reformé, encore une fois, le monastère qui peut revendiquer l'honneur de subsister depuis mille ans au travers des vicissitudes des siècles : l'antique abbaye de Vergaville !

Il nous a paru intéressant de rappeler le souvenir d'un établissement de moniales qui remplit un certain rôle dans la vie religieuse de la Lorraine, de faire connaître d'intéressants monuments de sphragistique avant leur perte probable pour l'histoire de notre pays, comme nous avions déjà mentionné et reproduit autrefois (4) de beaux vitraux provenant de ce même prieuré de Flavigny-sur-Moselle, arrachés aussi au cadre pour lequel ils avaient été créés, décorant maintenant le *hall* d'un fabricant

Léopold le 17 août 1725, aurait été érigée en comté par Stanislas le 9 août 1755 (Dumont, *loc. cit.*, p. 423). Au cours de nos recherches aux Archives de Meurthe-et-Moselle, dans les registres d'entérinement, nous n'avons pas retrouvé ces lettres, d'ailleurs non mentionnées par Lepage et Germain dans leur *Complément au Nobiliaire de Lorraine.*

(1) Perrin de Krafftel : *D'azur à la face d'argent, chargée d'un lion de gueules et accompagnée de trois molettes d'argent deux en chef et une en pointe.*

(2) L'acte de décès nous fut obligeamment fourni par M. A. Charles, instituteur et secrétaire de la mairie de Flavigny-sur-Moselle.

(3) Oriocourt, anc. Meurthe, arr. Château-Salins, cant. Delme.

(4) *B. S. A. L.*, 1907, p. 212-214.



de conserves de Chicago, ou du moins n'étant plus que l'ornement somptueux d'un *studio* quelconque (1).

EDMOND DES ROBERT.

Un manuscrit qui a passé de Lorraine à Pétrograd.

La bibliothèque impériale de Pétrograd conservait et conserve probablement encore aujourd'hui un manuscrit latin qui provient de l'abbaye Saint-Remy des chanoines réguliers de Notre-Sauveur à Lunéville. La cote de ce manuscrit est O. v. I, n° 15 ; elle signifie que ce codex in-octavo sur vélin appartient à la Ire section, c'est-à-dire à la section théologique, de l'inventaire officiel, sous le numéro 15. Il mesure 185 millimètres de longueur sur 105 de largeur, il comprend 116 feuillets et il a 30 lignes à la page. On le rapporte au XIIe siècle. Il contient deux ouvrages d'inégale étendue : 1° *Sancti Gregorii Magni liber dialogorum* (2), fol. 1-115 r. ; 2° *Versus de Victore et Alexandro*, fol. 115 v. Ces vers forment 51 distiques, qui célèbrent la mémoire des deux martyrs Victor et Alexandre, vraisemblablement ceux de ces noms qui, avec Marien et d'autres, sont inscrits au Martyrologe romain au 17 octobre. Chaque distique loue successive-

(1) Nous n'avions pas cru si bien dire quand nous avions commencé la rédaction de cette notice. Plus tard, nous avons lu dans le *B. S. A. L.* de Bar-le-Duc, 1913, p. 245, qu'une verrière de même provenance était en possession de M. Thomas-F. Ryan ; M. J. DOUCET, au fascicule 17 (p. 155) du *Répertoire d'art et d'archéologie*, donnait l'analyse d'un article de M. Dur FREDELEY, inséré dans la Revue : *Art in America*, sous le titre : *A Renaissance Window*.

(2) Le texte des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, pape, est édité dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXXVII, col. 150-430.



ment l'un de ces deux saints, en commençant par Victor, de sorte que le 51e est encore à sa louange. Dom Antonio Staerk, moine bénédictin de l'abbaye de Buckfast (Angleterre), après avoir décrit ce manuscrit (1), a édité ce poème qui était inédit (2).

Il est possible d'écrire sommairement l'histoire de ce codex. Une note, placée à la fin des *Dialogues*, nous apprend qu'il a appartenu à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, de l'ordre de Prémontré, dont les restes existaient encore avant la guerre dans le vallon d'une forêt sur le territoire de Vilcey-sur-Trey : *Hic liber est sce Marie in Nemore, que quisquis invitis eiusdē loci fratribus sustulit. Anathema sit. Amen.* A une époque que nous ignorons, vraisemblablement du plein gré des Prémontrés, ses premiers possesseurs, il passa aux chanoines réguliers de Notre-Sauveur de l'abbaye Saint-Remy de Lunéville. Quelque inscription sur les feuillets de garde doit indiquer cette appartenance, que dom Staerk signale par ces mots : *Olim sancti Remigii de Lunevilla.* Mais comment le codex a-t-il émigré de Lunéville à Pétrograd? Il n'est pas difficile de le deviner. Le manuscrit, nous dit-on (3), provient de la bibliothèque des comtes André et Joseph Zaluski, que les Russes, devenus maîtres de Varsovie, transportèrent en 1795 à Pétrograd. Or, Joseph-André Zaluski, grand référendaire du royaume de Pologne, fut grand aumônier du roi Stanislas Leszczynski à la cour de Lunéville. Neveu d'André-Chrysostome Zaluski, évêque de Warmie, frère d'André-Stanislas Zaluski, chancelier de la couronne et plus tard évêque de Plock,

(1) *Les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Description. Textes inédits. Reproductions autotypiques*, 2 in-fol., Saint-Pétersbourg, 1910, t. I, p. 266-267. C'est le manuscrit CIV du recueil.

(2) P. 267.

(3) *Ibid.* Introduction, p. I.

il naquit en 1701. Après la prise de Danzig en 1734, il fut envoyé par Stanislas auprès du pape ; puis il vint rejoindre le roi, en 1737, à Lunéville, au titre de grand aumônier. Il obtint en commende l'abbaye cistercienne de Villers-Bettnach, au bailliage de Bouzonville, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

En 1742, il se démit de sa charge de grand aumônier et de celle de grand prévôt de Saint-Dié, rentra en Pologne et devint évêque de Kijow. Arrêté le 13 octobre 1767 pour des raisons politiques, il fut déporté à Zaluga, où il resta enfermé jusqu'en 1773. Il mourut peu après son retour, le 7 janvier 1774. Or, comme son frère André-Stanislas, le comte Joseph-André Zaluski était un bibliophile émérite et une véritable bibliothèque vivante. Les deux frères avaient formé une bibliothèque de 200.000 volumes, qu'ils ouvrirent au public à Varsovie en 1746. Une partie avait été achetée en Lorraine, de 1737 à 1742, par Joseph-André, « et sans doute, poursuit le savant président de notre Société, à qui nous avons emprunté tous les détails biographiques précédents (1), il doit se trouver de ce fait à Pétersbourg un certain nombre d'éditions lorraines ». Le manuscrit, dont s'occupe cette note, s'y trouve de ce fait, et c'est à Lunéville que le grand aumônier du roi de Pologne l'obtint, par achat ou par cadeau, des chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Remy. Pour remplacer les livres lorrains qu'il emportait dans son pays, le comte Joseph-André Zaluski offrit un certain nombre de volumes à la Bibliothèque de Nancy (2).

E. MANGENOT.

(1) P. Boyé, *Un roi de Pologne et la couronne ducale de Lorraine, Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, Paris, 1898, p. 172-174, 299-300, 494.

(2) *Ibid.*, p. 173, note 2.

———



Le petit fonds Zaluski de la Bibliothèque publique de Nancy.

Dans l'intéressante communication qui précède, M. le chanoine E. Mangenot veut bien renvoyer aux renseignements biographiques que nous avons eu autrefois l'occasion de donner sur Joseph-André Zaluski, et rappeler, d'après ceux-ci, que l'illustre prélat et bibliophile polonais offrit à notre Bibliothèque publique, où ils se trouvent toujours, un certain nombre d'ouvrages concernant l'histoire de sa patrie et de l'Europe orientale.

Lorsque nous attirions, en 1898, l'attention sur ce petit fonds, nous en étions réduit à nous demander dans quelles conditions précises il était advenu au dépôt nancéien. Zaluski avait-il laissé ces livres en Lorraine ? Les avait-il, par la suite, expédiés de Pologne ? La première hypothèse paraissait la plus plausible. Des documents rencontrés depuis nous prouvent que c'est bien à cette version qu'il y a lieu de s'arrêter.

Presque aussitôt l'arrivée de Stanislas dans les Duchés, son secrétaire du cabinet et des commandements, M. de Solignac, avait, à sa prière, entrepris la rédaction d'une *Histoire générale de Pologne*, qui des origines obscures devait se poursuivre jusqu'au dix-huitième siècle et se clore par le double règne de Leszczynski. En réalité, l'auteur ne ménera pas son récit au-delà de 1574, date où Henri de Valois abandonne pour la succession de son frère Charles IX le trône des Jagellons (1). Ample et

(1) Voir sur ce point et pour d'autres détails relatifs à l'*Histoire générale de Pologne,* notre *Éloge historique du chevalier de Solignac, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas (1684-1773)*. Nancy, 1905, in-8°, pp. 16-19 et 36-38.



copieux thème encore. Pour la réalisation de ce travail, les collections de Zaluski ne pouvaient être à Solignac que de la plus grande utilité. Durival nous apprend qu'outre « le précieux avantage d'être aidé des lumières du roi son maître », il trouvait en effet « tous les autres secours dont il avait besoin » dans cette « nombreuse bibliothèque... *encore déposée dans le château de Lunéville* » (1). Ce passage, cependant, est quelque peu énigmatique ; il n'est pas non plus rigoureusement exact. En voici tout à la fois l'explication et la rectification.

Comblé d'honneurs et de bénéfices, grand aumônier du duc-roi, abbé de Fontenay, au diocèse d'Autun, et de Villers-Bettnach, au diocèse de Metz, l'ancien grand référendaire du royaume de Pologne semblait ne devoir jamais, du vivant de Stanislas, quitter la Lorraine. Moins encore lorsque, en décembre 1740, la dignité de grand prévôt de Saint-Dié l'y rattacha par un nouveau lien. Mais, un an et demi plus tard, le prélat se démettait simultanément et de la grande prévôté (24 juin 1742) et de sa charge de grand aumônier (1er juillet), puis regagnait la Pologne, sans espoir de retour. Comme il arrivera pour plusieurs des familiers de Stanislas, pour le Père de Menoux notamment, il y avait brouille, brouille complète, entre le prince et son compatriote.

Absorbé par ses austères études, Zaluski s'est-il montré mauvais courtisan ? Peut-être. A-t-il aspiré à trop de faveurs et le maître s'est-il lassé ? Le caractère de Zaluski n'y contredit pas. Toute sa science ne l'empêchait pas d'être ambitieux : nous savons que ses sollicitations furent successives et multiples. Or, le 9 juin précédent, le primat de Lorraine, M. de Beauvau-Craon, était mort à Paris et, tandis que chacun s'attendait à voir désigner, pour le remplacer, l'abbé de Villers-Bettnach, le choix de Stanislas

(1) *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I (1778), p. 206.



s'était porté sur un Lorrain, aumônier de Louis XV, Antoine-Clériadus de Choiseul, depuis archevêque de Besançon et cardinal, qui héritera aussi de la grande aumônerie vacante. Cette manifestation éclatante du dépit de Zaluski nous paraît très probable (1). En tout cas, son départ s'effectua si précipitamment qu'il n'eut pas le loisir de se faire suivre de sa bibliothèque. Si aigu est son différend avec le roi, qu'il ne veut pas, d'autre part, la laisser plus longtemps dans le château déserté. Les livres sont descendus de leurs rayons, enfermés dans des caisses et transportés au couvent voisin des Minimes (2), où un abri sûr leur est offert en attendant leur envoi à Varsovie. L'occasion propice manqua-t-elle? Ils étaient encore en consigne dans cette maison en avril 1745. Mais de ce délai, nous allons le voir, Solignac n'eut qu'à s'applaudir.

La brusque rupture avait eu pour le secrétaire de Stanislas et également pour le roi, d'autant plus intéressé à l'avancement de l'*Histoire générale* que, dans sa pensée — l'auteur ne lui avoua jamais sa résolution de ne pas aborder la période contemporaine —, elle devait aboutir à sa propre apologie, un contre-coup fort imprévu Sur le passé des pays slaves et ottomans les ressources locales, y compris la bibliothèque personnelle de Leszczynski, étaient des plus maigres. Le grand aumônier au loin, ses livres emballés, Solignac se heurte à de constantes difficultés. A tout instant un ouvrage important lui manque. Avec sa belle confiance de méridional, il essaie malgré tout d'aller de l'avant; puis, après trois années d'efforts

(1) Rectifier ainsi la note 2, p. 172, de notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*. Nous avions admis alors trop à la lettre cette remarque, à double sens, du duc de Luynes (*Mémoires*, t. II, p. 189) mentionnant la nomination de M. de Choiseul à la « place » de primat de Lorraine : « On avait toujours cru que le roi de Pologne la donnerait à l'abbé Zaluski..., mais cet abbé a pris le parti de se retirer en Pologne. »

(2) Numéros 45 et 47 actuels de la Grande-Rue.



incomplets, doit se déclarer vaincu. Sans le *Bellum Scytico-Cosacicum, seu de conjuratione Tartarorum, Cosacorum et plebis Russiæ contra regnum Poloniæ* de Joachim Pastorius, ou l'*Histoire de la guerre des Cosaques* de Pierre Chevalier, il n'arrive pas à établir sa « Digression sur l'origine, les mœurs et les usages des Tartares » (1), ni sa « Dissertation sur les Cosaques » (2). A défaut des *Rerum polonicarum tomi tres* d'Alexandre Guagnini, de l'*Historia rerum polonicarum* de Salomon Neugebauer, des *De republica polonica libri duo* de Christophe Hartknoch et du *Florus polonicus* de Pastorius encore, quatre sur quatorze des ouvrages qu'il déclare en tête de son œuvre lui avoir été les plus indispensables, il en est même réduit à se taire. Ses compilations précédentes deviennent sans objet ; le labeur antérieur est vain.

L'historien s'ouvrit de son embarras à son maître. Stanislas partage d'abord sa perplexité. Puis une décision radicale est prise. Solignac se rendra chez les Minimes ; il fera ouvrir les caisses de Zaluski ; il y puisera à son gré.

Mais l'ex-grand aumônier avait laissé pour régir ses intérêts, pour veiller à la bonne conservation de ses trésors, un mandataire ; et celui-ci, le sieur Chardin, ne l'entend pas de pareille façon. Il commence par se refuser à l'emprunt forcé. Comme Stanislas insiste, menace peut-être, selon son habitude, se rendant compte qu'il y a grand'chance pour qu'il soit passé outre avant qu'il n'ait eu le temps d'en référer en Pologne et de recevoir la réponse de Zaluski, Chardin se résout ensuite à céder aux objurgations royales. Il a soin néanmoins de dégager sa responsabilité :

« S. M. le roi de Pologne souhaitant faire tirer des

(1) Imprimée au t. II de l'*Histoire générale de Pologne*, pp. 369-403.

(2) Restée manuscrite et lue en séance publique de l'Académie de Nancy, le 14 novembre 1770.



caisses qui contiennent la bibliothèque de M. le comte Zalusky, déposée aux Minimes, certains livres polonais pour M. de Solignac, je consens, comme chargé des affaires de mondit sieur le comte de Zalusky, que lesdits livres soient extraits sur l'ordre que Sa Majesté en donnera, à charge d'en dresser une liste et de les rendre lorsque l'on fera partir la bibliothèque.

« A Lunéville, le 22 avril 1745.

« CHARDIN, fondé de la procuration générale de M. le comte de Zalusky. »

Le 16 mai, Stanislas formulait sa quasi-sommation. Avec la minute de la liste des livres réclamés et l'aveu de Chardin, elle était déposée le 22 en l'étude de Me Thiriet, notaire (1), qui croyait bon de présenter l'ensemble au bureau du contrôle des actes, pour l'acquittement des droits. La franchise fut accordée. En marge de son registre le receveur remarque, sur l'avis de son inspecteur, qu'il n'y a pas lieu de contrôler l'ordre du roi, mais seulement les deux autres pièces, « et encore gratis, attendu que cela ne s'est fait que pour procurer à M. de Solignac les éclaircissements nécessaires pour travailler à l'histoire de Pologne, projet qu'il exécute pour la satisfaction du roi » (2).

Voici donc Solignac en possession des livres qui lui sont utiles, si utiles, estime-t-il, que, malgré la réserve insérée par Chardin, ils n'auront pas réintégré les caisses quand celles-ci, quelques mois plus tard, sont enfin expédiées à leur propriétaire pour entrer à la superbe bibliothèque que l'abbé et son frère, l'évêque André-Stanislas, ouvrent au public à Varsovie. Grâce à ce prélèvement, le manuscrit est au point pour le début de 1746. Solignac l'a soumis à l'abbé d'Olivet. Dans une lettre reçue à Luné-

(1) Aujourd'hui étude Galand.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 1973, fol. 44, nos 9 et 10.



ville vers le 6 mars, le célèbre grammairien en paraît « fort content » (1). De son côté, le chancelier de Stanislas, M. de La Galaizière, demandait au nom du prince, le 4 avril, à son collègue d'Aguesseau, de désigner un juge pour l'examen du fond. Selon le conseil d'Olivet à Solignac, il proposait un ami de vieille date et de l'auteur et du duc-roi, — de Zaluski aussi, — Pierre Tercier (2). L'ancien secrétaire du marquis de Monti, ambassadeur de France en Pologne au temps de la seconde élection de Leszczynski, était alors employé à des missions de confiance. Le 1er avril 1749, revenu du congrès d'Aix-la-Chapelle où il avait accompagné le comte de Saint-Séverin, il sera simultanément appelé aux fonctions de premier commis des Affaires étrangères et au poste de censeur royal. C'est en cette qualité qu'il délivrera à Solignac, le 29 décembre suivant, l'approbation de rigueur. Fort élogieuse, on peut la lire au tome V et dernier de l'*Histoire générale de Pologne*, qui parut en 1750 à Paris, chez Hérissant.

Les livres réquisitionnés, en quelque sorte, chez les Minimes de Lunéville, ne devaient pas retourner à Varsovie. En décembre 1750, Stanislas fondait, lui aussi, dans la capitale lorraine, une Bibliothèque, et, en décembre 1751, sous le nom de Société royale des sciences et belles-lettres, une Académie. Avec le temps la colère de Zaluski s'est calmée ; la rancune de Stanislas apaisée. Tenu par de fidèles correspondants : Chardin, dom Gurowski, abbé de Clairlieu, un prêtre, M. Baronowski, au courant de ce qui se passe dans les Duchés, le célèbre Polonais s'avisa un jour qu'en abandonnant à son ancien protecteur les volumes restés en détresse, il verra sans doute s'ouvrir les portes de l'Académie nancéienne, dont

(1) Journal de Durival (*Ms.* n° 863 de la Bibliothèque de Nancy), t. II, fol. 3 v°.

(2) *Ibid.*, fol. 4 v°.

Solignac, précisément, est le secrétaire perpétuel (1). On renoue les relations. L'avance est comprise ; elle a le résultat espéré. Nous lisons au procès-verbal de la séance du 3 juin 1756 de la Société royale : « M. l'abbé comte Zaluski, grand référendaire de la couronne de Pologne, ayant donné à la Bibliothèque quelques livres concernant l'histoire de sa nation, Sa Majesté a cru voir dans ce présent le désir qu'il avait de se ménager une place dans l'Académie, et elle a conseillé de le proposer comme un sujet d'ailleurs très distingué par son amour pour les lettres. Les sentiments du Roi étant notifiés à la Société par M. de Solignac, chargé de les lui faire connaître, M. l'abbé comte Zaluski a été mis aussitôt au nombre des associés étrangers, et d'autant plus volontiers que la plupart des membres de la Compagnie le connaissent depuis longtemps pour un des hommes qui a toujours mis le plus de soin à cultiver les beaux-arts *(sic)* et à les mettre en crédit dans sa patrie (2). »

Ainsi s'opèra, pour la forme tout au moins, la réconciliation entre Stanislas et le futur évêque de Kijow (Kiew). Telle est l'origine de notre minuscule mais précieux fonds Zaluski : 24 ouvrages, réunis en 18 volumes (3).

Certes le grand bibliophile polonais se contentait de médiocres reliures. Pas de fer à ses armes. Il n'avait qu'un ex-libris des plus modestes ; son nom : I. A. ZALUSKI, timbré à l'encre noire ; soit même une simple indication manuscrite : *Ex libris Jacobi Zaluski*. Mais plusieurs de ces éditions sont devenues très rares en France. Huit

(1) Rappelons qu'il fut aussi, et jusqu'à sa mort, le premier bibliothécaire de la Bibliothèque publique.

(2) Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux ms., reg. II, p. 283.

(3) En voir la liste sous les numéros 1759-1771, 1773-1779, 1787, 1789 et 1800-1802, du *Catalogue des livres de la Bibliothèque royale de Nancy*. Nancy, Veuve et Claude Leseure, 1766, in-8°. Ils figurent déjà sur le *Catalogue* de 1756, sous l'*ex-dono*.

d'entr'elles sortent des presses de Danzig — *Gedani* ou *Dantisci* —, et cette particularité est à noter. Très probablement le grand référendaire les avait-t-il achetées dans cette ville lorsqu'il y accompagna, en 1733, Leszczynski fugitif. Nous aurions alors à Nancy quelques-uns de ces livres mêmes qui, sur les bords de la Baltique, tandis qu'ils partageaient les inquiétudes de Stanislas, permirent à plusieurs des personnages cités dans cet article, les deux Zaluski, Tercier, Solignac, rapprochés par leurs goûts studieux, de trouver moins pénibles les longues heures du siège (1).

PIERRE BOYÉ.

BIBLIOGRAPHIE

— Le *Bulletin* de 1913, p. 72, a signalé le premier volume d'une *Vie de Jésus-Christ* ayant appartenu à Philippe de Gueldres. Le second volume de ce remarquable manuscrit vient d'être vendu en Angleterre 800 l. st. A cette vente ont paru aussi le *Bréviaire* de Marguerite de Bar, abbesse à Verdun au XIVe siècle, et des *Heures* de René de Lorraine (René Ier ou René II ?) ; enfin, avant d'aliéner ses richesses, le possesseur de cette collection, M. Henri Thompson, avait offert un *Pontifical de Metz* au Fitzwilliam Museum de Cambridge. Une note sur cette vente est dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1919, p. 396-400.

— Le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* pour 1918 contient les notes suivantes sur notre pro-

(1) Cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 170-176.

vince : M. Max Prinet étudie, p. 164-5, le tombeau à Paris d'Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul de 1460 à 1495, et p. 222, une variante des armoiries du roi René datée de 1466 ; M. Héron de Villefosse signale, p. 223-8, diverses inscriptions romaines en l'honneur d'Hercule Saxanus découvertes à Norroy-lès-Pont-à-Mousson et près de Metz.

— La congrégation de Saint-Vanne appartient à la Lorraine par sa naissance, par le grand nombre de monastères qu'elle possédait dans les deux duchés et dans les Trois-Évêchés, par le zèle enfin avec lequel les plus éminents de ses religieux ont écrit l'histoire de notre province. Ses derniers jours sont retracés par M. Jean Godefroy, *Les bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne et la Révolution,* Paris, Champion, 1918, in-12. On voit par cet ouvrage combien la science et la foi avaient décliné en même temps à la fin du xviii[e] siècle dans cette société autrefois si prospère, et combien les vannistes opposèrent peu de résistance à la persécution.

— M. Max Prinet vient de faire paraître à la librairie Champion, Paris, un extrait de 58 p. in-8, du *Moyen Age*, 1920 : *Armorial de France ;* ce recueil, composé à la fin du xiii[e] siècle ou au commencement du xiv[e], nous est connu par une copie du xvii[e] siècle, conservée à la Bibliothèque de Besançon ; il contient la description des blasons de 141 personnages appartenant presque tous à la France septentrionale. Nous n'y avons relevé qu'un Lorrain, à la p. 34 :

« 92 — Mesire Jaques de Beiaune porte les armes d'argent à une bande de gheules, à trois ègles d'or en la bande, au lambiaus d'azur. »

Au bas de la page se trouve la note suivante :

« Jacques de Bayon (appelé à tort « Jacques de Bayonne » et « Jacques de Béan » par les historiens) était issu d'une branche cadette de la maison ducale de Lorraine. Il faisait partie de l'armée de Philippe le Bel en 1297. En 1302, le roi lui confia la garde des frontières de Flandres ; il remporta une victoire sur Guillaume de Juliers, à Arques, le 4 avril 1303 (Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 437-441). »

Rappelons que Jacques de Bayon, époux d'Agnès de Choiseul, mort en 1311, était le second fils d'Henri de Lorraine dit le Lombard, et d'Agnès de Riste. Cf. : *Bayon et ses seigneurs*, par L. Quintard, dans *M. S. A. L.*, 1900.

E. R.

— Dans la « Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution », MM. Hubert et Georges Bourgin font paraître un gros in-8 sur *L'Industrie sidérurgique en France au début de la Révolution*, Paris, 1920, composé principalement d'après les grandes enquêtes de 1788 et de 1811. Ces documents sont classés dans l'ordre alphabétique des départements d'alors. On y voit que la Meurthe avait 3 établissements sidérurgiques dans 3 communes, la Meuse 32 dans 26 communes, la Moselle 19 dans 15 communes, les Vosges 28 dans 25 communes.

— L'histoire de la garde nationale pendant la Révolution n'a encore été faite à fonds dans aucun département, et ceci augmente le prix du livre de M. René Tournés, lieutenant-colonel attaché à la Section historique de l'état major de l'armée, *La garde nationale dans le département de la Meurthe pendant la Révolution (1789-1802)*, Angers, 1920, in-8 de xxiii-303 p. Cet ouvrage met en œuvre une quantité énorme de documents et les dispose avec beaucoup de méthode. Les chapitres vi et vii donnent une nouvelle relation de l'affaire de Nancy en août 1790. Le chapitre xvii présente un raccourci très vivant de tout l'ouvrage et fait ressortir les transformations incessantes de la garde nationale ; il y a là des réflexions que seul un homme du métier pouvait écrire. La table alphabétique des noms propres sera fort utile aux chercheurs.

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

DONS

SECTION I

Par M. H. RENAULT : Grande épée de fer et scramasax trouvés dans des sépultures barbares entre Nomeny et Manoncourt-sur-Seille, lieudit Brionne.

SECTION II

Par Mme Maurice DU COETLOSQUET, à Rambervillers : Très importante série de médailles et monnaies lorraines, dont il sera ultérieurement parlé dans le *Bulletin*.

— Mme Jules ELARDIN : Tableau contenant les éléments de fabrication d'une médaille de René II d'après le modèle de M. Schiff ; maquette, réductions, coins et épreuves d'essai (Daubrée frères, orfèvres à Nancy).

— M. Charles GUYOT : Petit sceau en cuivre du chapitre de la cathédrale de Toul (XVIIIe siècle).

— M. Henri MENGIN, maire de Nancy : Insigne de la journée du 20e corps d'armée (œuvre de V. Prouvé) ; épreuve en argent semblable à celles offertes par la municipalité aux officiers du 20e corps.

— M. Urbain NOIREL : Petit sceau en cuivre de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul (XVIIIe siècle).

SECTION III

Par le docteur Paul BRIQUEL, à Lunéville : Ancienne mesure de longueur : pied.

— M. Charles CARTIER-BRESSON, industriel, en mémoire de ses enfants M. et Mme Bernard Cartier-Bresson : Poêle monumental

en faïence, de fabrication lorraine (époque de Louis XVI), provenant de l'ancien hôtel de Landre, à Nancy (1).

— Mme Geoffroy : Poids en fonte de 24 livres, aux armes de France.

— M. L. Germain de Maidy : Rapporteur en cuivre, divisé en grades (début du xixe siècle).

— M. Huyaux, ancien entrepreneur de marbrerie : Dessus de table de marbre portant de nombreux croquis au crayon exécutés par le peintre nancéien F.-N. Feyen-Perrin (1826-1888), alors qu'il fréquentait l'ancien « Café de Lunéville », rue de Strasbourg, à Nancy. Ces croquis représentent des clients du café, des passants, des personnalités nancéiennes, dont quelques-unes ont pu être identifiées.

— M. Ippensen : Encadrements de porte et fenêtre en pierre sculptée (xviie siècle), provenant de l'immeuble sis à Nancy, rue Saint-Dizier, 101, qui abrita le premier Mont-de-Piété fondé en cette ville sous Léopold.

— Mme Henri Perrout, à Épinal, en souvenir de son beau-frère René Perrout : Assiette en ancienne faïence de Saint-Clément, décorée de guirlandes de roses entourant le monogramme : *M*.

— M. Charles Sadoul : Épreuve moderne d'une petite statuette en terre de Lorraine de la manufacture de Lunéville ; personnage avec coiffure de plumes, ayant un négrillon à ses pieds (l'Amérique).

Huilier en verre, de fabrication lorraine (xviiie siècle).

— M. E. Trombert, juge honoraire, à Angers : Cafetière, tasse et sa soucoupe en ancienne porcelaine de Niderviller ; décor polychrome d'insectes ; marque du double *C* en bleu (fin de la période du comte de Custine).

Section IV

Par M. Henri Cloud : Projets de rampe d'escalier en fer forgé ; dessin original au crayon de Jean Lamour, sur un traité passé entre lui et un propriétaire de Nancy nommé Pierre. Sous le

(1) Une note spéciale sera consacrée à cette importante pièce de céramique dans un des prochains *Bulletins*.



projet choisi est inscrit la mention : « Nous choisissons le model cy-dessus. A Nancy ce cinq juillet 1734, à cinquante cinq livres la toise de Roy. » Au-dessous, signatures autographes de Pierre et de Jean Lamour.

— M. Vagner, imprimeur : Ancien bois d'impression aux armes de Mgr E.-A. d'Osmond, évêque de Nancy (1802-1823).

Section V

Par Mme veuve Bouchon, : Assiette à dessert, impression en noir, scène de la guerre d'Italie ; faïence de Lunéville.

— Sœur Gabrielle, à Mattaincourt : Bénitier en faïence, décor polychrome.

— M. Paul Laprevote : Pipe en bois garnie de cuivre (provenant des environs de Fraize).

Clenche à pouce, fer découpé, provenant de Rehainviller.

— le comte A. de Mahuet : Porte-allumettes, fonte moulée, provenant des ruines d'Arraye.

— M. G. Prévot : Petite boîte reliquaire.

— M. Charles Sadoul : Clenche à pouce, en fer découpé, provenant de Florent (Argonne).

— M. Vagner, imprimeur : Bois d'impression.

En souvenir de René Perrout, d'Épinal : Gril en fer forgé.

Collection de la guerre

Par M. Paul Charbonnier : Affiche de l'occupation allemande à Lunéville ; placards intéressant Pont-à-Mousson (précautions à prendre contre les bombardements).

— M. Émile Duvernoy : Plusieurs affiches.

DÉPOT

Collection de la guerre

Par la Ville de Nancy : Plusieurs obus (dont un du calibre 380) et bombes d'avions tombés sur Nancy. Fragment de carcasse et une hélice du zeppelin abattu à Badonviller.



ACQUISITIONS

Section II

Cachet-breloque armorié, en argent, de l'architecte Héré (1703-1763).

Quinze médailles allemandes frappées à l'occasion de victoires en Lorraine en 1914 : prise de Longwy; prise du fort du Camp-des-Romains; entrée du 21e corps à Lunéville, le 23 août 1914; etc.

Section III

Très belle entrée de serrure de porte et sept targettes en fer repoussé et ciselé, de provenance nancéienne (début du XVIIe siècle).

Plaque de garde du port de Metz (début du XIXe siècle); octogonale, en cuivre argenté; au centre sont gravés ancre et caducée, à l'entour ces mots : — *Service* — *du* — *Port* — *de Metz*.

Trois assiettes en ancienne faïence de Niderviller, décor polychrome de fleurs; l'une d'elles est marquée du double *C* en noir sous couverte (période du comte de Custine).

Petit plat en étain, décoré d'une corbeille de fleurs gravée à la roulette. Poinçon à la fleur de lis couronnée, accostée des lettres C. R., initiales du potier (XVIIIe siècle). — Assiette en étain, décorée d'un vase de fleurs gravé à la roulette. Poinçon à la rose accostée des lettres C. R., initiales du potier (XVIIIe siècle). Ces deux pièces proviennent d'Évaux-et-Ménil (Vosges).

« Valentin Jamerai-Duval à l'ermitage de la Rochotte », tableau de Charpentier, de Lunéville, exposé à Nancy, en juin 1853, au 12e salon de la Société lorraine des Amis des arts.

Verre taillé à pans, très finement gravé aux armes du roi Stanislas et de Catherine Opalinska (XVIIIe siècle).

Verre taillé à pans, gravé aux armes d'une abbesse de la famille des Salles (début du XVIIIe siècle).



Bénitier funéraire en bronze (XVIIe siècle). De forme ovoïde, avec anses et inscription. Il a été décrit par L. QUINTARD, dans le *J. S. A. L.*, 1887, p. 34.

SECTION IV

Planche en cuivre de la belle gravure de Collin: « La petite foire Saint-Jean ». Cette foire se tenait à Nancy, aux abords de l'ancienne commanderie Saint-Jean du Vieil-Aître.

Dessins originaux de Galli Bibiena de Bologne (1659-1739), pour l'Opéra de Nancy, sous le duc Léopold.

Album de 101 calques de dessins de Boffrand, calques exécutés par feu Morey, architecte à Nancy, et représentant des motifs d'architecture, façades, chapelles, etc., de châteaux et monuments de la Lorraine.

Recueil de 79 dessins anciens intéressant des édifices lorrains : plan du Palais ducal, plans de la Malgrange, du château de Lunéville, façade de l'hôtel de Custine à Nancy, coupes du salon du château de Neuviller-sur-Moselle, église de Badonviller, façade de l'hôtel de ville de Pont-à-Mousson, projets de monuments funéraires pour Léopold et Élisabeth-Charlotte, etc.

SECTION V

Petit cor de chasse en laiton doré ; insigne de pèlerinage de Saint-Hubert. — Plaque, cuivre estampé, représentant saint Hubert (souvenir de pèlerinage). — Statuette, en laiton fondu, représentant saint Hubert en costume d'évêque (travail rustique).

Gaufrier en fer, daté *1780*.



TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances.

Pages

Séance du 12 décembre 1919 3
— 9 janvier 1920 5
— 13 février 7
— 12 mars 33
— 14 mai 34
— 11 juin 65
— 9 juillet 97
— 8 octobre 99

Mémoires.

L. Germain de Maidy, Ordonnances des monnaies imprimées à Saint-Nicolas da Port en 1511 8

E. Ambroise, Le pays des baronnies 13, 42

Hippolyte Roy, Raoul, duc de Lorraine, et Enguerrand VI, sire de Coucy 59

L. Germain de Maidy, A propos de la famille de Ramberviller.. 67

A. de Gironcourt et L. Germain de Maidy, Recherches généalogiques sur la famille de Ramberviller 75

Edmond des Robert, Sceaux de l'abbaye de Vergaville 102

E. Mangenot, Un manuscrit qui a passé de Lorraine à Pétrograd. 109

Pierre Boyé, Le petit fonds Zaluski de la Bibliothèque publique de Nancy 112



Chronique.

Versements de membres perpétuels 28
Vœux de nouvelle année 28
Charles GUYOT, Rapport présenté au nom de la Commission des finances pour les années 1915-1919. 36
Demande de restitution du fonds lorrain des Archives de Vienne 41
Institut de France 63
Académie de Stanislas. Prix Herpin 63
Ouvrage en préparation 63

Bibliographie.

Les maîtres apothicaires de Nancy au XVIIe siècle, par Émile MONAL. 30
Dictionnaire archéologique de la Gaule. 32
Étude sur Nancy, par Raoul BLANCHARD 32
L'affaire Mique, par Alfred HACHETTE. 64
Collection du docteur Coliez, de Longwy, par Adrien BLANCHET. 64
Histoire de Lorraine, t. 1er, par Robert PARISOT. 64
Manuscrits lorrains en Angleterre. 119
Société des antiquaires de France 119
Les bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution, par Jean GODEFROY 120
Armorial de France, publié par Max PRINET.. 120
L'industrie sidérurgique en France, par H. et G. BOURGIN . . . 121
La garde nationale de la Meurthe de 1789 à 1802, par René TOURNÈS. 121

Musée historique lorrain.

Dons 122
Dépôt 124
Acquisitions 125

Planches et figures.

Sceaux de l'abbaye de Vergaville. 102
Cachet d'une abbesse de Vergaville. 107

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

